L'ABBÉ GOSSELIN

# Le Docteur Labrie

10.—

UN BON PATRIOTE D'AUTREFOIS

---

# LE DOCTEUR LABRIE

UN BON PATRIOTE D'AUTREFOIS

# Le Docteur Labrie

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN
DOCTEUR ÈS-LETTRES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

Nouvelle édition revue et augmentée

QUÉBEC
LAFLAMME & PROULX, IMPRIMEURS

1907

CT
310
L22G6
1907

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'anée 1907, par l'abbé Auguste Gosselin, au bureau du ministre de l'agriculture.

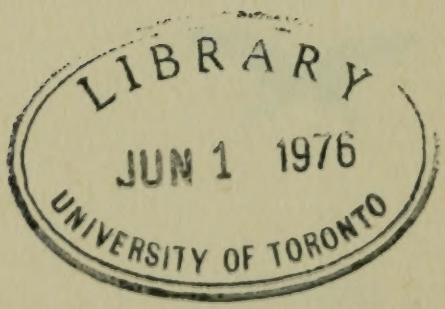

À

L'HONORABLE

ADÉLARD TURGEON

DÉPUTÉ

DU

COMTÉ DE BELLECHASSE

SON PAYS NATAL

ET CELUI DU

DOCTEUR JACQUES LABRIE

L'AUTEUR

UN AUTRE ENFANT DU COMTÉ

DÉDIE

RESPECTUEUSEMENT

CET OUVRAGE

# PRÉFACE

## DE L'ÉDITION PRÉCÉDENTE

La première édition de cet ouvrage parut, il y a juste dix ans, dans les mémoires de la Société Royale de 1893, sous le titre : *Un historien canadien oublié : le Docteur Jacques Labrie ;* et à cette occasion notre éminent collègue de la Société Royale, feu M. l'abbé Verreau, dont l'opinion en matière historique était toujours si appréciée, nous faisait l'honneur de nous écrire :

« Je viens de lire votre notice sur Labrie : je vous en fais mon compliment. Ce sujet était bien plus difficile à traiter que Nicolet et Bourdon : vous lui avez rendu pleine justice.»

Un autre collègue distingué, l'honorable M.

Royal, nous écrivait, lui aussi, à l'occasion de cette publication :

« Je vous prie d'agréer mes plus vifs remerciements pour l'exemplaire de votre monographie *Le Docteur Labrie*, que vous avez eu l'aimable pensée de m'adresser. J'ai lu avec grand intérêt les détails de la vie de cet homme, qui fut véritablement le *Vir bonus dicendi peritus* de son époque ; et le nom de M. Denis-Benjamin Viger qui revient souvent sous votre plume n'a pas peu contribué à attacher mon attention. J'ai eu la bonne fortune d'être le secrétaire de M. Viger, et tel est le bon souvenir que j'en ai gardé, que chaque fois que je lis ce nom vénéré dans un écrit, cela seul forme pour moi un attrait nouveau.

« Vous avez eu raison de faire revivre la mémoire d'un vrai patriote, d'un sage politique, d'un ami de l'éducation et d'un honnête homme comme le docteur Labrie. Vous en proposez l'admiration à vos contemporains : vous avez fait là une bonne œuvre et un excellent livre. »

« *Un vrai patriote !* Jamais homme ne mérita

mieux ce titre que le docteur Labrie ; jamais Canadien ne se montra plus sincèrement attaché à la patrie canadienne : et c'est bien à lui que l'on peut en toute vérité appliquer cette belle parole du poète :

*Tactusque soli natalis amore.*

Aussi l'éditeur du *Bulletin des Recherches historiques*, publié à Lévis, faisant en 1898 une deuxième édition de notre monographie de Labrie, pour l'insérer dans la série des opuscules de sa *Bibliothèque Canadienne*, jugea-t-il à propos de mettre en tête du volume : *Un bon patriote d'autrefois.*

C'est aussi sous ce titre, si bien approprié au sujet, que nous offrons au public une troisième édition de notre travail. Cette nouvelle édition, se dégageant du cadre un peu lourd d'un simple mémoire, revêt la forme plus attrayante du livre, avec divisions bien nettes, sommaires en tête des chapitres, table des matières.

Le lecteur y trouvera, d'ailleurs, beaucoup de détails nouveaux, et surtout quelques lettres

absolument inédites du docteur Labrie, qui nous sont tombées sous la main depuis les éditions précédentes et ne nous ont pas paru dénuées d'intérêt.

Puissent ces pages contribuer à fortifier, à épurer le patriotisme de nos hommes publics, et à nous faire aimer de plus en plus notre chère patrie !

# PRÉFACE

## DE CETTE NOUVELLE ÉDITION

Le bon accueil que l'on a fait, il y a quatre ans, à notre petit volume *Le Docteur Labrie* est une preuve évidente que le public canadien n'est pas indifférent aux gloires du passé. De toutes parts nous sont venues des félicitations pour avoir fait revivre cet « oublié de notre histoire », ce « bon patriote d'autrefois », et mis en relief une vie, des travaux et des mérites qui n'étaient pas généralement connus. Notre édition a été enlevée en peu de temps.

A tous nos fidèles souscripteurs, à tous les amis qui nous ont encouragé de leurs bonnes paroles, nous tenons à exprimer ici notre sincère reconnaissance.

Entre les nombreux témoignages de sympathie que nous avons reçus, il en est un, d'une spontanéité évidente, qui nous a été particuliè-

rement agréable. Enfant comme nous du comté de Bellechasse, qu'il représente si dignement à la législature, l'honorable M. Turgeon s'est réjoui de faire connaissance avec le docteur Labrie, cette gloire du pays natal ; il s'est senti attiré vers lui par l'affinité des idées et des sentiments, par la conformité de ses goûts pour les choses de l'esprit, « celles qui comptent réellement dans la vie (1) », avec ceux de notre illustre compatriote. Aussi, à peine eut-il parcouru notre petit volume, qu'il voulut bien nous écrire :

« Cher monsieur l'abbé, j'ai lu votre beau livre *Le Docteur Labrie* pendant la soirée, tout d'un trait ; et je ne veux pas me coucher sans vous écrire combien j'ai été vraiment remué. Voilà le genre d'ouvrage qu'il faut répandre dans les écoles pour apprendre à l'enfant les choses du passé, le culte des grands ancêtres, et lui donner l'amour de la terre canadienne.

« Je confesse mon ignorance. Je connaissais

(1) Le président Roosevelt, cité par René Bazin dans *Questions littéraires et sociales*, p. 234.

à peine Labrie de nom, mais rien de son rôle comme éducateur, et rien surtout de ce grand ouvrage d'histoire qu'une mort prématurée l'a empêché de publier. Et dire que c'était un homme de chez nous !...

« Comme vous, j'ai admiré cette page de Thierry, que vous avez si heureusement appliquée aux victimes de la bataille de Saint-Eustache. Pauvres jeunes gens, tous au-dessous de trente ans, à l'exception de Chénier !

« Enfin, mon cher abbé, tous mes remerciements. J'ai passé une soirée délicieuse, et vous m'avez donné la plus douce et la plus sainte des émotions, l'émotion patriotique (1) ! »

Encouragé par ces nobles paroles, et par beaucoup d'autres, non moins flatteuses, qui nous ont été adressées avec une égale sincérité, nous avons résolu de donner au public une nouvelle édition, encore plus complète, de notre livre. De nouvelles recherches nous ont procuré quelques pièces inédites qui feront ressortir encore davantage le caractère et les travaux de Labrie. Il nous a semblé, de plus,

---

(1) Lettre de l'honorable Adélard Turgeon à l'auteur, Québec, 17 juin 1903.

qu'en sa qualité d'historien le docteur Labrie méritait que l'on groupât autour de son nom les œuvres et les hommes de son époque, et qu'à son occasion l'on fît un peu l'histoire du Canada de son temps. Le lecteur qui parcourera cette nouvelle édition avouera, croyons-nous, que ce n'est pas par une simple formule banale que nous l'avons appelée « revue et augmentée. »

UN BON PATRIOTE D'AUTREFOIS

# LE DOCTEUR LABRIE

## CHAPITRE I

### PRÉAMBULE

A propos d'une *Histoire du Canada* du docteur Labrie.— Somme votée par l'assemblée législative pour sa publication. — Coup d'œil sur l'assemblée législative du Bas-Canada en 1831. — Paroles de MM. Papineau, Morin et Mondelet. — Le manuscrit de Labrie périt dans un incendie. — L'œuvre est détruite, mais la mémoire de l'auteur reste.

Le 30 novembre 1831, l'assemblée législative du Bas-Canada, formée en comité général sous la présidence de M. Roch-Charles de Saint-Ours, député de Richelieu, votait une somme considérable pour la publication d'un grand ouvrage en trois ou quatre volumes in-

octavo, consistant en une histoire complète du Canada depuis son établissement jusqu'à la campagne de 1812, la première histoire de notre pays depuis celle de Charlevoix, et couvrant près d'un siècle de plus que cette dernière.

On lit en effet dans les *Journaux de la Chambre :*

« Résolu qu'il est expédient de faciliter la publication de l'*Histoire du Canada* composée par feu Jacques Labrie, écuyer, en autorisant l'achat, au nom de la province, de tel nombre de copies dont le montant, ou prix de vente d'icelles, sera le plus près et n'excèdera pas la somme de cinq cents louis courants. »

Jetons un coup d'œil sur l'assemblée législative qui vient de passer une résolution à la fois si généreuse et si patriotique. Elle siège dans la chapelle de l'ancien palais épiscopal de M^gr^ de Saint-Vallier, qui occupe le premier échelon du promontoire de Québec. Cette chapelle et ce palais servent d'édifices parlementaires depuis l'établissement de la Constitution de 1791, et ont été convenablement

aménagés pour cet objet : cela s'est fait, du reste, avec l'agrément de l'évêque, qui a volontiers loué sa propriété au gouvernement, dès 1778, « pour le Secrétariat de la Province et autres offices publics (1) », et est allé se retirer modestement dans le vieux séminaire de Mgr de Laval (2).

Etrange destinée des choses ! Ces constructions élevées à grands frais par Mgr de Saint-Vallier, un peu en opposition aux vues de son prédécesseur, disparaîtront bientôt pour

---

(1) *Mandements des Evêques de Québec*, t. III, p. 82.

(2) Mgr Hubert écrivait en 1794 :

« Depuis 1766, les évêques ont demeuré ordinairement au séminaire de Québec, où ils mènent une vie simple et frugale, mangeant à une même table avec les directeurs, et dans un même réfectoire avec les jeunes clercs qu'on y élève. » (*Ibid.*, t. II, p. 477).

Il y avait, à cette époque, une petite rue qui passait devant l'évêché actuel, et conduisait à la porte du séminaire qui existe encore du côté de l'évêché. En entrant au séminaire, à gauche, il y avait un parloir : de là le nom de « rue du Parloir. » A droite étaient les appartements de l'évêque. Le secrétaire avait son bureau et ses archives dans la vieille maison qui existe encore entre le séminaire et l'évêché.

Ne pas confondre la «rue du Parloir» dont nous venons de parler, avec celle qui subsiste aujourd'hui près des Ursulines.

faire place à de véritables édifices parlementaires, lesquels disparaîtront eux-mêmes à leur tour ; et il ne restera plus rien à cet endroit pour rappeler le souvenir du deuxième évêque de Québec. *Etiam periere ruinæ*... L'on ne songera pas même à donner son nom au parc qui y sera établi : ce parc s'appellera le jardin Montmorency-Laval.

L'assemblée législative de 1831 compte quatre-vingt-quatre députés, la plupart Canadiens français. Ils n'étaient que cinquante l'année précédente, et les divisions électorales que représentaient ces cinquante députés portaient presque toutes des noms anglais : Bedford, Buckingham, Cornwallis, Devon, Effingham, Hampshire, Hertford, Kent, Leinster, etc. On avait découpé le Bas-Canada en pays conquis, on y avait semé comme à plaisir une quantité de noms anglais, avec l'intention évidente d'anglifier le peuple canadien. L'on n'avait pas compté avec la résistance passive et latente, mais forte, de nos ancêtres. Tous ces noms anglais, qui ne disaient rien à l'âme canadienne, ont disparu comme par enchantement pour

faire place à des noms bien français : Rouville, Nicolet, Lotbinière, Portneuf, Beauharnois, Bellechasse, Chambly, Montmorency, Richelieu, etc. Première victoire patriotique, qui sera suivie de bien d'autres.

C'est Papineau (1) qui est le grand excitateur du patriotisme canadien. Entré en chambre en 1808, à l'âge de 22 ans, président de l'assemblée depuis 1815, il est, pour ainsi dire, le chef-né, reconnu comme tel, des Canadiens français :

« Son éloquence, dit De Celles, lui a conquis la province de Québec, du sommet de la société aux rangs les moins élevés du peuple. Des hommes de l'importance de MM. de Saint-Ours, Debartzch, Cuthbert, de même que tous ses amis et le clergé se montrent empressés à prendre le mot d'ordre de Papineau et à accepter sa direction (2). »

Sa mission est d'enseigner à ses compatriotes à se servir de la Constitution de 1791 pour

---

(1) Louis-Joseph, né en 1786, décédé en 1871 : fils de Joseph Papineau et de Marie-Rosalie Cherrier.

(2) *Papineau*, p. 43.

revendiquer leurs droits politiques. Accoutumés à l'obéissance passive sous le régime français, ils ne se souciaient guère du *self-government*, dont ils n'avaient jamais joui. Après les jours relativement heureux du Règne militaire, ils s'étaient vus privés, durant dix ans, de leurs lois françaises, et traités en parias dans leur propre patrie. Mais l'Acte de Québec de 1774 leur ayant rendu leurs bonnes vieilles lois, et assuré la jouissance tranquille de leurs propriétés, la conservation de leur langue et de leur religion, ils se trouvaient heureux sous ce régime facile et semblaient dire comme le berger de Virgile à qui on avait rendu son troupeau et le petit champ qu'on lui avait d'abord volés :

« *O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit...*
*Ille meas errare boves, ut cernis, et ipsum*
*Ludere quæ vellem calamo permisit agresti.* »

Le croirait-on ? La première fois qu'il fut question d'octroyer aux Canadiens la Constitution qui leur fut donnée en 1791, et les faisait prendre part aux affaires publiques, ils

protestèrent contre le projet, « qui s'offrait à leurs yeux avec toutes les terreurs de l'inconnu (1). » Ils furent assez longtemps sans savoir se servir de l'instrument qui leur avait été mis en mains.

Papineau apparaît alors sur la scène : et commencent ces luttes mémorables de nos pères sur le droit exclusif des représentants du peuple de voter les subsides et de créer les impôts : luttes qui furent quelquefois poussées à outrance, mais finirent par nous assurer le gouvernement responsable : luttes auxquelles notre éminent gouverneur général, Lord Grey, rendait hommage, naguère, dans une circonstance solennelle (2), en les assimilant à celles que les Anglais soutinrent contre les Boers en Afrique :

« Nous avons combattu pour les principes, dit-il, nous avons combattu pour assurer des droits égaux à l'Anglais et au Boer ; nous avons combattu pour délivrer le Sud-Africain

---

(1) *Papineau*, p. 32.

(2) L'inauguration du monument de la place l'Esplanade, à Québec, le 18 août 1905.

britannique de la domination insupportable d'une oligarchie égoïste et corrompue ; nous avons combattu pour les principes de Papineau en opposition à ceux du Family Compact (1). »

« La carrière de Papineau, dit De Celles, se divise en deux parties bien différemment remplies, et dont les erreurs de l'une ne doivent pas faire oublier les mérites de l'autre. Quel homme que le Papineau de 1820 ! Il incarne à ce moment toutes les revendications des Canadiens, alors que leur existence nationale court un grand danger. C'est bien la voix de la patrie qui éclate dans ses harangues, dénonciations emportées des complots tramés contre les libertés de ses concitoyens. De 1820 à 1835, on ne voit pas de plus belle figure dans notre histoire. Son existence, pleine de gloire, mais d'une gloire payée de sacrifices constants, est immolée à la plus noble des causes, qu'il soutient sans fléchir,

---

(1) « We fought for principles, we fought to secure equal rights between the Briton and the Boer; we fought to rescue British South Africa from the insupportable domination of a corrupt and exclusive oligarchy ; we fought for the principles of Papineau as opposed to those of the Family Compact. » (Cité dans le *Soleil* du 19 août 1905).

bien que le triomphe final soit incertain [1]. »

Et quel beau groupe de députés autour de ce grand patriote ! Les Taschereau, les Viger, les Archambault, les Morin, les Quesnel, les Dorion les Lagueux, les Cuvillier, les Mondelet, les Bourdages, les Lafontaine, les Neilson, pour ne citer que ceux qui sont le plus en vue. Quel souffle énergique de patriotisme dans cette noble assemblée !

Nous avons dit qu'ils étaient quatre-vingt-quatre dans l'automne de 1831. Il vient pourtant de se faire un vide parmi eux ; il y a un de ces députés qui manque à l'appel : l'auteur même de cette grande histoire du Canada, pour laquelle on vient de voter une somme considérable.

Jacques Labrie venait de mourir prématurément, « à peine parvenu au midi de la vie, victime de son zèle pour l'éducation populaire. »

A la dernière session, au printemps de la même année, il était à son siège, et prenait

---

(1) *Papineau*, p. 195.

part aux luttes homériques de l'époque pour la revendication de nos libertés politiques. La session terminée, il n'avait cherché de repos que dans le travail, et avait « contracté, dit le docteur Meilleur, une maladie mortelle causée par des misères et la fatigue extrême qu'il avait eues en visitant, dans l'automne de 1831, les écoles du comté qu'il représentait dans le Bas-Canada (1). »

Sa mort excitait des regrets universels : le docteur Labrie, député des Deux-Montagnes (2),

---

(1) *Mémorial de l'Education du Bas-Canada*, Montréal, 1860, p. 194.

(2) Ce comté fut formé en 1829 d'une partie du comté d'York.—Le nom de ce comté vient des deux montagnes qui forment l'arrière-plan de l'établissement d'Oka. Voici ce que nous écrivions à ce sujet dans notre étude sur *L'abbé Picquet*, publiée dans les *Mémoires de la Société Royale* de 1894 :

« Ceux qui ont visité le lac des Deux-Montagnes n'ont pu s'empêcher d'admirer cet endroit enchanteur, cette belle nappe d'eau, sillonnée par les bateaux qui descendent ou remontent l'Ottawa, ce superbe établissement d'Oka, gracieusement assis au pied de collines verdoyantes, et derrière ces collines les deux montagnes, bien garnies de bois sains et touffus, qui ont donné leur nom au lac et à toute la contrée avoisinante : sur le sommet d'une de ces montagnes se dessine un petit

avait gagné l'estime de tout le monde par sa grande bienveillance, par la franchise et l'aménité de ses manières, par son dévouement à toutes les nobles causes :

« L'humanité, disait un de ses confrères, déplore la perte d'un zélé défenseur, notre profession, un de ses plus riches ornements, et la patrie, un de ses meilleurs citoyens (1). »

Tout ce qu'il y avait de plus distingué dans

---

groupe d'ermitages, dont l'éclatante blancheur rayonne sur la sombre verdure de la forêt ; le touriste, en les apercevant de loin, se rappelle involontairement le célèbre pèlerinage de la *Madonna del Sasso*, à la tête du lac Majeur : ce sont les chapelles du Calvaire, qui doivent leur existence à M. Picquet ; témoins vivants de sa foi, de sa religion, de sa piété, elles perpétuent le souvenir de son nom et proclament bien haut son zèle éclairé pour la civilisation des sauvages. »

(1) *Eloge du Dr Jacques Labrie*, par le Dr Xavier Tessier, président de la Société de Médecine de Québec, à un dîner de la Société donné à l'Hôtel Albion, Québec, le 9 janvier 1832, cinquième anniversaire de la fondation de la dite Société. Etaient présents à ce dîner : MM Tessier, président, J.-B. Blanchet, vice-président, Frémont, secrétaire, Z. Nault, bibliothécaire, Painchaud, Couillard, De Sales Laterrière, Bourdages, Perreault, Noël, Taché, Drolet. (*Le Canadien*, 9 janvier 1832).

Trois de ces médecins, MM. Blanchet, Frémont et Nault, comptent parmi les professeurs de la faculté de médecine de l'Université Laval, à sa fondation.

la chambre, à cette époque, MM. Papineau, Neilson, Morin, Mondelet, Quesnel, Demers et plusieurs autres rendirent hommage à son caractère élevé, à ses talents, à ses vastes connaissances, à l'attachement inébranlable qu'il professait pour son pays. Il n'y eut qu'une voix pour proclamer le mérite et la valeur de l'œuvre colossale qu'il avait entreprise et menée à bonne fin, mais qu'il n'avait pas eu le temps de publier :

« Cette *Histoire du Canada*, dit M. Papineau (1), je l'ai vu naître sous mes yeux ; j'ai suivi l'auteur d'un œil attentif, et j'ai été à même de juger, de chérir et d'admirer son ouvrage. Sorti des rangs inférieurs de la société, sans fortune, sans secours, le docteur Labrie s'est élevé à une position des plus utiles et des plus honorables. Il n'a reculé devant aucun travail, aucun sacrifice, aucune privation même, pour amasser les matériaux nécessaires à la création de son œuvre. Il ne laisse pour toute fortune à sa famille qu'un nom sans tache et le souvenir d'une vie pleine de

(1) *Le Canadien*, 3 décembre 1831.

mérites : à son pays, il lègue une œuvre immortelle, une histoire complète du Canada. Acceptons avec reconnaissance cet héritage, et faisons-en profiter non seulement notre génération, mais toutes les générations futures. »

La requête sollicitant de l'aide pour la publication de cette histoire du Canada avait été présentée à la chambre, avec l'agrément du gouverneur général, lord Aylmer, par M. Augustin-Norbert Morin, le jeune député du comté de Bellechasse (1), l'ami personnel du docteur Labrie. On sait avec quelle conscience M. Morin pesait toujours ses paroles :

« Je connais, dit-il, le manuscrit de l'*Histoire du Canada* de feu Jacques Labrie, ayant eu occasion de l'examiner à plusieurs reprises, et d'en conférer avec l'auteur depuis plusieurs années, et particulièrement peu de temps avant sa mort. Je sais que M. Labrie, qui y a travaillé surtout depuis 1825, s'est procuré et a consulté, outre un grand nombre de manuscrits originaux, presque tous les écrivains français

(1) Formé en 1829 du comté de Hertford. — Voir dans l'appendice la liste des députés de Bellechasse depuis 1791 jusqu'à nos jours.

et anglais qui se sont occupés de l'histoire de cette partie du globe, depuis l'époque de sa découverte. Je regarde son histoire comme exacte et impartiale. Outre la suite des événements généraux, divisée par époques, une partie spéciale de ce grand travail, divisée de la même manière, est consacrée à l'agriculture, au commerce, aux institutions civiles et religieuses de chaque époque. L'auteur en était rendu à la fin de la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, lorsque la mort l'a enlevé à ses amis et à son pays. J'estime que l'ouvrage pourra former de trois à quatre volumes de format octavo... (1)»

La chambre avait, les années précédentes, encouragé généreusement la publication de l'ouvrage topographique de Joseph Bouchette, imprimé à Londres en 1815 :

« L'histoire, dit M. Mondelet, est bien aussi importante que la topographie : celle-ci fait connaître la situation, l'étendue, les produits des terres ; l'histoire ouvre le domaine des

---

(1) Minutes des témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Marie-Marguerite Gagnier, veuve Labrie. (*Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*).

expériences humaines ; elle montre ce qu'il y a de grand et de beau, pour l'imiter, ce qu'il y a de vicieux et de criminel, pour le fuir. L'histoire joue, dans l'éducation, un bien plus grand rôle qu'on ne pense, et surtout l'histoire de la patrie. Mais cette histoire est encore trop peu connue ; elle devrait l'être généralement. »

Le crédit demandé pour la publication de l'*Histoire du Canada* du docteur Labrie, comme nous l'avons raconté plus haut, fut voté par la chambre. M. Morin se chargeait, à titre gracieux, de surveiller cette publication, à laquelle il portait un intérêt tout particulier.

L'année suivante, cependant, le conseil législatif, qui ne paraissait exister que pour contrecarrer l'opinion des députés du peuple, modifia les résolutions de la chambre d'assemblée. La somme qui avait été votée pour encourager la publication de l'*Histoire du Canada* fut accordée à la Société littéraire et historique de Québec, afin de lui permettre d'acheter des héritiers du docteur Labrie, « pour l'avantage du public et pour l'encou-

ragement des connaissances et des recherches historiques, » tous les manuscrits, notes et documents qu'il avait laissés à sa mort. Ces manuscrits, une fois acquis, devaient rester sous la garde de la dite Société, et devenaient sa propriété (1).

Qu'arriva-t-il ensuite ? La Société littéraire et historique de Québec fit-elle des démarches pour se procurer les manuscrits du docteur Labrie ? Ces démarches furent-elles infructueuses ? Les héritiers du docteur Labrie refusèrent-ils, avec une fierté bien légitime, de se dénantir d'une propriété qui faisait leur gloire et leur orgueil ?

Ce qui est certain, c'est que, six ans plus tard, le manuscrit de l'*Histoire du Canada* du docteur Labrie était à Saint-Benoît, sous la garde de M. Girouard, cet autre ami de l'éducation, qui avait succédé au docteur Labrie comme député des Deux-Montagnes, et qu'il devint la proie des flammes lors du sac et de

---

(1) *Journaux du Conseil législatif du Bas-Canada*, 14 février 1832.

l'incendie de Saint-Benoît en 1838 (1). *Habent sua fata libelli.*

Pour nous faire quelque idée de ce malheur, snpposons qu'au moment où notre grand historien, M. Garneau, commençait à publier son immortel ouvrage, il nous ait été enlevé par une mort prématurée, et que son manuscrit lui-même, ses notes, ses documents aient été complètement détruits par le feu ou quelque autre accident : quel désastre ! quelle perte nationale !

Certes, nous n'avons rien qui nous autorise à mettre sur le même pied cette œuvre magistrale, qui a reçu la sanction du public et de la renommée, cette œuvre si remarquable à tous les points de vue, même au point de vue littéraire et philosophique, et l'autre, qui, nécessairement, n'a pu être connue et appréciée que d'un petit nombre d'amis.

Pourtant, les éloges donnés au docteur Labrie par ses contemporains s'imposent à

---

(1) *Le Panthéon Canadien* de M. Bibaud, p. 140.—*Mémorial de l'Education*, p. 194.

notre attention : même en faisant la part de l'hyperbole, celle de la vérité reste encore assez large. On l'a appelé le Tite-Live du Canada ; on a parlé de sa réputation littéraire, de ses talents de premier ordre, et même — ce qui paraîtra évidemment excessif — de la profondeur de son génie. « La postérité, qui recueillera le fruit de ses travaux, a dit son panégyriste, lui assignera son rang parmi les écrivains bienfaiteurs de l'humanité. » L'auteur exposait, particulièrement, avec beaucoup de tact, les faits qui suivirent la cession du Canada à l'Angleterre, ce que l'on a appelé d'une manière un peu équivoque le Règne militaire, et les différentes phases qu'il nous fallut traverser avant d'arriver à une forme quelconque de gouvernement constitutionnel. En histoire, les opinions sages, modérées, dégageant bien la vérité des nuages de la passion, ont beaucoup de valeur. Les jugements du docteur Labrie sur les hommes de son temps et du demi-siècle précédent seraient aujourd'hui très précieux pour nous.

Quoi qu'il en soit, il ne peut plus être

question de cette *Histoire du Canada :* elle n'existe plus ; elle a été détruite. Mais l'auteur, mais l'historien, mais le citoyen reste : à savoir, l'exemple de ses vertus, de son zèle, de sa persévérance dans le travail, de son dévouement à son pays, en un mot, ce que Tacite appelle quelque part *forma mentis æterna*, et qu'il propose à notre imitation, *quam tenere et exprimere tuis ipse moribus possis* (1).

Il nous a paru digne de faire revivre la mémoire du docteur Labrie, de cet historien aujourd'hui un peu oublié, de ce bon citoyen qui consacra toute sa vie au bien de ses compatriotes, et spécialement à la noble cause de l'éducation. Notre âge ne doit pas mériter le reproche que faisait aux hommes de son temps l'auteur que nous venons de citer, d'être peu curieux de leurs gloires : *ætas incuriosa suorum.*

---

(1) *Vita Agricolæ.*

# CHAPITRE II

## LA PAROISSE SAINT-CHARLES

Naissance du docteur Labrie. — Les commencements de la paroisse Saint-Charles. — Couillard de Beaumont. —La rivière Boyer. — Maison où naquit Jacques Labrie.

JACQUES Labrie n'avait pas d'autre blason que celui de son mérite, de son travail et de ses vertus. C'était un fils du peuple, dans toute l'acception du mot.

Sa famille était originaire de Saintes ; et il y avait juste un siècle que son ancêtre, Pierre Nau dit Labrie, simple soldat, était venu se fixer au Canada, lorsqu'il naquit à Saint-Charles de Bellechasse, le 4 janvier 1784.

Voici son acte de baptême, tel qu'il se trouve aux archives de cette paroisse :

« Le quatre janvier mil sept cent quatre-vingt-quatre, par nous soussigné, prêtre, vicaire

de Saint-Charles, a été baptisé Jacques, né de ce jour, fils de Jacques Nau dit Labry et de Marie-Louise Brousseau, son épouse. Parrain, Jacques Nau dit Labry, grand'père ; marraine, Marie-Louise Dalère, illétrés. J.-J. Roy, Ptre (1). »

La paroisse Saint-Charles n'existait comme paroisse que depuis trente-cinq ans environ, ayant été érigée en 1749. Elle avait été ainsi appelée du prénom du seigneur, Charles Couillard de Beaumont, qui avait beaucoup contribué à son établissement, et fait don d'un terrain pour y construire une église. Charles Couillard était le petit-fils de Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, le premier colon canadien.

Son père avait obtenu de l'intendant Talon, en 1672, la seigneurie de Beaumont, qui avait une lieue et demie de front, sur le fleuve, avec une lieue et demie de profondeur, entre la seigneurie de la Durantaie, à l'est, et celle de M. Bissot, à l'ouest :

---

(1) Archives paroissiales de Saint-Charles.

« Les Couillard de Beaumont, écrit M. Roy, ont possédé cette seigneurie pendant plus d'un siècle et demi. Ils l'ont ouverte, colonisée, et se sont si intimement mêlés à son existence qu'il est difficile de faire un retour vers les temps anciens sans rencontrer à chaque pas leur nom ou l'empreinte de leur œuvre. Cette brave famille, aux mœurs antiques, qui donna à la patrie ses enfants sans compter, a joué dans la colonisation de la rive sud du Saint-Laurent, tant dans la région de Beaumont qu'aux alentours de Saint-Thomas de Montmagny, un rôle qui n'est pas assez mis en lumière par les historiens contemporains (1). »

En 1713, Charles Couillard, fils du seigneur de Beaumont, représenta au gouverneur du Canada, M. de Vaudreuil, et à l'intendant Begon « que son père n'avait pas seulement établi la seigneurie de Beaumont, qui lui avait été accordée, et dont il était en possession depuis plus de quarante ans, mais qu'il s'était encore étendu dans la profondeur d'environ une lieue et demie au delà de la dite conces-

(1) *Nicolas Le Roy et ses descendants*, p. 148.

sion.» Il ajoutait « qu'il avait fait beaucoup de dépense sur ce terrain à lui non concédé, et concédé plusieurs terres, croyant que toute cette profondeur lui appartenait. Mon père ne s'est aperçu du contraire, disait-il encore, que depuis deux ou trois ans, lorsqu'il a reçu les titres de la concession de sa seigneurie. »

Charles Couillard priait donc le gouverneur et l'intendant d'ajouter à sa seigneurie de Beaumont cette lieue et demie de profondeur dont il avait pris possession sans titre, « attendu la dépense considérable qu'il avait déjà faite pour l'établir (1). »

Le marquis de Vaudreuil et l'intendant Begon trouvèrent sa demande parfaitement juste, et lui accordèrent, le 10 avril 1713, les titres de concession qu'il sollicitait.

C'est en 1749 que fut construite, dans la seigneurie de Beaumont ainsi agrandie, la première église de Saint-Charles, dont une partie subsiste encore, le chœur de l'église actuelle. Le premier curé arriva dans l'automne de la

---

(1) *Tenure seigneuriale.*

même année, et commença dès lors à tenir les registres de l'état civil.

Mais la colonisation de la vallée de la rivière Boyer avait commencé bien avant 1749, comme nous venons de le voir ; et en attendant qu'il y eût un curé résidant à Saint-Charles, les nouveaux colons étaient desservis soit à Saint-Etienne de Beaumont, soit à Saint-Michel de la Durantaie. On voit encore le sentier en diagonale par où ceux de Beaumont se rendaient tout droit à leur paroisse ; la route actuelle qui, du premier rang de Saint-Charles, court perpendiculairement vers le fleuve, ne fut ouverte que plus tard.

Nous avons donné l'origine du nom de la paroisse Saint-Charles. Celui de Bellechasse vient probablement des « Isles de chasse », indiquées déjà sur la carte de Champlain, faite en 1629, et appelées plus tard « Islets de Belle-chasse. » Le nom de Bellechasse passa à la seigneurie de M. Alexandre Berthier, en face de ces islets, puis, par extension, à tout le comté, dont faisait autrefois partie la paroisse de Berthier.

Il est plus difficile de déterminer d'où vient le nom de la rivière Boyer. On se perd là-dessus en conjectures. Risquons-en une à notre tour.

Les premiers colons canadiens donnaient volontiers aux différentes localités, aux rivières, aux îles, aux lacs qu'ils rencontraient sur leur passage, le nom de certains personnages dont ils aimaient, pour une raison ou pour une autre, à perpétuer le souvenir dans leur nouvelle patrie. La rivière Saint-Charles, au nord de Québec, a été ainsi appelée en souvenir de M. Charles des Boues, grand vicaire de Pontoise, en France, bienfaiteur insigne des Récollets, les premiers missionnaires de notre pays. La rivière Ouelle, également, porte le nom d'un autre ami du Canada, M. Houel, qui contribua beaucoup, avec Champlain, à faire venir ces bons religieux au Canada.

En donnant à la petite rivière qui se jette dans le Saint-Laurent entre Saint-Michel et Saint Vallier, le nom de Boyer, les premiers colons français au Canada n'auraient-ils pas voulu perpétuer la mémoire du fameux chirur-

gien Boyer, de Rouen, qui accompagna Champlain dans une de ses expéditions contre les Iroquois, celle de 1610, et pansa la blessure qu'avait reçue en cette occasion le fondateur de Québec (1)? C'est une simple conjecture, mais qui ne me semble pas dépourvue de vraisemblance.

Le chirurgien Boyer fit un deuxième voyage au Canada, avec Champlain, en 1613.

Champlain parle encore d'un Boyer, « aussi malicieux que grand chicaneur », qui faisait partie de la Compagnie des Marchands de Normandie (2). Quelques-uns ont pensé que ce pouvait être le même personnage ; mais cela n'est nullement prouvé. Ce Boyer avait envoyé quelques prétendus colons au Canada ; mais Champlain fut obligé de les renvoyer en France, parce qu'ils passaient leur temps « à chasser, pêcher, dormir et s'enivrer » : et à cette occasion, il fit quelques ordonnances « pour tenir chacun en son devoir », et pro-

---

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 365, pag. inférieure.

(2) *Ibid.*, p. 968.

mulgua ce qu'on pourrait appeler le premier code canadien.

Il est bon d'ajouter qu'il n'y a jamais eu, à notre connaissance, de Boyer, dans le comté de Bellechasse ou les environs, qui aurait pu donner son nom à la rivière dont il s'agit ici.

Quoi qu'il en soit, les habitants de Saint-Charles apprécient beaucoup cette rivière, qui traverse leur paroisse dans toute sa longueur, et joue un rôle important dans le système d'irrigation de leurs terres. Sans elle, d'ailleurs, quelle monotonie! Avec elle, au contraire, avec les collines gracieuses qui l'encadrent, comme les paysages sont beaux et variés! Quelle magnifique perspective, par exemple, offre le village, avec sa modeste église, ses villas élégantes et ses riants bosquets, contemplé du côté opposé de la rivière! Il y a là des points de vue qui nous ont toujours paru vraiment enchanteurs.

« La vaste plaine de Saint-Henri, écrit l'auteur de la *Seigneurie de Lauzon*, traversée du sud au nord par la rivière Etchemin, donne naissance à la rivière Boyer qui se jette dans

le fleuve Saint-Laurent, entre Saint-Michel et Saint-Vallier, après avoir arrosé sur son parcours la belle paroisse de Saint-Charles de Bellechasse. C'est sur les bords de cette rivière, large de trente pas environ, et qui traîne paresseusement ses eaux à travers des terres fertiles, que les colons des vieilles seigneuries de Beaumont, de Saint-Michel et de Saint-Vallier vinrent chercher de nouveaux établissements quand il n'y eut plus de place sur les bords du grand fleuve. Ce mouvement migratoire s'opéra à peu près dans le même temps que Fleury de la Gorgendière, Taschereau et Vaudreuil dirigeaient leurs efforts vers la Nouvelle-Beauce.

« En 1749, Charles Couillard, seigneur de Beaumont, jetait les fondations d'une nouvelle paroisse sur les bords de la rivière Boyer et y fit élever une église. C'est aujourd'hui la paroisse Saint-Charles, ainsi nommée en l'honneur de son premier seigneur. La même année, les seigneuries de Vincennes, de Vitré, de la Livaudière et de la Martinière changeaient de propriétaires, et la colonisation guidée par les Couillard, les Roy et les Péan prenait un essor considérable dans cette région. Les défricheurs, en remontant le cours de la rivière Boyer,

eurent bientôt atteint les limites de la seigneurie de Lauzon, et c'est ainsi que Saint-Henri se trouva attaquée par deux côtés à la fois. La poussée venait de l'est et de l'ouest.

« C'est dans les fourches de la rivière Boyer, ainsi que l'on disait dans le temps, au milieu de belles forêts de bois francs, que les colons allèrent planter leurs tentes (1). »

Le grand'père du docteur Labrie fut un des premiers pionniers de la colonisation dans le bas de la paroisse Saint-Charles. Sa propriété était un peu à l'ouest de cette route dont nous avons parlé, qui conduit à Beaumont.

Sa maison, celle-là même où son petit-fils, le docteur Labrie, vint au monde, existait encore il y a quelques années : nous l'avons vue bien des fois ; c'était la demeure de notre grand'père maternel, dont Jacques Labrie était le frère aîné : maison de ferme ordinaire, n'ayant rien, à l'extérieur, qui la distinguât des autres habitations du voisinage. A l'intérieur, seulement, le portrait du docteur, sus-

---

(1) J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon.*

pendu à la muraille, dans la *grand'chambre*, et précieusement conservé comme une relique de famille, faisait l'effet d'un beau rayon de soleil de printemps sur quelque paysage déshérité de la nature. Nous n'oublierons jamais l'impression que produisit sur nous, lorsque nous la vîmes pour la première fois, cette figure distinguée, encadrée de beaux cheveux, aux traits fins et délicats, à l'œil vif et intelligent, au sourire bienveillant sur les lèvres.

Comment le jeune homme avait-il pu réussir à sortir de l'humble condition où sa naissance l'avait placé, pour s'élever au rang supérieur qu'il occupa dans la société canadienne? Son histoire est intéressante, sans doute, mais n'a rien d'extraordinaire : c'est l'histoire d'un si grand nombre de nos hommes marquants d'autrefois!

Il y avait à Saint-Charles un curé dévoué, qui dépensait largement en bonnes œuvres, et spécialement pour la noble cause de l'éducation, la fortune dont il avait hérité de sa famille. Le nom de Louis-Pascal Sarault est encore vivant dans notre paroisse natale, dont

il fut le premier curé, et qu'il administra durant quarante-cinq ans : arrivé à Saint-Charles en en 1749, il y mourut le 18 octobre 1794.

Avant de raconter ce qu'il fit pour l'éducation du jeune Labrie, disons un mot de ce prêtre distingué et bienfaisant.

# CHAPITRE III

## LE CURÉ SARAULT

Le curé Sarault ; son esprit de sagesse et de prudence.— Annexion d'une partie de Saint-Charles à Saint-Henri.— Formation de Saint-Gervais. — Deschenaux et Péan.—La paroisse Saint-Charles lors de la conquête.— Affaire du capitaine Nadeau. — Carleton et Murray.—Invasion du Canada par les Américains.— Lettre de Mgr Briand.— Qualités personnelles de M. Sarault.

Né à Montréal en 1726, Louis-Pascal Sarault fit ses études au séminaire de Québec, et les termina en 1746. Sa famille, comme celle de Labrie, était originaire de Saintes, et son père, un simple ouvrier.

Il fut ordonné prêtre le 20 septembre 1749, en même temps que M. Brassard, le vénéré fondateur du séminaire de Nicolet (1), puis

(1) Malgré les titres historiques, ou prétendus historiques, qu'on fait valoir en faveur d'autres personnages, nous tenons à l'opinion, légendaire si l'on le veut, mais admise jusqu'ici, qui fait de M. Brassard le fondateur

nommé de suite curé de la nouvelle paroisse Saint-Charles.

Il avait avec lui, au presbytère, sa jeune sœur, Marie-Gabrielle, qu'il maria quelques années plus tard (1) au seigneur de Monte-à-peine, M. Joseph Roy. Elle est la mère de l'abbé Jean-Joseph Roy, qui, à un an d'intervalle, succéda en 1796 à son oncle Sarault comme curé de Saint-Charles (2).

Cette paroisse, encore peu populeuse, était

---

du Séminaire de Nicolet. (*Mémorial de l'Education* du Dr Meilleur ; *L'instruction publique au Canada*, par M. Chauveau). « Il y a de ces cas, dit un auteur, où la légende est plus vraie que l'histoire.» (*Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1906, p. 785). Il nous semble, d'ailleurs, bien facile, dans la plupart des cas, de concilier la légende et l'histoire. « Quand la légende et l'histoire se sont rencontrées quelque part, dit un autre écrivain, il faut leur laisser toute la place : à l'une, parce qu'elle la mérite ; à l'autre, parce qu'elle la prend.» (*Le Correspondant* du 25 juillet 1892, p. 228).

(1) Le 22 novembre 1756. Le mariage fut célébré par M. Ch. Youville-Dufrost, curé de Saint-Joseph, l'un des fils de la Vénérable Mère Youville, en présence du curé Sarault, du R. P. Maurice Lacorne, supérieur des Récollets, de Pierre Le Roy, oncle et tuteur de l'époux (Joseph Roy), de Charles Lecours et de Joseph Lafrénai. (Archives paroissiales de Saint-Charles.

(2) Voir dans l'appendice la liste des curés de Saint-Charles jusqu'à ce jour.

très étendue, puisqu'elle comprenait même les rangs de la *Grillade*, de *Saint-Félix* et du *Trait-carré*, qui font aujourd'hui partie de Saint-Henri. Lorsque ces concessions furent détachées de Saint-Charles, vers 1780, ce fut l'occasion de grandes difficultés, au milieu desquelles M. Sarault fit éclater son rare esprit de sagesse et de conciliation. Les habitants du territoire que l'on voulait annexer à la nouvelle paroisse de Saint-Henri avaient répugnance à y aller. L'évêque les menaça d'interdit ; M. Sarault s'interposa pour amortir les coups, et sans lui, peut-être, il y avait lieu de craindre de grands malheurs. Il écrit un jour à Mgr Briand :

« Hier, au prône, j'intimai vos ordres aux paroissiens en question, et je les exhortai à l'obéissance pour les motifs que je crus les plus propres à y porter. Je ne leur dis rien du courroux de Votre Grandeur contre eux et de ses menaces. Il suffira de le faire dans le cas où ils n'obéiront pas. Ce sera l'affaire de leur nouveau curé, puisqu'ils ne viendront plus ici. »

A propos de ces difficultés, qui se renouvel-

lent assez souvent à l'occasion de la formation des paroisses, l'auteur de la *Seigneurie de Lauzon* fait de très judicieuses remarques :

« L'opposition, dit-il, que manifestaient les colons de Lauzon habitant les villages de la rivière Boyer, qui jusque-là avaient été desservis par le curé de Saint-Charles, se comprend. Ces braves gens n'appartenaient point aux familles qui avaient colonisé les rives de l'Etchemin. Celles-ci venaient en grande partie de la Pointe-de-Lévy, de l'île d'Orléans et de quelques paroisses des environs de Québec. Les habitants de la rivière Boyer, eux, venaient des vieilles seigneuries de Beaumont, de la Durantaie, de Saint-Vallier ou de la rivière du Sud. Depuis tantôt quarante ans, ils relevaient de Saint-Charles où habitait encore le vénérable curé Sarault, fondateur de cette paroisse. Or, on ne se sépare point d'habitudes anciennes, de parents et d'amis, sans qu'il en coûte. L'habitant a toujours eu la plus grande répugnance à quitter le temple qui a abrité son enfance, où il a été baptisé, où il s'est marié, où reposent ses ancêtres. C'est pour lui comme une migration sur une terre étrangère, et il met du temps à s'apprivoiser dans un nouveau nid. »

M. Sarault déploya le même esprit de sagesse et de prudence à l'occasion de l'établissement de la paroisse Saint-Gervais, qui se forma à peu près en même temps que celle de Saint-Henri. Ce qui donna lieu à la création de Saint-Gervais, ce fut l'émigration, vers cette époque, d'un bon nombre d'Acadiens qui allèrent se fixer dans les concessions (1) du seigneur Deschenaux.

Brassard-Deschenaux, l'ancien secrétaire de l'intendant Bigot, avait succédé au fameux Péan (2) comme seigneur de la Livaudière. Au point de vue canadien, l'un ne valait guère mieux que l'autre : tous deux appartenaient à

---

(1) Les Canadiens désignent par ce mot de longues rangées de terres *concédées* par les seigneurs. Dans ce sens, c'est un mot essentiellement canadien, qu'il nous semble bon de conserver.

(2) Michel-Jean-Hugues, fils de Jacques-Hugues Péan, et de Marie-Françoise Pécody de Contrecœur, « aide-major de ville et château du gouvernement de Québec ». (Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, t. VI, p. 271).

« Péan avait fait bâtir, sur une seigneurie qu'il avait, de grands hangars ; et les vaisseaux, en s'en retournant, y prenaient leurs charges ; en sorte qu'on dérobait ses enlèvements aux yeux des habitants de Québec, et on éludait ainsi l'ordonnance de l'Intendant : le contrôleur Bréard entrait de part dans tous ces commerces, et de

cette société de fripons dont Bigot était le chef, qui, par leurs dilapidations et leurs rapines, contribuèrent à la perte de la colonie ; tous deux eurent à subir un procès infamant au Châtelet de Paris, et furent condamnés à restituer chacun une somme assez ronde au gouvernement du roi. Mais, tandis que Péan, passé en France après la conquête, dut purger complètement sa sentence et payer jusqu'à la dernière obole, Deschenaux, plus habile, resta au Canada, et réussit à esquiver la peine qu'il avait encourue. Il profita des gains illicites qu'il avait faits pour acheter en 1766 la seigneurie de son ami Péan (1). Sa famille devint une des plus riches et des plus influentes de la colonie, sous le régime anglais. L'un de ses fils se fit prêtre, fut longtemps curé de Lorette, et devint même vicaire général du diocèse.

Deschenaux s'occupa activement de peupler

---

très pauvre qu'il était lorsqu'il vint en Canada, il s'en retourna extrêmement riche. »

(*Mémoire sur les affaires du Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760, publié par la Société historique de Québec*, 1838, p. 65).

(1) Archives du gouvernement de Québec, Actes de foy et hommage.

sa seigneurie de la Livaudière. Il mit surtout à profit, pour cela, l'émigration acadienne qui s'opéra à cette époque du côté de Québec. Il avait, en 1770, sur ses terres en arrière de Saint-Charles, une soixantaine de familles acadiennes (1), sans compter celles qui s'étaient établies, quelques années auparavant, à Saint-Charles même, du temps de M. Dosque, leur ancien missionnaire de l'île Saint-Jean, devenu curé de Beaumont (2).

Ces familles acadiennes de Saint-Charles avaient été l'objet d'une attention toute spéciale de la part de Mme Péan, Marie-Angélique Renaud-Davesnes des Meloises, alors qu'elle était encore au Canada :

« On leur procura toutes les aisances qu'on put, dit un chroniqueur ; on alla même jusqu'à leur entretenir un chirurgien (3). »

Ce n'était pas sans besoin. Grand nombre de ces familles acadiennes avaient apporté

---

(1) *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 153.

(2) M. Dosque fut transféré de Beaumont à la cure de Québec en 1769. Voir *Henri de Bernières*, p. 353.

(3) Mémoire cité plus haut, p. 63.

avec elles des germes de maladies ; et la mortalité, dans la paroisse Saint-Charles, atteignit en 1758 le chiffre énorme de quatre-vingt-dix (1).

Deschenaux voulait faire une paroisse dans la partie de sa seigneurie en arrière de Saint-Charles, et obtenir un curé pour ses nouveaux censitaires de la *première*, *deuxième et troisième Cadie.*

Tout en modérant le zèle de ce seigneur, qui lui paraissait aller un peu vite en besogne, M. Sarault communiquait à l'évêque tous les renseignements nécessaires pour l'établissement de la nouvelle paroisse : et ce fut lui qui suggéra de lui donner pour patrons les saints martyrs Gervais et Protais, dont on venait de retrouver les corps, avec celui de saint Ambroise, à Milan (2).

*
* *

---

(1) Tanguay, *A travers les registres*, p. 167.

(2) Ils reposent aujourd'hui dans la crypte de la vénérable Basilique de Saint-Ambroise, où nous eûmes le bonheur de célébrer la messe le 24 avril 1884.

Pendant la longue administration de M. Sarault comme curé de Saint-Charles, notre pays traversa deux des périodes les plus critiques de son histoire, celle de la conquête, et celle de l'invasion du Canada par les Bostonnais en 1775. Que de sagesse et de prudence ne fallait-il pas à un curé, dans ces graves circonstances, pour maintenir ses paroissiens dans la voie du devoir !

Lors de la cession du pays à l'Angleterre, par exemple, que de tact et d'habileté pour ne pas froisser inutilement les sentiments patriotiques de nos Canadiens, tout en les exhortant à se soumettre à leurs nouveaux maîtres ! Il y a tant de choses qui sont de nature à irriter les hommes dans ce régime d'espionnage et de rigueur qui suit ordinairement la conquête d'un pays ! Le 30 mai 1760, par exemple, un mois après la glorieuse bataille de Sainte-Foy, qui n'a guère adouci l'humeur des conquérants, un habitant de Saint-Charles, le capitaine Joseph Nadeau, est pendu devant sa propre maison, soupçonné d'avoir encouragé ses concitoyens à la révolte et poussé quelques mili-

ciens de sa compagnie à joindre l'armée française.

Le général Murray, paraît-il, veut répandre la terreur dans cette région, pour « se venger des habitants de la côte sud qui ont protégé les maraudeurs de Lévis pendant tout l'hiver (1). »

Le capitaine Nadeau était aimé et respecté. Il avait quelque instruction, et bien souvent nous avons remarqué sa belle et large signature dans les registres de Saint-Charles. Meunier de profession, il était propriétaire d'un moulin à vent ; et voici comment M. Papineau racontait un jour son exécution, dans une conférence donnée à Montréal. L'illustre orateur canadien, né en 1786, pouvait tenir les faits de témoins oculaires : il se trompe cependant pour l'endroit ; ce n'est pas à Saint-Thomas, mais à Saint-Charles que vivait Nadeau :

« A douze lieues de Québec, un malheureux propriétaire d'un moulin à vent n'a pas été à l'armée. Il en était exempté par son état et par la nécessité de ne pas laisser mourir de

(1) J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 339, III, p. 7.

faim les femmes, les enfants et les vieillards du voisinage. Il fallait y laisser quelqu'un qui pût mouturer le peu de grain qui pourrait échapper au feu, au pillage, à la dévastation générale. Il avait quelques minots de blé de plus qu'il ne lui en fallait pour la consommation de sa famille : « Le roi de « France, avait-il dit, n'abandonnera pas le « Canada. Nos gens reviendront au printemps, « je leur donnerai mon blé plutôt que de le « vendre aujourd'hui. »

« Rapport de ce grave propos est fait au général Murray. Sa fureur est partagée par son entourage et ne connaît plus de bornes. « Il faut un exemple. Il faut frapper le pays de terreur ! » hurle d'un commun accord la bande forcénée.

« De suite l'ordre : « Un sergent, un caporal « et un parti de huit hommes se rendront à « Saint-Thomas, demanderont au meunier s'il « ne se nomme pas Nadeau, et sur sa réponse « affirmative, le pendront à la vergue de son « moulin, y resteront deux heures, et après « s'être assurés qu'il est bien mort, reviendront « à Québec (1) .»

Il est de tradition, en effet, que le capitaine

(1) Cité par De Celles, dans *Papineau*, p. 17.

Nadeau fut pendu à la vergue de son moulin, sur sa propriété, à Saint-Charles ; et la tradition ajoute que la chose se fit de grand matin, les habitants du village dormant encore. Un terrible spectacle les attendait à leur réveil...

Que de récriminations, sans doute, que de cris de rage, que de malédictions à l'occasion du douloureux incident que nous venons de raconter ! Le bon curé Sarault dut mettre à profit toutes les ressources de son zèle, de sa charité, de son art oratoire pour exhorter ses paroissiens à la modération, à la patience, à la soumission à l'autorité légitime.

Il fit plus : Nadeau était veuf, et laissait deux enfants, Thérèse, âgée de vingt ans, née d'un premier mariage, et Charles, issu du second mariage, qui n'avait que cinq ans. Le curé prit la jeune fille sous sa protection, la confia aux Ursulines, pour qu'elle y achevât son éducation, puis la maria au bout de deux ou trois ans à un honnête habitant de Saint-Charles (1).

---

(1) Guillaume Gosselin, bisaïeul de l'auteur. Il épousa Thérèse Nadeau le 11 avril 1763. Un de leurs enfants,

Quant à Charles Nadeau, il eut d'abord pour tuteur un de ses oncles maternels, puis son beau-frère de Saint-Charles, auquel il rendait un jour ce touchant témoignage :

« Je le remercie, ainsi que sa femme, ma sœur, des soins qu'ils ont bien voulu prendre de moi pendant mon enfance et ma minorité, intéressant à cet effet une personne charitable pour les services qu'ils n'étaient pas en état de me rendre par eux-mêmes. J'en serai éternellement reconnaissant (1). »

Cette personne charitable, c'était toujours le bon curé Sarault, qui avait pris les deux enfants du capitaine Nadeau sous sa protection.

Mais outre ce protecteur, Charles Nadeau en eut un autre, encore plus puissant, dans la personne du gouverneur même de la colonie. On lit en effet dans la *Gazette de Québec* du 29 septembre 1768 :

---

Joseph Gosselin, fit un cours complet d'études au séminaire de Québec, grâce à M. Sarault, entra dans l'état ecclésiastique, reçut les ordres mineurs, puis quitta la soutane. Il devint commis dans un magasin, à Québec, et périt, un jour, victime d'une explosion de poudre.

(1) Papiers de famille.

« Le 21 septembre dernier, à Saint-Charles, rivière Boyer, côte du sud, on présenta à Son Excellence le général de la province, le fils orphelin du capitaine Nadeau. Notre illustre et charitable gouverneur donna à cet enfant des marques d'une bonté vraiment paternelle. Il suivit en cela les mouvements naturels de son cœur noble et bienfaisant, toujours prêt à s'attendrir sur le sort des malheureux, et ordonna qu'on le mît en pension au séminaire, ajoutant : « C'est un général qui lui a fait perdre « son père, c'est un général qui lui en fera « retrouver un. » Son Excellence, en cette occasion, n'a pas seulement essuyé les larmes de cette famille, c'est une faveur à laquelle toute la nation sera bien sensible, et qui ne peut que nous confirmer dans notre attachement pour un gouvernement qui nous donne des maîtres si généreux.»

C'est Carleton qui était à cette époque gouverneur du Canada. Il y avait été envoyé en 1766 comme lieutenant-gouverneur à la place de Murray qui avait obtenu un congé d'absence ; et il venait d'être nommé gouverneur général :

« Son nom, dit De Celles, est resté gravé

dans la mémoire des Canadiens, entouré d'une auréole de respect et de reconnaissance... Sa grandeur d'âme illumine d'un premier rayon d'espérance le ciel alors si sombre des Canadiens (1). »

Carleton connaissait déjà notre pays. Il avait pris part à la bataille des Plaines d'Abraham : il y fut blessé en même temps que Wolfe et Monckton, et mis hors de combat. L'annaliste des Ursulines nous apprend qu'il « avait été abrité et soigné au vieux cloître, aux jours de son occupation militaire après le grand siège. »

Il est probable qu'il avait eu connaissance de l'exécution de Nadeau, au printemps de 1760 ; et ce que nous savons de son caractère nous porte à croire qu'il avait regretté de voir le général Murray prendre une pareille décision.

Nous savons d'ailleurs par la tradition que Murray lui-même n'eut pas plutôt ordonné l'acte cruel dont nous avons fait le récit, qu'il le regretta, et résolut de faire quelque chose

---

(1) *Papineau*, p. 8.

pour ceux qu'il avait rendus orphelins. Obligé de quitter le pays plus tôt qu'il ne s'y attendait, il confia à son successeur le soin de mettre sa pensée à exécution ; et ce que nous avons cité de la *Gazette de Québec* fait voir avec quel bonheur Carleton se rendit à son désir :

« Murray, écrit M. Roy, avait un caractère bouillant, singulièrement partagé entre la rudesse et la douceur. Il savait racheter ses emportements par des actes généreux. Sous une apparence sévère, il cachait un cœur sensible et plein de bonté.

« Après les avoir traités haut la main, après les avoir traqués comme des bêtes fauves, après avoir fait brûler leurs demeures, il se prit à aimer les Canadiens..., qu'il voyait aussi simples dans leurs mœurs qu'il les avait trouvés braves sur les champs de bataille...

« Appelé à gouverner dans les circonstances les plus difficiles, Murray finit par s'attirer l'estime et les sympathies des vaincus... (1) »

Mais revenons au curé Sarault.

***

(1) *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t, III, p. 7.

Nous avons dit avec quelle sagesse il sut gouverner sa paroisse durant la période critique de la conquête. Il en fut de même lors de l'invasion du Canada par les Bostonnais :

« Pour dire la vérité, écrit à ce sujet l'auteur déjà cité de la *Seigneurie de Lauzon*, les habitants de la Pointe-de-Lévy, de Saint-Nicolas, de Saint-Michel et de Saint-Charles de Bellechasse s'étaient montrés fort sympathiques aux troupes du Congrès pendant tout le temps que dura le blocus de Québec (1). Quelques-uns même avaient embrassé avec tant d'enthousiasme la cause de l'indépendance qu'ils ne voulurent jamais revenir sur leurs pas, malgré les menaces des autorités, les sollicitations de leurs pasteurs et les excommunications lancées contre eux par l'évêque.

« On sait qu'à Saint-Michel de Bellechasse plusieurs colons moururent sans vouloir recevoir le prêtre et furent enterrés sur le bord des routes, privés des bénédictions de l'Eglise. »

Ecoutons sur la conduite des Canadiens à cette époque le témoignage si autorisé de Mgr

(1) D'après Mgr Briand, « presque toute la colonie désirait que Québec fût pris » par les Américains.

Briand, alors évêque de Québec : il écrit à sa famille, en France, quelques mois après l'échec des Américains :

« Les habitants (canadiens) se rapprochent peu à peu ; mais je tiens ferme, et il faut se rétracter publiquement avant d'être admis aux sacrements, même à la mort. J'espère que par la miséricorde et la sagesse du Seigneur tout ceci tournera au bien de la religion, car mes chers enfants, que je connais quasi tous,— depuis trente-six ans que je suis ici, il n'y a guère d'anciens qui me soient inconnus — ces pauvres peuples, dis-je, ont de la religion, ils sont bons ; mais ils avaient été séduits. Ils le voient bien à présent. On s'était surtout attaché à les prévenir contre leurs curés, leur disant qu'il ne fallait pas les écouter, qu'ils n'avaient point à se mêler de la guerre, que ce n'était pas leur métier. Par ces discours, nos instructions sont devenues inutiles, d'où est venu le malheur des habitants.

« Enfin on peut dire cependant que la conservation de la colonie au roi d'Angleterre est le fruit de la fermeté du clergé et de sa fidélité ; car quoique les peuples ne soient pas opposés aux Bostonnais, ils ne se sont pas joints à eux,

et on n'en compte pas cinq cents qui aient suivi l'armée (américaine) ; encore le plus grand nombre n'était que des malheureux, des gueux et des ivrognes : mais on peut dire que presque toute la colonie désirait que Québec fût pris.

« Marie a conservé cette ville, qui restait seule fidèle, puisque les faubourgs eux-mêmes étaient nos ennemis. Aussi ont-ils été brûlés, soit par la ville, soit par les Bostonnais, ce qui a fait bien des misérables. Ils portent la peine de leur désobéissance (1). »

D'après Mgr Briand, c'est donc au clergé canadien surtout, et « à sa fidélité,» que l'Angleterre dut, à cette époque, la conservation de sa colonie ; et l'abbé Holmes ayant plus tard à revendiquer, à Londres, certains droits du séminaire de Québec, pourra avec raison faire valoir les grands services rendus à la Grande-Bretagne par notre clergé :

« Il n'y aurait, écrira-t-il, aucune exagéra-

---

(1) Lettre de Mgr Briand à sa famille, Québec, 27 septembre 1776, citée dans la *Revue Canadienne*, t. VIII, p. 446.

tion à dire que la conservation de Québec, au siège de 1775, fut due principalement aux efforts physiques et moraux du séminaire de Québec (1). »

Nous avons vu qu'à Saint-Michel de Bellechasse un certain nombre de personnes moururent sans vouloir recevoir le prêtre, et furent inhumées sans les prières de l'Eglise. Nous ne sachons pas que pareils malheurs soient arrivés à Saint-Charles : mais cela fut dû, sans doute, à la sagesse du curé, à ses bons conseils, à sa vigilance toujours aux aguets pour prévenir le mal. Qu'on en juge par la lettre qu'il écrivait un jour (6 nov. 1775) au major Baby, « un des hommes les plus influents à la ville et au château », au sujet d'un capitaine de milice de sa paroisse : on sait l'autorité dont jouissaient alors les capitaines de milice, sans compter celle qu'ils voulaient quelquefois s'attribuer :

« J'ai eu l'honneur, monsieur, de vous dire,

---

(1) Archives du Canada, Papiers d'Etat, Lettre de M. Holmes à Lord Glenelg, Londres, 16 juillet 1836.

au mois de septembre, que j'avais employé toute mon autorité pour détourner les orages qui s'étaient élevés contre le capitaine Royer, quoique ce ne soit pas mon homme, comme vous savez. Mais le bien du service et mon devoir le demandaient. Voilà ma règle. C'est par le même principe que je viens de lui donner aujourd'hui des avis importants :

« 1° Au sujet des armes, je trouve qu'il a un peu étendu la permission qu'il a, dit-il, d'en laisser à qui il jugera à propos, ou qu'il n'a pas fait peut-être assez exacte recherche dans plusieurs maisons où il y en a encore, ce qui aurait de l'inconvénient, si le temps redevenait critique ;

« 2° A l'égard des procès, quelquefois en matière épineuse, où il intervient, non pas comme arbitre, ce qui conviendrait, quand les parties l'appellent, mais comme ayant autorité pour cela—*tanquàm potestatem habens*. C'est sortir de sa sphère, et ses lumières sont trop bornées.

« Il a assez bien reçu ces avis ; mais je souhaiterais que vous voulussiez les appuyer. Vous le verrez vendredi ; dites-lui, je vous prie, que cela vous est revenu, sans lui faire connaître par quelle voie. Vos leçons n'en auront que plus de force.

« Ce n'est pas que je désire que vous le contristiez ; au contraire : mais il faut qu'il comprenne qu'il a besoin de s'observer pour ne donner prise à ses ennemis par aucun endroit.

« Excusez, monsieur, la liberté que je prends ; mais c'est qu'il m'a paru que vous voulez le bien.»

M. Sarault avait acquis beaucoup d'ascendant sur ses paroissiens, grâce à sa bonté, à sa sagesse, à sa générosité ; ils lui étaient très attachés.

Il avait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour se faire aimer dans une paroisse : excellent cœur, homme bien élevé, bon prédicateur, il avait une voix remarquable et chantait bien. Etant encore pensionnaire au petit séminaire de Québec, il avait été choisi par le Chapitre de la cathédrale comme l'un des quatre chantres que l'on entretenait pour le service de l'église, et auxquels on allouait des honoraires qui étaient fort appréciés à cette époque (1).

---

(1) *L'Abeille*, IX, 30.

C'était un prêtre modèle, l'auxiliaire zélé et l'ami de son évêque. Nous le voyons assister à la sépulture de Mgr D'Esglis, à Saint-Pierre de l'Ile d'Orléans, le 6 juin 1788; et lorsque Mgr Briand mourut six ans plus tard, le 25 juin 1794, le pieux curé, empêché par les infirmités de la vieillesse, d'aller aux funérailles, — il devait mourir lui-même trois mois plus tard, — fit chanter à ses frais pour le vénéré défunt un service solennel dans les trois communautés religieuses de Québec, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général (1).

---

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 271.

# CHAPITRE IV

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE, À L'ÉPOQUE DU CURÉ SARAULT

L'instruction, à Saint-Charles. — Au Canada, en général. — Obstacles à vaincre. — Une ère d'incrédulité.

Le zèle du curé Sarault pour l'éducation et l'instruction de ses paroissiens était sans bornes :

« Il légua par son testament au séminaire de Québec diverses sommes qui fournissent la pension de deux élèves, choisis dans la famille du testateur, ou, à leur défaut, parmi les jeunes gens de la paroisse Saint-Charles (1). »

Que de prêtres et de citoyens remarquables lui doivent leur éducation ! C'est lui qui distingua, entre tant d'autres, le jeune Labrie, et

(1) *Catalogue des élèves du Séminaire de Québec*, 1848, p. 15.

recommanda à son neveu, l'abbé Jean-Joseph Roy, qui, après avoir été longtemps son vicaire, lui succéda comme curé, de le placer au séminaire de Québec :

« Ses premiers pas vers l'éducation furent le fruit du vénérable pasteur du lieu, dont tant d'autres citoyens utiles ont partagé les bienfaits (1). »

L'abbé Roy était tout-à-fait digne de son oncle Sarault : c'était un prêtre pieux et bien doué ; il avait surtout, paraît-il, une mémoire prodigieuse. Nous avons la note que lui donnait, au séminaire, à la fin de son cours d'humanités, son professeur, M. de Saint-Germain : il le rangeait parmi ses élèves les plus remarquables, *inter insignes :*

« Jean-Joseph Roy, dit-il, jeune homme de beaucoup de talent, d'un caractère excellent et très religieux, s'est acquitté toute l'année de ses devoirs avec la plus parfaite exactitude, et a occupé très souvent le premier rang. »

Des curés qui appréciaient l'instruction

---

(1) *Eloge*, par le docteur Tessier.

comme MM. Sarault et Roy ne pouvaient laisser leur paroisse dans l'ignorance. Nous avons consulté les anciens de Saint-Charles, et tous nous ont assuré qu'à aucune époque, même dans les jours les plus sombres de notre histoire, la paroisse n'a manqué d'écoles, soit rétribuées par des contributions, soit la plupart du temps gratuites.

L'historien Garneau affirme qu'après l'établissement de la constitution de 1791, « on vit des instituteurs offrir leurs services pour instruire les enfants du peuple gratuitement (1) » ; sans doute pour les mettre en état de profiter des avantages politiques que venait de leur accorder l'Angleterre. Quel noble exemple ! Y a-t-il un pays où l'on pourrait trouver de plus admirables dispositions ?

Lorsque Jacques Labrie entra au séminaire, vers 1798 (2), à l'âge de 14 ans, il devait savoir

---

(1) *Histoire du Canada*, t. III, p. 77.

(2) Archives du Séminaire de Québec, Notes d'écoliers. Nous devons à M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du Séminaire, communication de ces notes, et de quelques autres documents dont s'est enrichie notre présente édition.

lire et écrire. Il possédait même probablement les principaux éléments de la grammaire. Nous avons vu dans son acte de mariage (12 juin 1809), à Saint-Eustache, la signature nette et ferme de son frère cadet, Joseph Labrie : c'est évidemment dans quelque école de Saint-Charles que le jeune homme avait appris à signer son nom.

Nous avons d'ailleurs les noms de vingt-cinq cultivateurs de Saint-Charles, qui, à cette époque, savaient parfaitement lire et écrire. L'un d'eux, Nicolas Pouliot, du rang appelé la *Hêtrière*, aimait tellement la lecture, qu'on lui avait donné le surnom de *Nicolas le liseux*.

Dans un document officiel, Mgr Hubert, neuvième évêque de Québec, écrivait en 1789 : « On trouve facilement dans chaque paroisse entre vingt-quatre ou trente personnes capables de lire et d'écrire. » Puis, répondant à quelqu'un qui avait prétendu que le clergé de cette province s'efforçait de tenir le peuple dans l'ignorance, pour le dominer : « Je ne sais, ajoutait-il, sur quoi il a pu fonder cette proposition téméraire ; elle est démentie par les

soins que le clergé a toujours pris de procurer au peuple l'instruction dont il est susceptible (1).»

N'oublions pas que cela s'écrivait en 1789, et comparons la situation du Bas-Canada, au point de vue de l'instruction primaire, d'après le témoin autorisé que nous venons de citer, avec celle de la France, à la même époque, c'est-à-dire, à la veille de la Révolution, d'après un autre témoignage non moins compétent, celui de M. Taine :

« En des milliers de petits villages écartés et pauvres, dit-il, le curé ou le vicaire était le seul homme qui sût couramment écrire et lire. Dans nombre de communes plus grosses, mais rurales, sauf le seigneur résident, et quelque homme de loi ou praticien d'éducation bâtarde, nul autre que lui n'était lettré (2).»

Ne craignons donc pas d'affirmer qu'au

---

(1) Lettre de Mgr Hubert en réponse au président du comité nommé pour l'exécution d'une université mixte en Canada, 18 novembre 1789. (*Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 385.

(2) *Les Origines de la France contemporaine : La Révolution*, t. III, p. 414.

point de vue de l'instruction, le Canada français n'a pas été, même dans les jours sombres qui suivirent la conquête, dans une situation inférieure à celle de la mère patrie.

« On aurait tort de croire, dit M. Chauveau, que la population des campagnes a été, à n'importe quelle époque, dans cette ignorance absolue et abrutissante dont on est encore frappé chez les basses classes de quelques pays européens (1).»

« Le peuple canadien, dit le docteur Meilleur, aime l'éducation, et veut sincèrement en procurer le bienfait à ses enfants, mais suivant ses moyens, suivant ses principes religieux et le sentiment du besoin réel et bien compris... Il a souvent bien des obstacles à vaincre... »

A l'époque de l'enfance et de la jeunesse du docteur Labrie, ces obstacles étaient sérieux. Le gouvernement, loin d'encourager l'éducation des Canadiens français conformément à leurs principes, créait des établissements qui leur étaient absolument antipathiques. Le projet d'une université mixte, que combattit

---

(1) *L'Instruction publique au Canada*, p. 56.

efficacement Mgr Hubert, n'avait pas d'autre but que leur anglification et la ruine de leur foi (1). Vint ensuite l'Institution Royale, avec ses écoles communes. Le Parlement du Bas-Canada, en 1801, adopta une loi « pour établir des écoles gratuites et pour le progrès de l'instruction. » Cette loi offrait quelques avantages réels ; mais elle reposait sur des bases vicieuses, réservant au gouverneur le choix des syndics chargés de la faire fonctionner et la nomination des instituteurs. Quelques rares paroisses, entre autres Saint-Joseph de la Pointe-Lévy et Saint-Nicolas, se prévalurent des avantages que procurait la loi, mais le peuple en général se montra défiant à l'égard de ces écoles, qui n'offraient pas de garantie suffisante à sa nationalité et à sa foi religieuse. Ceux qui le dirigeaient avaient évidemment pris pour devise le vers du poète :

*Timeo Danaos et dona ferentes.*

« Quelles n'eussent pas été, écrit l'annaliste

---

(1) *Mémorial de l'Education*, p. 71.

des Ursulines, les suites de ces *écoles communes*, surtout à une époque où l'apathie religieuse tendait à gangrener une partie de la population canadienne (1) ! »

Cette annaliste lève ici un coin du voile qui a longtemps caché l'état religieux de la classe instruite de notre pays à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. Ne soyons pas trop *laudator temporis acti*, n'allons pas exalter ces temps d'autrefois au détriment de notre époque. Le voltairianisme et l'impiété philosophique avaient alors beaucoup d'adeptes. Un vétéran de nos luttes parlementaires, M. Denis-Benjamin Viger (2), disait un jour :

« J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse, car l'incrédulité et l'immoralité étaient alors partout, et surtout au sommet de la société (3). »

Les Ursulines de Québec, à cause du grand nombre d'élèves qu'elles recrutaient dans les

---

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 252.
(2) Né à Montréal en 1775 ; décédé le 13 février 1861.
(3) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 160.

hautes classes de la société canadienne, étaient à même de connaître et d'apprécier notre situation religieuse. L'une d'elles, écrivant à Paris en 1785, se plaignait du peu de cas que l'on faisait « des bonnes mœurs et de la fidélité aux devoirs du christianisme. » Puis, revenant quelques années plus tard sur le même sujet : « C'est ici comme chez vous, disait-elle, la religion dégénère peu à peu (1). »

Les tempêtes dans l'ordre moral se propagent comme celles de la nature ; et il n'est pas étonnant que les désordres religieux de la France aient eu de l'écho en Canada :

« Vers 1800, écrit un correspondant, il y avait une grande incrédulité dans le pays, et les mauvais livres de Voltaire y étaient très répandus... L'introduction des livres impies date surtout de 1783, l'année de la paix entre l'Angleterre, la France et les Etats-Unis. Après cette paix, plusieurs Canadiens passèrent en France et se lièrent d'amitié avec des gens de bon ton, alors tous impies. Ils revinrent, emportant avec eux les livres à la mode. Ils

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, pp. 163 et 167.

se faisaient gloire d'être gens sans religion ; leurs exemples et leurs discours tendirent évidemment à corrompre ceux qui voulaient vivre dans la bonne société...»

« La lecture des mauvais livres qui inondent le pays, écrivait en 1794 Mgr Hubert, y a fait de grands ravages, même parmi les catholiques... La corruption des mœurs a fait depuis trente ans de terribles ravages dans les villes, surtout dans celles de Québec et de Montréal. Au rapport des étrangers, elle n'est pas si avancée dans beaucoup de grandes villes d'Europe.

« Une cause particulière de corruption, à Québec, ajoutait-il, est l'abord des vaisseaux étrangers et la résidence d'une garnison nombreuse (1).»

Détail qui jette une vive lumière sur l'état d'âme de notre classe instruite dans le premier tiers du dix-neuvième siècle : les *Paroles d'un croyant* de Lamennais n'eurent pas moins de huit éditions au Canada (2).

Heureux le jeune homme qui, comme Jacques

---

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 488.
(2) De Celles, *Papineau*, p. 95.

Labrie, avait l'avantage de passer les années de son enfance loin des écueils dont nous venons de parler, dans un village modeste et retiré, et ne quittait le toit paternel que pour entrer dans une maison vénérable comme le séminaire de Québec !

# CHAPITRE V

## LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Hommage au séminaire de Québec.—Directeurs du séminaire, du temps de Labrie. — Ses notes d'écolier. — Ses confrères de classe et leurs notes. — Denis-Benjamin Viger, au collège de Montréal.—Labrie et Morin.

SALUONS avec respect ce noble asile des sciences et des lettres, ce boulevard de la nationalité canadienne française, cette institution admirable qui a traversé vaillamment les époques les plus critiques de notre histoire, qui a fourni à l'Eglise une légion d'apôtres et à l'Etat tant de citoyens instruits et dévoués. On ne sait pas tout ce que le pays doit de reconnaissance au séminaire de Québec. Il a été bien des fois le phare lumineux qui nous aidait à nous diriger sûrement, à travers les écueils, vers les espérances de l'avenir.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer

ici les nobles paroles que lui adressait un jour le vénérable Mgr Cooke, premier évêque des Trois-Rivières, au moment où il disait adieu à Québec pour aller prendre possession de son siège épiscopal :

« Dignes héritiers des vertus et des lumières de l'illustre Laval de Montmorency, fille chérie de ses successeurs dans le pontificat, respectable Maison des Missions-Etrangères de Québec, pourrions-nous vous oublier dans ce jour de séparation ? Vous avez conservé dans notre pays le précieux flambeau de la science ; vous avez gardé fidèlement le dépôt des lettres sacrées et humaines pour les faire servir à la gloire de Dieu et à l'avantage de nos compatriotes ; auprès de vous nous avons puisé ce que nous possédons de piété, de zèle, de connaissances, de vertus sacerdotales. Aussi conserverons-nous religieusement le souvenir de votre générosité et de votre dévouement, et nos jeunes institutions se feront toujours un honneur de vous regarder comme leur guide, leur modèle et leur bienfaitrice (1). »

Jacques Labrie demeura toujours, lui aussi,

---

(1) *L'Abeille*, t. V, No. 7.

respectueusement attaché à cette maison où il avait fait ses études classiques. Le séminaire ayant été attaqué par un correspondant du *Canadien*, le *Courrier de Québec*, dont le principal directeur était Jacques Labrie lui-même, répliqua :

« Vous ne connaissez ni cette sage maison, ni les messieurs qui la gouvernent... Il n'y a personne qui s'efforce plus qu'eux de donner aux jeunes gens des sentiments loyaux et patriotiques. Ce n'est pas parce que je leur dois mon éducation que je parle ainsi, mais parce que j'ai l'avantage de connaître particulièrement leurs sentiments... Je suis fâché, ajoutait-il, que le séminaire n'ait pas un meilleur avocat que moi..., mais je n'ai pas voulu laisser échapper cette occasion de prouver ma reconnaissance aux sages instituteurs qui ont guidé mes premiers pas dans la vie. Puissent tous ceux qu'ils ont instruits ne point dévier du sentier qu'ils leur ont tracé ! »

Les principaux directeurs du séminaire, lorsque Jacques Labrie y fit son cours d'études, étaient MM. Gravé, Robert, Lahaille, Antoine Bedard et Jérôme Demers. C'étaient tous

des hommes éminents, d'un grand savoir, d'une vertu éprouvée. Tous, à l'exception de M. Bedard, qui ne resta que quelques années au séminaire, furent longtemps vicaires généraux du diocèse, et supérieurs de leur maison à plusieurs reprises, M. Gravé, durant dix-neuf ans, M. Demers, dix-huit ans. M. Bedard était frère du célèbre patriote Pierre-Stanislas Bedard, qui fut l'un des fondateurs du *Canadien*. M. Lahaille était un vieux gascon, né à Tarbes, qui avait fait ses études à l'université de Bordeaux :

« Doué de très grands talents, dit un chroniqueur, il saisissait avec facilité ce qu'il y a de plus difficile dans les hautes sciences, et développait avec tant de netteté et de méthode celles qu'il enseignait, que ses jeunes auditeurs le suivaient toujours avec plaisir et presque sans aucun effort.»

Le jeune Labrie avait des talents brillants et beaucoup d'application au travail : sous la direction de ces maîtres habiles, il fit de très fortes études. Dans les quelques écrits qu'il a laissés, il cite souvent les auteurs classiques,

et particulièrement Jules César. Ses connaissances en histoire étaient considérables : on peut dire que l'histoire a été la passion de sa vie.

Nous avons deux de ses notes d'écolier : l'une est datée du 11 août 1800 ; Labrie terminait sa troisième : l'autre est en date du 12 août 1801 ; il finissait sa seconde. Quel admirable témoignage à ses heureuses dispositions rendaient ses professeurs ! Quel beau portrait du jeune étudiant ! Mais ce qui nous frappe le plus, c'est que Labrie paraît avoir été toute sa vie ce qu'il était écolier. Au physique, les traits se difforment quelquefois à tel point que certains personnages deviennent presque méconnaissables, avec les années. Mais au moral, il est rare que ne se vérifie pas la parole des saintes lettres : « Le jeune homme suit sa première voie, dans sa vieillesse même il ne la quittera point (1). »

Voici ce que disait de Labrie son professeur de troisième : nous traduisons du latin, car

---

(1) *Proverbes*, XXII, 6.

toutes les notes, à cette époque, se donnaient en latin :

« Doué d'un caractère doux comme le miel, orné des plus brillantes facultés de l'esprit, ce jeune homme s'est appliqué au travail durant toute l'année avec ardeur et persévérance ; il s'est acquitté de ses devoirs avec le plus grand soin et avec succès.»

Le professeur constatait ensuite que le jeune Labrie n'était au collège que depuis deux ans et que pour cette raison, sans doute, il n'avait pu être premier qu'une fois ; mais il avait toujours occupé une place honorable dans sa classe.

En seconde, son travail assidu est déjà récompensé : il est premier sept fois : voici, du reste, la note que lui donne son professeur :

« Il est le plus sage de toute la classe, au témoignage unanime de tous ses condisciples, et on ne peut donner assez d'éloges au soin et à l'application qu'il apporte à l'accomplissement de tous ses devoirs.»

Quelle belle pléïade de jeunes gens l'on voyait alors au séminaire de Québec, gravi-

tant autour des maîtres éminents que nous venons de nommer : parmi les confrères de classe de Labrie, Louis-Joseph Papineau, le futur orateur de l'assemblée législative, Antoine Parant, l'un des futurs directeurs du séminaire et l'un des fondateurs de l'université Laval (1), Louis Raby, René-Flavien Lajus, Barthélemy Fortin, Jean-Baptiste Kelly, qui seront l'ornement du clergé canadien ; et, dans les classes les plus voisines de la sienne, André Doucet, le futur curé de Québec et l'ami choyé de l'évêque Plessis, Philippe de Gaspé, le futur auteur des « Anciens Canadiens », Louis Plamondon, ce jurisconsulte distingué et instruit qui sera la gloire du barreau, Thomas Bedard, Pierre-Flavien Turgeon, le futur archevêque de Québec, Louis Moquin, cette autre gloire de l'ancien barreau, celui dont le grand juge du district, faisant son éloge, à ses funé-

(1) Voici les noms des directeurs du séminaire de Québec, fondateurs de l'université, tels que mentionnés dans la Charte royale : Louis-Jacques Casault, Antoine Parant, Joseph Aubry, John Holmes, Léon Gingras, Louis Gingras, Michel Forgues, Elzéar-Alexandre Taschereau, Edward-John Horan.

railles, disait publiquement « qu'il n'avait jamais voulu prendre une cause sans s'être assuré par les meilleures informations qu'elle était fondée en justice ! »

« Au séminaire de Québec, écrit Bibaud dans son *Panthéon Canadien*, Louis Moquin étonna par son intelligence. Il fit son cours d'études en cinq ans.»

Puis il cite un trait qui rappelle l'histoire de Racine apprenant par cœur, en une nuit, un roman grec (1) dont ses maîtres jansénistes ne lui avaient pas voulu permettre la lecture :

« Le *Discours* de Bossuet *sur l'histoire universelle* lui étant un jour, dit-il, tombé sous la main, et n'ayant pu se le procurer dans les boutiques de Québec, il l'apprit par cœur.»

Voici, d'ailleurs, la note que lui donnait un jour l'abbé Martin, son professeur de troisième :

---

(1) Le duc de Broglie racontant un jour cette anecdote, dans une conférence donnée à Paris :

« Je souhaite que tous les jeunes étudiants qui m'écoutent, disait-il, n'aient jamais lu de roman qu'en grec ; car j'imagine que le grec est à lui seul un contre-poison suffisant contre le venin de tous les romans du monde.» (Le *Correspondant* du 10 mai 1870, p. 531).

« Louis Moquin, toujours le premier de sa classe, s'est acquitté de ses devoirs avec une ardeur constante, et a fait des progrès vraiment étonnants — *stupendo progressu.* »

Le lecteur s'intéresse peut-être à ces notes d'écoliers d'autrefois. Faisons défiler devant lui, comme à une fin d'année académique, quelques autres confrères du jeune Labrie. Voici, par exemple, Louis-Joseph Papineau, le futur orateur de la Chambre : au physique, quel type achevé du jeune Canadien français bien élevé ! mais les qualités morales ne sont pas moins remarquables :

« Ce jeune homme, dit son professeur de troisième, est doué des plus belles facultés de l'esprit, et s'est livré au travail avec ardeur. Il se range parmi les meilleurs élèves. »

L'année suivante, le jeune Papineau s'est quelque peu relâché pour l'application ; mais « avec peu de travail, dit son professeur, il a brillé par ses succès dans toutes les matières. »

« Louis Plamondon, jeune homme docile et plein de talent : avec peu de travail et d'ap-

plication, il a été premier neuf fois, et a brillé parmi les meilleurs élèves. »

Voici maintenant Pierre-Flavien Turgeon, le futur archevêque de Québec, et son *alter ego* Joachim Ponsant :

« Deux enfants charmants, dit leur professeur, pleins de douceur, vifs et exacts dans l'accomplissement de tous leurs devoirs. »

« Aucun élève de la classe n'est plus sage que Flavien Turgeon, dit un autre professeur ; c'est un modèle pour l'exactitude et l'application au travail. »

Et son cousin Louis Raby, le futur curé de Saint-Antoine de Tilly et de Beaumont, qui laissera une si vive réputation d'esprit, de finesse et de malice :

« On ne peut guère lui reprocher qu'un peu de dissipation et de babil. C'est un élève laborieux. »

Enfin, voici deux jeunes rhétoriciens de 1804, que leur professeur met sur le même pied, Philippe de Gaspé et Joseph Painchaud :

« Deux jeunes gens de talent, doués d'une heureuse nature : ils ont brillé également

tous deux parmi leurs condisciples ; mais leur succès n'est pas dû autant à leur application au travail qu'aux excellentes facultés d'esprit dont ils sont ornés. »

Ces jeunes gens distingués restèrent toujours très attachés à leur *Alma Mater*. M. Papineau, entre autres, garda toute sa vie un excellent souvenir du séminaire et des prêtres qu'il y avait connus dans sa jeunesse. Il écrivit un jour, à ce sujet, une magnifique lettre à l'abbé Cyrille Légaré ; et celui-ci se proposait de l'insérer dans la monographie d'un des anciens directeurs du séminaire qu'il préparait avec soin. Tout cela, malheureusement, fut détruit dans l'incendie du 25 mars 1865, qui consuma une grande partie de cette institution.

Entre tous les jeunes gens d'avenir que nous venons de nommer et avec lesquels il rivalisait par les talents, Jacques Labrie se faisait remarquer par la douceur et l'affabilité de son caractère. Il avait, paraît-il, un cœur aimant, une âme tendre et sensible :

« Ce fut, dit son panégyriste, durant son cours d'études au séminaire de la capitale,

qu'il formât des liaisons étroites que le temps n'ébranla jamais. »

Il ne connut que plus tard Denis-Benjamin Viger, qui avait vingt ans de plus que lui, et avait fait ses études au collège de Montréal.

Ce collège, fondation du séminaire de Saint-Sulpice, datait de 1773. Il fut inauguré au presbytère de la Longue-Pointe, et continué au château Vaudreuil jusqu'en 1804, date de la construction du Petit Séminaire, à la montagne. C'est évidemment au château Vaudreuil que Denis-Benjamin Viger fit ses études. Il était cousin de Louis-Joseph Papineau ; tous deux étaient de Montréal : l'un descendit à Québec, pour y faire ses études, l'autre fréquenta le collège de sa ville natale ; et à cette occasion nous croyons devoir citer ici un curieux passage d'une lettre que l'intendant Dupuy adressait à la cour de France dès l'année 1727 :

« On n'aura pas manqué, disait-il, de vous envoyer un mémoire pour l'établissement d'un collège à Montréal. Cette vue est très louable en elle-même : elle frappe, au premier coup,

par son utilité, d'autant plus qu'il est véritable que les pensions des jeunes enfants sont fort chères à Québec. Mais comme toutes les classes ne sont point encore établies à Québec, ne vaudrait-il pas mieux les y parfaire et rendre d'abord complet le collège de Québec, avant que d'en établir un autre à Montréal, ce qui ferait sans nécessité deux collèges imparfaits? à moins que vous n'ordonnassiez les choses de telle façon que les classes qui manquent à Québec fussent établies à Montréal, ce qui donnerait lieu à la jeunesse de voir toute la colonie, et d'y prendre des liaisons, ceux de Montréal venant à Québec y commencer leurs études, et ceux de Québec allant à Montréal pour les y finir, ou vice versa, si le contraire était plus expédient (1). »

Cette opinion de l'intendant Dupuy sur l'avantage qu'il pouvait y avoir pour les jeunes gens de toute la colonie, de se connaître, de se rencontrer, de former entre eux des liaisons fraternelles et patriotiques, ceux de Québec allant à Montréal, et ceux de Montréal venant à Québec, pour y faire ou compléter leurs

(1) Paris, archives coloniales, Canada, Lettre de Dupuy au ministre, 1er nov. 1827, vol. 49, fol. 435.

études, nous a paru intéressante à noter, d'autant plus qu'à l'époque où l'habile intendant exprimait cette opinion les moyens de communication entre les deux villes étaient beaucoup moins faciles qu'aujourd'hui.

Le collège de Montréal ne fut fondé, comme nous venons de le dire, qu'en 1773 ; et de suite il forma des hommes comme Denis-Benjamin Viger et ses cousins germains Jacques Viger, premier maire de Montréal, et Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de la même ville.

Les liaisons patriotiques que souhaitait l'intendant Dupuy se réalisèrent. Louis-Joseph Papineau étudia au séminaire de Québec, en même temps que Jacques Labrie, et tous deux se lièrent d'une étroite amitié. Jacques Labrie, nous le verrons, alla s'établir à Montréal, où il fit la connaissance de Denis-Benjamin Viger.

Sitôt que ces deux hommes se rencontrèrent, il se sentirent fortement attirés l'un vers l'autre par la communauté de leurs vues et de leurs sentiments sur l'honneur, sur l'amour du travail, sur toutes les vertus qui font le bon

citoyen et peuvent le rendre utile à son pays. Nous avons nous-même entendu M. Viger faire le plus bel éloge de la science et du caractère de son ami (1).

Ce ne fut également que plus tard que Jacques Labrie connut M. Morin, lequel avait vingt ans de moins que lui ; mais il s'attacha alors à ce jeune homme, dont les talents brillants donnaient tant de promesses. Tous deux étaient du même pays natal (2) : leurs familles n'étaient probablement pas étrangères ; et le docteur Labrie dut favoriser plus tard de toutes ses forces l'élection de son jeune ami comme député du comté de Bellechasse.

---

(1) L'auteur doit en grande partie le bienfait de l'éducation à M. Denis-Benjamin Viger.

(2) M. Morin était de Saint-Michel, concession dite *Vide-Poches ;* le docteur Labrie, de la paroisse voisine, Saint-Charles de Bellechasse.—Morin naquit à Saint-Michel le 13 octobre 1803 ; il avait 40 ans lorsqu'il épousa en 1843 Alvine-Adèle Raymond, sœur de Mgr Joseph-Sabin Raymond.

# CHAPITRE VI

## OPINIONS POLITIQUES DU Dr LABRIE

Au bureau du Dr Blanchet. — Le *Canadien*. — Opinions modérées de Labrie. — Le *Courrier de Québec*. — Situation matérielle des Canadiens sous le régime français et sous le régime anglais, comparée. — Opinion de Jacques Labrie sur Bonaparte. — Projet d'une édition de Berquin.

JACQUES Labrie termina son cours d'études classiques dans l'été de 1804 ; puis il se prépara à embrasser la carrière où l'appelaient son tempérament et ses goûts. Il avait vingt ans.

Il étudia la médecine à Québec, sous le célèbre docteur François Blanchet, l'une des gloires de la profession médicale en Canada, homme instruit et éminemment distingué, dont le nom se trouve mêlé à la plupart des

travaux utiles, des fondations, des grandes œuvres de l'époque.

Le bureau du docteur Blanchet n'était pas seulement une haute école de science médicale, c'était aussi un foyer de patriotisme. Le docteur aimait passionnément son pays, et mettait à le servir tout l'entraînement de sa généreuse nature. Il fonda en 1806, de concert avec MM. Bedard et Taschereau, le *Canadien*, en opposition au *Mercury*, l'organe des Anglais du Canada. Ceux-ci, un grand nombre du moins, se montraient plus anglais que les Anglais mêmes de la mère patrie, s'attribuaient le monopole de la loyauté et mettaient en suspicion celle des Canadiens français. C'était le « Family Compact » signalé naguère par lord Grey. On aura une idée de l'esprit qui animait le *Mercury*, par les lignes suivantes de ce journal :

« Cette Province (du Bas-Canada), disait-il, est déjà trop française pour une colonie britannique. Que nous soyons en paix ou en guerre, il est essentiel que nous fassions tous les efforts possibles et que nous prenions tous les moyens

avouables pour nous opposer à l'accroissement de l'influence française. Il y a quarante-sept ans que nous sommes en possession du Canada, il n'est que juste que cette Province devienne anglaise... »

C'est en opposition à ces prétentions vraiment révoltantes pour ceux qui les premiers avaient défriché et colonisé le pays, que fut fondé le premier *Canadien.*

L'on sait que la grande liberté avec laquelle ce journal ne craignit pas de revendiquer les droits politiques des Canadiens français lui valut l'animadversion du gouverneur Craig, et à ses fondateurs l'honneur d'aller en prison et d'être les premiers martyrs de la liberté de la presse en Canada.

M'est avis que le jeune Labrie ne se laissait pas entraîner avec la même impétuosité que son maître le docteur Blanchet dans le courant politique. Il y a des nuances même dans le patriotisme le plus sincère.

Laissons de côté les Canadiens français qui, pour des considérations personnelles, trahirent les intérêts de leur nationalité : comme, par

exemple, ceux qui, en 1791, par une aberration inconcevable, votaient contre l'élection de leur propre compatriote, M. Panet, à la présidence de l'assemblée législative.

Ces Canadiens anglomanes, qui affichaient du zèle pour tout ce qui était anglais, et ne montraient que tiédeur pour leur nationalité, nos pères les appelaient finement des *Chouayens ;* leur appliquant le sobriquet injurieux qu'on avait donné à quelques soldats qui avaient montré peu de bravoure lors de la prise d'Oswégo (Chouaguen, comme l'appelaient les Français). Labrie n'était certainement pas *chouayen.*

Laissons de côté, également, ceux qui, à la même époque, impérialistes déjà, quoique le mot ne fût pas encore inventé, souscrivaient des sommes considérables pour soutenir les guerres de l'Angleterre en Europe (1), et cela sans y être aucunement obligés, uniquement par zèle.

Mais on peut aimer sincèrement son pays,

---

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 207.

et différer d'opinion sur les moyens à prendre pour lui assurer la liberté politique, la jouissance de tous ses droits, un bon et honnête gouvernement, ou bien sur la mise en œuvre des moyens eux-mêmes. Aux yeux d'un certain nombre, le *Canadien*, — remarquons qu'il s'agit du premier *Canadien*, celui de 1806, et non pas du *Canadien* ressuscité par Etienne Parent en 1831 — paraissait un peu trop intransigeant, un peu excessif dans sa manière de combattre les abus. Son épigraphe seule, *Fiat justitia, ruat cœlum*, annonçait une guerre à outrance, et sentait la poudre :

« Le *Canadien*, journal fondé pour soutenir les intérêts du peuple, attaquait avec force, dit l'abbé Ferland, les abus de l'administration ; quelquefois néanmoins il dépassait les bornes de la modération et de la prudence, et publiait des articles qui pouvaient être mal interprétés par les ennemis du peuple canadien... (1) »

Jusqu'au traité de Versailles (2), qui consacra

---

(1) Etude sur Mgr Plessis, dans le *Foyer Canadien*, t. I, p. 137.

(2) Le 3 septembre 1783.

l'indépendance des Etats-Unis, un grand nombre de Canadiens, même de la classe instruite, entretenaient l'espoir que le Canada serait bientôt rendu à la France. Après le traité, on écrivait de Québec à Paris : « La paix est donc faite !... Nous avons perdu tout espoir de retourner à l'ancienne patrie. On ne saurait s'imaginer la consternation générale que cette nouvelle a répandue dans notre pauvre pays (1). »

Vint ensuite la Révolution française, qui raviva les espérances.

La France, alors en guerre avec l'Angleterre, était représentée aux Etats-Unis par des esprits exaltés, les Genest, les Adet, les Fauchet, qui, non contents de soulever le peuple Américain contre la Grande-Bretagne, envoyaient des émissaires au Canada pour y semer la révolte contre notre nouvelle mère patrie. Washington, qui tenait à rester en paix avec l'Angleterre, eut toutes les peines du monde à calmer ses concitoyens ; et de son côté notre gouverneur, le bon et sage Carleton, devenu Lord Dorches-

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 155.

ter, dont le noble caractère avait tant d'analogie avec celui de Washington, dut faire appel au clergé canadien pour l'aider à maintenir les habitants de nos campagnes dans la voie du devoir. On avait répandu le bruit « qu'une flotte française, partie des côtes des Etats-Unis, allait peut-être remonter le Saint-Laurent (1) » : les habitants ne pensaient plus qu'à la France, dont les émissaires les avaient « séduits », et, selon l'expression de Mgr Hubert, ils étaient « frappés du nom de Français. » La plupart ne pouvaient se faire à l'idée que le pays restât soumis à l'Angleterre : ils ne songeaient qu'à l'ancien régime.

Il appartenait au clergé et à la classe instruite, en général, de faire l'éducation politique des Canadiens français et de leur apprendre à ne jamais oublier sans doute ce qu'ils devaient à la France de noble et de glorieux, mais en même temps à se montrer de fidèles sujets de leur nouvelle mère patrie, à s'attacher aux libertés constitutionnelles que l'Angleterre

---

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 471.

nous avait données, et à ne point regretter l'ancien régime.

L'expérience a prouvé qu'ils n'ont point failli à leur tâche.

Jacques Labrie appartenait au grand parti patriote, dont Papineau allait prendre bientôt la direction politique. Il était franchement de ceux qui, tout en soutenant les droits des Canadiens français à la conservation de leur langue, de leurs lois et de leur religion, déclaraient qu'il fallait accepter loyalement le régime anglais, s'attacher à la constitution de 1791, même avec ses défauts, combattre les abus du pouvoir, mais ne pas ébranler la constitution elle-même. On ne pouvait, disait-il, jouir de plus de liberté que sous la constitution anglaise. Il fallait faire dans ce sens l'éducation du peuple, il fallait lui procurer des écoles, de l'instruction, de la lumière.

Admirons la sagesse et le courage de ce jeune homme de vingt-trois ans. Il est encore étudiant en médecine. Avec Louis Plamondon, qui vient de terminer son droit, et un autre dont nous n'avons pu retrouver le nom, il se décide à

fonder un journal, qui représentera l'opinion des patriotes modérés, et combattra énergiquement à la fois et prudemment, le *Mercury*, l'ennemi des Canadiens français. Le *Courrier de Québec* paraîtra deux fois par semaine, et formera à la fin de l'année deux beaux volumes d'environ deux cents pages format in-octavo. Il sera imprimé au numéro 19, rue Buade, à l'établissement de M. Desbarats.

Le *Courrier de Québec* prit pour épigraphe ces paroles de Juvénal :

*Gratum est quod patriæ civem populoque dedisti,*
*Si facis ut patriæ sit idoneus...*

Dans cette épigraphe, rien de belliqueux, rien d'agressif, mais une grande et féconde idée : un bon citoyen doit travailler à se mettre en état de servir sa patrie.

Le prospectus du nouveau journal parut dans l'automne de 1806, son premier numéro, le 3 janvier 1807 ; les jeunes rédacteurs exprimaient en termes heureux le but de leur entreprise :

« Chercher, disaient-ils, à rendre utiles à son

roi, à son pays, à ses concitoyens, les prémisses de sa jeunesse, doit être la passion des âmes vertueuses et bien nées. Il semble que, sur la fin de sa carrière, rien ne doit la rendre plus agréable que le souvenir d'une jeunesse consacrée uniquement à ses devoirs et à l'utilité publique. Tel fut le but qui nous engagea à entreprendre cette nouvelle publication.

« Liés depuis longtemps par une conformité de goûts et de caractères, nous nous voyons souvent, nous étudions ensemble ; et, réellement amis du pays qui nous a vus naître, nous déplorions en secret le peu de moyens qu'a une partie de nos concitoyens d'acquérir des connaissances, et le peu d'usage qu'en fait une autre. »

Du reste, rien de signé, dans ce journal, pas plus que dans aucune publication de l'époque. On ne peut que conjecturer, d'après les circonstances, ou d'après le sujet des articles, quel en était l'auteur. M. Bibaud est un des premiers, croyons-nous, qui aient avoué publiquement la paternité de leurs écrits, lorsqu'il fonda sa *Bibliothèque canadienne* en 1825.

Dès le premier numéro, le *Courrier de*

*Québec* se montre sous ses vraies couleurs. Il pose carrément ces deux problèmes : Premièrement, les Canadiens étaient-ils plus heureux sous l'empire des rois de France qu'ils ne le sont sous celui des rois d'Angleterre ? Deuxièmement, peuvent-ils désirer le règne despotique et militaire de Bonaparte ? Puis, dans une série d'articles, il s'attache à résoudre ces deux problèmes dans la négative.

Faisons deux courtes citations, pour montrer le style et la manière de l'écrivain. Il compare la situation matérielle du Canada depuis la conquête avec ce qu'elle était auparavant :

« Qu'est devenu le Canada sous un gouvernement si différent de celui auquel il obéissait sous la domination de la France ?

« La population, que les combats y avaient diminuée, s'est sensiblement accrue, et on l'estime aujourd'hui à trois cent mille âmes. La province n'a pas dû cette augmentation à de nouveaux colons ; c'est la paix, c'est la multiplication des travaux utiles qui a produit cet heureux événement.

« Les premières années de tranquillité ont servi à retirer la colonie de cette espèce de

cahos, où une guerre malheureuse et destructive l'avait plongée. Les améliorations n'ont pas tardé à suivre.

« En changeant de domination, le Canadien a oublié ses anciens penchants ; les exercices de la guerre, qn'il ne faisait plus, ne lui ont pas semblé mériter son attention ; les ressources précaires de la chasse ont été laissées de côté, et l'agriculture, qui s'est élevée sur leurs ruines, a fait des progrès assez sensibles. D'abondantes moissons sont venues couronner les travaux du laboureur, les troupeaux se sont multipliés, l'aisance s'est accrue en même temps, et le pays a pu exporter plusieurs des articles qu'il était obligé de faire venir des marchés étrangers, sous l'ancien régime... »

Il fallait bien, en effet, se rendre à l'évidence, et, quelque affectueux souvenir que l'on gardât pour l'ancienne mère patrie, avouer que la situation matérielle du Canada, depuis la conquête, était meilleure qu'elle n'avait été à aucune époque du régime français.

Les Canadiens avaient plus d'initiative personnelle. N'ayant plus à compter que sur eux-mêmes pour vivre, ils se livraient avec ardeur à la culture du sol. Autrefois, sous le

régime paternel des rois de France, ils étaient comme des fils de famille qui attendent tout de leurs parents, s'amusaient à courir les bois, à faire la chasse et la pêche, à amasser des fourrures pour se procurer les provisions et les vêtements que leur envoyait la mère patrie. Mais arrivait-il quelque accident, quelque perte de navires, la colonie était aux abois.

Après le fameux naufrage de la *Seine*, en 1704, Charlevoix écrivait :

« On ne s'était pas encore avisé au Canada de faire de la toile. La nécessité fit ouvrir les yeux sur cette négligence, on y sema du chanvre et du lin, qui réussirent au delà de ce qu'on avait espéré. »

Mais pourquoi les Canadiens « ne s'étaient-ils pas encore avisés de faire de la toile ? » La chose ne leur était pas permise. Ecoutons l'intendant Raudot : il écrit à la cour en 1706 :

« C'est une augmentation d'obligation que ce pays vous a, que la permission que vous donnez aux pauvres gens de faire de la toile et quelques mauvaises étoffes pour se couvrir. S'ils n'en avaient pas fait un peu, la moitié des

habitants seraient sans chemises. Ils ont tous besoin d'en faire, car l'on peut dire que dans ce pays-ci il n'y a personne de riche et à qui tout ne soit nécessaire pour pouvoir subsister... »

Quelle ironie, vraiment! Quand on songe que nos ancêtres n'avaient pas encore eu jusque-là la permission de faire de la toile et des « étoffes pour se couvrir! » On voulait les obliger à se pourvoir de leurs besoins en France : le Canada devait être un débouché pour les produits français : on ne songeait qu'à une chose, en faire « un pays utile à la France! »

Faut-il s'étonner que la colonie fût restée en arrière pour l'industrie et l'agriculture? Faut-il s'étonner que la cherté des vivres et la misère occasionnassent quelquefois des soulèvements populaires? On en cite un, en particulier, qui eut lieu dans les environs de Québec en 1714 : c'était « la veille de la Saint-Barthélemi : » un certain nombre d'habitants de Saint-Augustin et de Lorette se réunissent et décident de se rendre à la ville pour se plaindre auprès des autorités de la cherté des

marchandises. Le Conseil supérieur ordonne une enquête, et fait mettre en prison les chefs du mouvement. Voici en quels termes était conçue la plainte du procureur général :

« Plusieurs habitants des côtes voisines se sont attroupés sous prétexte de la cherté des marchandises et de représenter leur misère ; il s'en est trouvé parmi eux quelques-uns assez téméraires pour s'être armés de fusils, et ont été vus par différentes personnes : ils ont poussé leur insolence jusqu'au point de faire des menaces d'entrer dans la ville ainsi attroupés, si on n'écoutait leurs remontrances ; et ils ne se sont retirés que sur ce qu'ils ont appris que les troupes et les milices de cette ville étaient commandées pour marcher à eux... (1). »

*S'attrouper pour représenter leur misère :* quel crime abominable de la part de ces pauvres gens !

Voilà quelle était la situation matérielle des Canadiens, sous le régime français, un demi-siècle avant la conquête. Elle ne fit qu'em-

---

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, t. VI, p. 834.

pirer avec les années : Mgr Dosquet écrit à la cour en 1738 :

« Il n'y avait pas dans ce pays, il y a vingt ans, la misère qu'il y a aujourd'hui... Le commerce est tombé... On n'y voit point d'argent... »

« Cette colonie n'a aucune ressource, écrit Mgr de Pontbriand en 1742. S'il arrivait une année de disette plus grande que celle-ci, il y aurait tout à craindre... »

Enfin, voici 1759... L'heure de la séparation d'avec la mère patrie a sonné. La colonie est cédée à l'Angleterre ; la France se retire ; et les Canadiens, qui combattent bravement depuis tant d'années pour lui rester fidèles, libres désormais de se livrer tout entiers à la culture de leurs terres, ne tardent pas de jouir de la récompense de leur travail, et d'une douce aisance qui les aide à accepter plus facilement le nouveau régime.

C'est ce que Jacques Labrie constatait, comme nous l'avons vu, dans le premier numéro de son *Courrier de Québec.*

Il se demandait, de plus, si les Canadiens

pouvaient désirer le règne despotique et militaire de Bonaparte. L'empereur était alors dans toute sa gloire ; mais nos ancêtres, en général, ne se laissaient pas facilement éblouir. Ils pouvaient juger très sainement Bonaparte d'après ses actes, le récit de ses campagnes, ses marches forcées à travers l'Europe, le bruit de ses armes, dont l'écho retentissait jusqu'en Amérique : la fameuse légende napoléonienne, qui justifie et glorifie tout, n'avait pas encore été créée. On admirait sans doute le génie incomparable (1) du guerrier, du stratégiste ; mais on jugeait sévèrement l'homme d'état, qui ne sut jamais mettre un frein à son ambition, qui, pour l'assouvir, abusa de la générosité de la France pour lui demander durant des années le sacrifice héroïque de ses enfants, ordonna le blocus continental, mit tout à feu et à sang dans l'Europe entière, fit des milliers d'hécatombes humaines, et osa porter une

---

(1) « Le plus grand génie des temps modernes, avec un égoïsme égal à son génie », a dit quelque part M. Taine. (*Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1907, p. 793).

main sacrilège sur le chef vénéré de la chrétienté.

Citons ici quelques lignes de l'écrivain du *Courrier de Québec :* on croirait lire une page de M. Iung ou du colonel Charras :

« Jamais, dit-il, le plus absolu des rois de France n'exerça une autorité aussi arbitraire que celle qu'exerce le parvenu corse. Sujets, alliés, amis même, personne ne peut se flatter de pouvoir s'y soustraire. Sa funeste influence se fait sentir du centre de la capitale jusqu'aux extrémités du monde. Ses désirs, qui sont immenses, égalent son ambition, qui voudrait tout asservir. Les maux de ses semblables font peu d'impression sur son cœur endurci : qu'il atteigne son but, et il est content, quelle que soit la nature des moyens qui l'y conduisent. La vie, les biens de ses sujets sont tous des articles dont il dispose suivant son bon plaisir ; et cela, sans qu'il soit permis de se récrier. On l'a vu, et on le voit encore tous les jours, arracher du sein de leurs familles les fils chéris qui en devraient faire la consolation, les forcer de se ranger sous ses drapeaux, pour remplacer les malheureuses victimes de son ambition folle et immodérée, et en faire par

là les soutiens de l'esclavage dans lequel il voudrait plonger toutes les nations... »

Voilà la vie, le mouvement et l'entrain que Jacques Labrie mettait dans son journal. Le *Courrier de Québec* avait de la variété ; il n'était pas un journal exclusivement politique, c'était plutôt une espèce de revue bi-hebdomadaire, dans laquelle on publiait des morceaux littéraires, des pièces de poésie, des articles sur l'agriculture et les différentes industries. Il y avait surtout une série d'articles remarquables sur l'histoire du Canada.

Encouragé par le nombre d'abonnés qui recevaient son journal, le jeune Labrie, toujours pour donner de la lecture au peuple, conçut un nouveau projet, celui de publier une édition de Berquin (1) : il paraît que Berquin était alors à la mode. Il annonça son projet dans le *Courrier :*

« Le soussigné, dit-il, se propose de publier,

---

(1) Arnaud Berquin, poète et prosateur français, né vers 1749 à Langoiran, dans la Gironde, mort le 21 décembre 1791.

par souscription, une édition des meilleures pièces de Berquin, avec des notes.

« Il en sortira un volume de cent pages par mois. La collection comprendra dix-huit volumes... Le prix de la souscription pour chaque volume broché est de trente sous, payable lors de la livraison.

« Le succès qu'ont eu en Europe les ouvrages de Berquin, le vif intérêt qu'ils y ont excité font espérer qu'une édition de ce qu'il y a de mieux sera reçue avec empressement par ceux à qui elle est respectueusement adressée. »

Quelque temps après, il annonçait ce que contiendrait le premier volume : le *Contre-Temps utile ;* le *Service intéressé*, et quelques autres petites pièces ; le *Page*, drame en un acte.

Bientôt cependant le jeune Labrie dut se préparer à partir pour Edimbourg, où on l'envoyait compléter ses études médicales ; et il ne fut plus question de l'édition de Berquin. Le *Courrier de Québec* lui-même suspendit sa publication et fit ses adieux à ses lecteurs, le 27 juin 1807, c'est-à-dire, vers l'époque du

départ de Jacques Labrie pour l'Europe : ce qui confirme l'opinion que c'est bien lui qui en était l'âme et le principal directeur.

Il reparut cependant le 30 janvier suivant, et continua sa publication jusqu'à la fin de 1808, cessant alors définitivement de vivre. On a trois volumes du *Courrier de Québec*, d'environ chacun deux cents pages. Les éditeurs donnèrent en appendice, à la fin du dernier volume, le *Voyage en Canada, par le R. P. Emmanuel Crespel, récollet, et son naufrage sur l'île d'Anticosti en 1736.*

On le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'occupe de nos archives, et de leur impression. Sachons rendre justice aux précurseurs qui, avec tant de mérite, nous ont précédés dans cette noble voie.

# CHAPITRE VII

## JACQUES LABRIE, MÉDECIN

A Edimbourg.—Description de cette ville et des environs ; l'Université.—A Saint-Eustache.—Le docteur Labrie et l'abbé Painchaud.

DANS son numéro du 27 août 1808, le *Courrier de Québec* annonçait le retour au Canada de son fondateur Jacques Labrie. Il avait été absent, en tout, une année.

Nous nous sommes souvent demandé à qui il pouvait être redevable de cette année d'études à Edimbourg, et des frais considérables que le voyage et le séjour à l'étranger avaient dû lui coûter. Sa famille n'avait certainement pu lui venir en aide d'aucune manière. Le fonds, peu considérable d'ailleurs, légué par le curé Sarault à ses paroissiens, était destiné à l'éducation secondaire—ou « moyenne », comme on

l'appelait alors — nullement à l'enseignement professionnel.

Il est probable que c'est le docteur Blanchet lui-même qui, à la vue des talents et de l'application au travail de son élève, n'avait pas hésité à l'envoyer en Europe pour mettre le dernier sceau à son éducation. Il était riche et généreux : quel plus bel emploi pouvait-il faire de sa fortune que de léguer à son pays un citoyen capable de lui faire honneur ?

Il n'eut pas à regretter les sacrifices pécuniaires qu'il avait faits. Le jeune Labrie avait si bien profité de son temps, qu'il revenait d'Ecosse avec tout le prestige d'un lauréat d'une grande université, et membre de la *Royal Physical Society* d'Edimbourg.

On aimerait à connaître ses impressions de voyage ; mais il ne paraît les avoir confiées à aucun journal. Avait-il passé par la France, et visité Paris ? Nous n'avons pu nous en assurer.

Il ne manquait pas de jeunes Canadiens qui dès cette époque faisaient leur tour d'Europe et allaient à Paris. Mais il y en avait peu qui

se rendaient en Ecosse. Labrie dut être un des premiers.

Encore aujourd'hui, qui sont ceux qui, allant en Europe, tiennent à passer par l'Ecosse, à visiter Edimbourg ? Et pourtant l'Ecosse est un des plus beaux pays du monde, Edimbourg, une des plus belles cités de l'Europe, une des mieux situées, une des plus richement et artistement bâties. On lui a donné le nom d'*Athènes moderne*, non seulement à cause de ses grandes institutions scientifiques et littéraires, mais à cause de l'architecture grecque de ses édifices publics, tous ornés de magnifiques colonnades ioniques ou corinthiennes, qui rappellent les monuments d'Athènes.

Elle est bâtie sur trois ondulations de terrain. Le vieil Edimbourg est au milieu : c'est là qu'est le Château, ou la Citadelle, et la fameuse High Street, si intéressante par ses vieux souvenirs. Edimbourg s'est développée de chaque côté, sur les deux autres ondulations de terrain.

A l'époque du voyage de Labrie, il n'y avait guère encore que le vieil Edimbourg. Ah !

que le jeune Canadien dut être agréablement surpris à la vue du Château, bâti sur un rocher très abrupte d'un côté, qui lui rappelait d'une manière si frappante celui de Québec et sa citadelle ! Il le visita, sans doute, avec un vif intérêt, s'arrêtant tout spécialement dans la petite chapelle de sainte Marguerite d'Ecosse, si pieuse et si bien conservée, puis admirant, dans un palais voisin, les *Regalia*, souvenirs précieux des anciens rois de ce noble pays, qui a uni son sort à celui de l'Angleterre, mais n'a jamais été conquis.

Et tout autour d'Edimbourg, que d'agréables promenades pour le jeune étudiant, dans ses heures de loisir : l'incomparable palais de Holyrood, avec ses appartements remplis des souvenirs de Marie Stuart, et les ruines imposantes de la chapelle gothique de l'ancienne abbaye ; en arrière, la colline renommée du roi Arthur, d'où l'œil embrasse de merveilleux horizons ; du côté opposé, la colline de Calton, sur laquelle s'élèvent aujourd'hui le monument National et la colonne Nelson ; Leith, le port de mer d'Edimbourg ; puis à quelques lieues

de la ville, la chapelle de Roslin, ce bijou d'architecture, immortalisé par les poètes ! Il n'y a pas de cités dont les environs soient aussi charmants.

L'université d'Edimbourg où le jeune Labrie alla terminer ses études médicales, remonte à 1582 ; c'est cette année-là qu'elle reçut sa charte du roi Jacques VI. La grande réputation dont elle jouit dans le monde entier comme école de médecine, elle la doit tout spécialement aux trois célèbres docteurs Monro, qui, de père en fils, à partir de 1720, illustrèrent sa chaire d'anatomie. C'est le troisième docteur Monro qui occupait cette chaire du temps de Labrie : notre jeune canadien était l'un des six ou sept cents élèves du Maître.

L'édifice universitaire était tout récent : il avait été commencé en 1789. Sa façade est très belle, vraiment monumentale : malheureusement elle donne sur une rue presque aussi étroite que celle de notre université Laval, ce qui en gâte l'aspect.

Nous avons eu nous-même le plaisir de visiter cette université, il y a juste vingt ans,

et voici quelques lignes que nous écrivions à cette occasion dans notre journal, à la date du 26 octobre 1883 :

« J'ai visité aujourd'hui la fameuse université d'Edimbourg : immense construction quadrangulaire, avec une vaste cour au milieu, entourée de portiques : édifice solide, imposant, d'apparence grave et monumentale, mais sans prétention à la parure : les Ecossais visent plus au fond qu'à la forme. Il y a là au moins trois mille étudiants, dans les différentes facultés. On y vient de tous les pays du monde, des Indes, de la Chine, du Japon. J'ai vu un grand nombre de ces jeunes étudiants, tous bien mis, affables, bien élevés. On leur laisse beaucoup de liberté : ce sont même ces étudiants qui élisent le recteur de l'université. L'élection doit avoir lieu ces jours-ci : il y a trois candidats sur les rangs : Sir Northcote, conservateur, et M. Trevelyan, libéral, puis un troisième, qui est en dehors de la politique, M. Blackie. Les étudiants font entre eux beaucoup de cabale, et l'on ne sait encore qui sera élu. M. Gladstone, député de Midlothian, le comté où est Edimbourg, a été longtemps recteur de l'université. J'ai visité la biblio-

thèque, les appartements du recteur, les principales salles : tout cela est splendide.

« Ce qui m'a agréablement frappé, surtout, dans la visite de cette noble institution, c'est que les inscriptions, les avis, les comptes rendus, tout est en latin : ce qui m'a fait croire que cette belle langue, soi-disant morte, est encore bien vivante. »

De retour d'Edimbourg au Canada, Jacques Labrie alla s'établir à Montréal, « dans la maison de M. Cardinal, 131, rue Saint-Paul. » Mais le séjour de la ville ne convenait guère à sa santé délicate. Quelques mois après, il quittait Montréal pour aller se fixer définitivement à Saint-Eustache, où son confrère de classe, M. Lajus, venait d'être nommé vicaire.

Nous n'avons aucune compétence pour apprécier le docteur Labrie comme médecin. Qu'il nous suffise de dire qu'il jouissait à un haut degré de l'estime de tous ses confrères de la faculté. Les études sérieuses qu'il avait faites à Québec et à Edimbourg lui donnaient beaucoup de prestige et d'autorité dans l'exercice de sa profession. Le président de la Société

de médecine de Québec fit son éloge en termes flatteurs au banquet annuel de cette société, au commencement de 1832.

On conserve dans les archives du collège de Sainte-Anne de la Pocatière un document qui prouve la considération dont jouissait le docteur Labrie comme médecin et l'importance que l'on attachait à son opinion. C'est une consultation adressée au vénéré fondateur de cette maison, en réponse à quelques questions que celui-ci lui avait soumises au sujet de la fameuse pratique de l'embryotomie, aujourd'hui formellement condamnée par l'Eglise. A cette époque, elle ne l'était pas encore ; mais elle préoccupait avec raison tous les bons esprits. L'évêque de Québec avait chargé M. Painchaud de consulter sur ce sujet les hommes les plus éminents de la faculté, au Canada. Labrie fut consulté un des premiers, le 17 octobre 1827 ; il répondit le 10 novembre.

Ayant étudié à Edimbourg, on comprend que son opinion était favorable à l'embryotomie ; il l'expose avec beaucoup de franchise, de conviction et de clarté. On connaît d'ail-

leurs suffisamment ses sentiments religieux pour affirmer qu'il n'aurait pas hésité un instant à se soumettre aux décisions de l'Eglise si elle se fût formellement prononcée dès lors contre la pratique en question.

Du reste, la consultation est longue et toute technique : qu'il nous suffise de citer les quelques lignes de la fin :

« Je termine ici, monsieur, la réponse aux questions que vous m'avez envoyées. J'ose me flatter que si elle ne rencontre pas votre approbation, elle obtiendra du moins votre indulgence, et que tout en condamnant la doctrine, vous ferez à l'auteur la justice de croire qu'il a fait de son mieux pour répondre à vos vues. Au reste, je suis loin de regarder mon travail comme parfait ; il s'en faut de beaucoup que j'aie traité la question avec la clarté, la précision et les connaissances nécessaires à un sujet si vaste et si délicat ; mais au moins j'ai esquissé ce qu'il y avait de plus concluant pour l'objet que vous avez en vue. Je me réjouis d'ailleurs de ce que l'évêque vous ait chargé de cette besogne ; il ne pouvait faire un meilleur choix ; et tous ceux qui vous

connaissent conviendront avec moi que personne ne pourrait mieux que vous rendre justice à la question... »

# CHAPITRE VIII

## LE DOCTEUR LABRIE ET L'ÉDUCATION

Influence de Labrie à Saint-Eustache, — Il se dévoue à l'œuvre de l'éducation populaire. — L'académie de Saint-Eustache. — Jacques Labrie et les examens d'écoles. — La grande fête de l'éducation. — L'école latine de M. Laviolette. — Le curé Pâquin.

Un médecin habile, honnête, affable et prévenant, dévoué à la pratique de sa profession, ne peut manquer d'acquérir beaucoup d'influence dans le milieu où il est appelé à vivre. Celle dont jouissait le docteur Labrie à Saint-Eustache et dans les environs était immense. Son jugement droit et ses connaissances générales inspiraient à tout le monde une confiance sans bornes ; son cœur était ouvert à toutes les infortunes, à toutes les misères physiques et morales, et l'on se sentait attiré vers lui par

ses bons procédés et la douceur de son caractère. Juge de paix, il ne tenait pas seulement son autorité de la Couronne, mais, ce qui vaut peut-être encore mieux, de la voix publique et de l'assentiment de tous ses concitoyens :

« Sa grande probité, dit le docteur Tessier, l'avait rendu l'arbitre de tous les différends ; son extrême équité fut toujours un substitut à la justice des tribunaux. Revêtu de pouvoirs judiciaires, un reproche de sa bouche était un amer châtiment ; en un mot, le docteur Labrie ne cessa jamais d'être, dans toute l'étendue de son comté, le protecteur des faibles, le consolateur des affligés, le père de tous.

« Qu'il me soit permis d'ajouter, continue-t-il, qu'à tant de vertus civiles, le docteur Labrie se fit toujours un noble orgueil de joindre la pratique de toutes les vertus religieuses et de tous les devoirs que l'Eglise prescrit à ses enfants.»

« Il a toujours été en bons termes avec tous ses curés », nous écrivait naguère le vénérable abbé Guyon, curé de Saint-Eustache. Il fut leur bras droit, et les aida dans tout ce qui

pouvait procurer l'avancement matériel et intellectuel du peuple.

A cette époque où tant de choses étaient à créer dans le Bas-Canada, ce qui manquait en beaucoup d'endroits, c'était des chemins de colonisation. Fils du peuple, lui-même, élevé dans un humble village, le docteur Labrie comprenait les besoins du peuple ; aussi fit-il de grands sacrifices pour venir à son secours :

« La plus sévère économie n'existait dans sa maison, dit le docteur Tessier, que pour en appliquer les épargnes à l'ouverture et à l'entretien de communications pour l'avantage du public, et au secours des pauvres. »

Mais c'était surtout une bonne organisation scolaire qui faisait défaut aux Canadiens français. Ils ne voulaient point de l'Institution Royale, qni ne leur offrait aucune garantie pour leur langue et leur religion. Ils se défiaient, et avec raison, des écoles que le gouvernement avait proposé d'établir, à condition d'en avoir le contrôle et de nommer lui-même les commissaires et les maîtres. Il fallait donc venir à leur secours, il fallait leur

procurer cette éducation dont ils avaient besoin et qu'ils ne demandaient pas mieux que de recevoir, pourvu qu'elle fût chrétienne et conforme à leurs principes religieux, comme l'a si bien dit le docteur Meilleur.

Aussi, de quelle générosité, de quel dévouement on fut alors témoin de la part de l'élite de la classe éclairée du pays! Ah! le beau réveil de l'éducation, parmi les Canadiens français, dans le premier quart du dix-neuvième siècle! Y eut-il jamais rien de comparable dans aucun pays du monde? Quand on songe que, dans la période de 1804 à 1827, il n'y eut pas moins de cinq collèges classiques qui virent le jour parmi nous, des collèges parfaitement constitués, dont au moins quatre sont encore pleins de vie, disons mieux, dans une ère de progrès de plus en plus croissants : le séminaire de Nicolet, le séminaire de Saint-Hyacinthe, le séminaire de Sainte-Thérèse, le collège de Sainte-Anne!

Et remarquons que tout cela se fondait, s'élevait par la seule initiative privée, celle du clergé, surtout ; les secours de l'Etat ne vinrent

que plus tard : c'était une éclosion pour ainsi dire spontanée de la riche nature du sol.

En même temps, on créait des bibliothèques dans un grand nombre de paroisses ; et dans les villes la génération de l'époque n'avait presque rien à envier à celle d'aujourd'hui : à Montréal, Denis-Benjamin Viger donnait des leçons publiques sur le Droit (1) ; à Québec, Louis Plamondon avait ouvert un cours public et gratuit de procédure civile : il donnait ses leçons, tous les vendredis, dans la salle des séances de la cour d'appel. Le lendemain de sa première leçon, le rédacteur de la *Gazette de Québec* écrivait :

« Son discours a montré beaucoup de jugement et de recherches ; il a été prononcé avec cette grâce et cette facilité d'élocution que M. Plamondon possède à un si haut degré. »

« Louis Plamondon était doué d'un esprit supérieur, dit M. Bibaud. Il avait acquis des

---

(1) Dans son opuscule sur la *Constitution britannique*, le docteur Labrie cite, en appendice, un assez long travail de M. Viger sur les *Procès par jurés en matière criminelle.*

connaissances étendues en littérature et dans sa profession, et se proposait de publier prochainement un ouvrage important sur les lois du pays. »

Quant à l'enseignement primaire, voici ce qu'écrivait Bibaud en 1825 :

« L'instruction fait tous les jours des progrès parmi nous : il est présentement peu de paroisses un peu considérables, où il n'y ait une école tenue sur un pied plus ou moins respectable, sans parler de l'enseignement privé qui s'étend aussi de son côté, et peut-être dans une plus grande proportion encore que l'enseignement public. »

Dans la même année, M. Bibaud prouvait, au moyen d'un tableau statistique, qu'il y avait plus de 13,000 Canadiens français sachant lire, et près de 2,500 en état de souscrire à des journaux. Il avait, pour sa part, près de quatre cents abonnés à sa revue, la *Bibliothèque Canadienne.*

Dans ce prodigieux mouvement de l'éducation, au Canada, où l'on vit à l'œuvre tant de citoyens distingués, mais au premier rang M.

Joseph-François Perreault et le docteur Blanchet, à Québec, M. Michel Bibaud, à Montréal, le docteur Labrie prit une part remarquable :

« Il fonda sur un grand pied à Saint-Eustache, dit Bibaud, des écoles-modèles ou académies pour les deux sexes, et il les surveilla sans cesse. »

De son côté, Louis-Joseph Papineau disait en chambre :

« Le docteur Labrie a senti toute l'importance de l'éducation ; il l'a propagée tant que ses moyens le lui ont permis. Il a fait d'énormes sacrifices pour l'éducation du peuple... »

« Jacques Labrie, de Saint-Eustache, dit le docteur Meilleur, avait établi deux écoles supérieures en cette paroisse, l'une pour les garçons, tenue par M. Paul Rochon, et l'autre pour les filles, tenue par plusieurs personnes du sexe. Il les dirigeait toutes deux et prenait part à l'enseignement avec autant de zèle et de talent que de succès.

« Son école de filles était une véritable école normale ; et les examens publics de ces deux écoles étaient regardés comme autant de fêtes littéraires et scientifiques auxquelles les amis

de l'éducation de l'endroit, de tout le voisinage, et surtout de la ville de Montréal se rendaient en foule.

« J'ai rencontré, ajoute-t-il, dans le cours de mes visites en qualité de surintendant de l'éducation, quelques institutrices qui avaient été formées à l'école du docteur Labrie, et je puis dire qu'elles faisaient preuve de connaissances exactes et approfondies dans les branches d'instruction qui étaient de leur ressort, et d'un grand talent dans l'enseignement et la tenue de leurs écoles respectives. »

Ceux qui ont visité le beau village de Saint-Eustache ont pu admirer la longue et large avenue bordée de tilleuls, qui conduit à la place de l'église. C'est « dans la partie qui avoisine l'église et qui a été consumée » dans l'affaire de 1837, que se trouvait la résidence du docteur Labrie, « belle maison en pierre à deux étages, ornée d'un superbe portique. »

« Sur une pointe parallèle à celle où l'église est construite, en face du jardin du presbytère, se trouvait la maison du docteur Chénier, autrefois le pensionnat de demoiselles, si célèbre, établi par le docteur Labrie. C'était une

vaste construction en bois, environnée d'une galerie couverte, et placée dans un site fort agréable ; le confluent des deux rivières est précisément à quelques pas de la porte. . . » (1)

On le voit, non seulement le docteur Labrie avait fait de son académie de filles à Saint-Eustache, une excellente école au point de vue des études, une véritable école normale où se formaient des institutrices de premier ordre, mais il en avait fait un séjour agréable et attrayant pour les élèves : il était vraiment un précurseur pour toutes les bonnes idées modernes en fait d'éducation. Ce que l'on réclame aujourd'hui, et avec raison, c'est que l'école soit irréprochable au point de vue hygiénique, qu'elle soit dans un beau paysage, dans un lieu aimable, où les enfants se sentent attirés de quelque manière, qu'ils y aient de l'air, de l'espace, de beaux points de vue : tout cela se trouvait au pensionnat de Saint-Eusta-

---

(1) *Journal des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des deux-Montagnes, etc, par un témoin oculaire.* Montréal, 1838, p. 65.

che, maison vaste, confortable et bien aérée, plantations, préaux, site agréable « au confluent de deux rivières. »

Chaque été, vers la mi-août, entre les foins et les récoltes, — c'était généralement la date où commençaient les vacances à cette époque,— le village de Saint-Eustache revêtait un air de fête inaccoutumé, et l'on y voyait affluer des visiteurs des endroits les plus éloignés, même de Québec.

« Les examens de l'Académie du docteur Labrie étaient, dit M. Meilleur, de véritables fêtes littéraires : chacun voulait y assister.»

Quel triomphe pour la cause de l'éducation populaire ! Comme cette cause avait fait du chemin dans le Bas-Canada !

Et cependant que de chemin n'a-t-elle pas encore à parcourir ! Il faudra accoutumer les Canadiens à s'imposer de grands sacrifices pour l'instruction de leurs enfants. Il faudra les habituer au *self-government* en fait d'éducation, comme on s'efforce de les former au *self-government* politique. Que d'opposition la taxe scolaire ne rencontrera-t-elle pas ? . . . Mais

qu'importe, l'élan est donné; et le docteur Labrie n'aura pas peu contribué à populariser la cause de l'éducation par l'éclat donné à ses examens d'écoles.

Laissons parler ici un chroniqueur de l'époque, qui nous fait le récit d'un de ces examens de Saint-Eustache, celui de 1826:

« Les exercices publics de l'école de demoiselles de la Rivière-du-Chêne, sous la direction du docteur Labrie, ont eu lieu en présence d'une assemblée nombreuse.

« Aux deux premières séances, les écolières furent examinées sur la grammaire française et la grammaire anglaise, sur l'arithmétique, la mythologie, l'histoire, et la géographie. La seconde classe, principalement composée d'enfants au-dessous de douze ans, montra beaucoup de progrès dans l'étude des grammaires, pour le peu de temps qu'elle s'en était occupée; mais la première classe fit l'application des règles avec une assurance étonnante. C'est surtout en écrivant sans faute sous la dictée, que ces élèves montrèrent qu'elles savaient mettre en pratique ce qu'elles avaient appris. On admira pareillement la promptitude avec laquelle les calculs arithmétiques s'exécutèrent

et l'exactitude avec laquelle se firent les réponses sur la géographie et les opérations sur les cartes des différents pays.

« Ces premiers exercices, entremêlés de quelques pièces de musique, et de quelques conversations dans les deux langues, furent terminés par la représentation de l'*Aveugle de Spa* en anglais.

« Dans la dernière séance, après que les cahiers d'écriture, les ouvrages de dessin et de broderie, etc., eurent été examinés, on s'occupa principalement de l'usage des globes, de quelques éléments de physique, de la géographie et de l'histoire du Canada, ces deux dernières composées par le docteur Labrie. On vit avec plaisir mesdemoiselles Labrie, Dumouchel et Lantier parcourir cette vaste étendue de pays que comprend l'Amérique britannique du Nord, et entrer dans quelques détails au sujet du gouvernement, des lois, des productions et du commerce de cette partie de l'Amérique septentrionale. L'histoire du Canada commanda ensuite toute l'attention de l'auditoire pendant plus d'une heure, et le récit n'en fut interrompu que pour donner place à des applaudissements mérités, qu'on ne pouvait plus contenir.

« Cette dernière séance fut terminée par un drame français, aussi composé par le directeur de l'établissement. La justesse de la composition et le jeu parfait des actrices excitèrent le plus vif intérêt parmi les spectateurs, et firent verser des larmes à plusieurs.

« La distribution des prix couronna ces exercices littéraires, et l'heureuse élève reçut la récompense qu'elle avait méritée, des mains de M. le juge Foucher (1), président de l'assemblée, qui, dans cette occasion, adressa au

---

(1) Louis-Charles Foucher, juge de la cour du Banc du Roi, à Montréal. Il avait alors 66 ans. Avant d'être nommé juge, il avait représenté successivement les villes de Montréal et des Trois-Rivières, puis le comté d'York (les Deux-Montagnes), à l'Assemblée Législative. Il était député de ce comté, en 1802, lorsque, seul des Canadiens catholiques de la Chambre, il vota contre la proposition de M. Planté de rendre les Biens des Jésuites à leur destination primitive. Le P. Cazot, dernier survivant des Jésuites au Canada, venait de mourir : le gouvernement « l'avait laissé jouir paisiblement de tous les biens qui appartenaient à son Ordre en ce pays » (*Mand. des Ev. de Québec*, II, 482), et voulait maintenant s'en emparer. La proposition de M. Planté, votée à une forte majorité, ne fut cependant pas mise à exécution ; et la question des Biens des Jésuites resta en suspens durant près d'un siècle. Ce sera l'éternel honneur de M. Mercier de l'avoir réglée de nos jours, après s'être entendu préalablement avec le Saint-Siège.

docteur Labrie, aux institutrices et aux écolières un compliment flatteur, que l'auditoire approuva par de longs applaudissements.

« Le soir, le docteur Labrie donna un excellent dîner à quarante personnes de ses amis. Dans le cours de la soirée, il fut prononcé plusieurs bons discours sur l'éducation dans cette province et sur les écoles de la Rivière-du-Chêne en particulier, par MM. le juge Foucher et Louis-Joseph Papineau, par M. Pâquin, curé de la paroisse, par MM. Neilson et Louis Plamondon, de Québec, et par le docteur Labrie (1). »

En lisant ce récit, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, du programme d'études de cette académie, de la valeur des institutrices qui la dirigeaient, de la valeur des élèves elles-mêmes, ou du mérite du docteur Labrie, qui n'avait pas craint de viser à une telle hauteur en fondant cette école, et qui, pour atteindre son but, ne reculait devant aucun travail, jusqu'à préparer lui-même une *Histoire* et une *Géographie* à l'usage des élèves, jusqu'à

(1) *Bibliothèque Canadienne*, t. III, p. 155.

composer des drames pour rendre ses examens plus attrayants.

Un examen semblable à celui dont nous venons de parler avait eu lieu l'année précédente (1825), et le chroniqueur qui en avait fait le récit, terminait ainsi son compte rendu :

« L'examen a été suivi d'un dîner donné par le docteur Labrie à un grand nombre de ses amis, parmi lesquels se trouvaient plusieurs des parents des écolières ; et la fête s'est terminée par un feu d'artifice, et l'ascension d'un ballon qui s'est élevé à plusieurs centaines de pieds ; le tout par les soins et sous la direction de M. J. Genevay (1). »

Pour le docteur Labrie, ces examens de fin d'année, à l'école principale de la paroisse, c'était la grande fête de l'Education dans nos campagnes. Il estimait qu'il fallait parler à l'âme populaire par quelques solennités, et nos pères savaient apprécier celles de l'éducation. Qui, parmi les anciens, ne se rappelle les beaux examens d'écoles d'il y a cinquante ans ?

---

(1) *Ibid.*, t, I, p. 123.

On y accourait de tous les coins de la paroisse, et souvent des paroisses voisines. L'école principale du village, — on n'osait pas encore dire académie, encore moins collège — ornée de drapeaux aux vives couleurs, revêtait ce jour-là un grand air de fête. La salle des examens, toute enguirlandée de verdure, se remplissait longtemps d'avance ; et quel enthousiasme, lorsqu'on y voyait entrer le curé de la paroisse, accompagné souvent de quelques confrères voisins, quelquefois même de personnages politiques importants ! nous y avons vu nous-même le surintendant de l'éducation. Les programmes d'examens étaient alléchants, variés, remplissaient agréablement toute une journée ; et le soir, après le couronnement des élèves, tout le monde s'en retournait joyeux et content. Aujourd'hui les examens d'écoles se font ordinairement presque à huis clos et sans beaucoup de solennité. Nous avons la fête des arbres, celle du travail et quelques autres : mais qu'est devenue la grande fête de l'*Education populaire ?*

Outre l'école du docteur Labrie, il y en

avait encore une autre à Saint-Eustache pour les garçons, tenue par M. Rocho n; nous l'avons déjà mentionnée : il y avait aussi une *Ecole latine*, une espèce de collège classique, dirigée par M. Laviolette. On voit que cette grande et magnifique paroisse — rappelons que nous ne sommes encore qu'en 1825 — n'était pas mal partagée sous le rapport de l'éducation.

L'examen de l'école latine eut lieu peu de jours après celui de l'institution du docteur Labrie, et le même chroniqueur en fit le récit dans la *Bibliothèque canadienne*. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici son compte rendu, où se trouve inséré un passage d'une composition du curé Pâquin. Ce passage nous donne une idée du style un peu ampoulé de l'époque : M. Pâquin se piquait de littérature, mais sa littérature était maniérée, tirée à quatre épingles :

« Les exercices littéraires de l'école latine de Saint-Eustache ont eu lieu le 5 septembre dernier, en présence d'un auditoire nombreux, composé des principaux habitants du village et des paroisses environnantes. Les élèves y

ont répondu avec avantage sur les différentes branches de l'éducation classique, principalement sur les belles-lettres et la rhétorique, et ont prouvé par la facilité avec laquelle ils ont traduit plusieurs auteurs latins, l'application qu'ils avaient apportée à l'étude, ainsi que les soins qui leur avaient été donnés par leur digne instituteur. L'élégance des pièces qui ont été représentées, et surtout le naturel et la morale d'un entretien sur l'éducation, font honneur aux talents reconnus de M. Laviolette. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux le passage suivant d'un entretien entre plusieurs élèves, composé pour l'occasion par M. Pâquin, curé de la paroisse :

« Si un habile jardinier fait d'une terre sans culture et hérissée d'épines un jardin délicieux, où règne une éternelle fraîcheur, sous l'ombre des arbres plantés par ses soins, où les fleurs naissent et se reproduisent sous mille formes différentes, sur un fond artistement préparé, où enfin les fruits de l'automne enchérissent sur ceux des autres saisons, mérite l'estime et la récompense de son maître ; si le statuaire qui sait tirer par son art, d'un bloc de marbre, les traits, les formes et l'image d'un homme célèbre, d'un ami, d'un bienfaiteur, est digne d'estime et de récompense : que ne mérite pas

le précepteur de la jeunesse, qui travaille sur un fond autrement riche et fertile, et capable, comme dit Rollin, de productions immortelles, et digne de l'attention du Roi de la nature ! »

M. Pâquin était un ami zélé de l'éducation. Il encourageait de toutes ses forces l'académie de filles fondée dans sa paroisse. Mais il avait prévu le jour où cette institution s'éteindrait nécessairement avec celui qui l'avait établie ; et lorsque le docteur Labrie mourut, un magnifique couvent s'élevait à Saint-Eustache pour la remplacer (1).

Le curé et le docteur, rapprochés par le même zèle pour l'instruction du peuple, étaient aussi liés par le même goût pour les travaux littéraires et les recherches historiques.

Le premier, d'après M. Meilleur, écrivit

---

(1) « La pierre nécessaire pour la bâtisse de cette maison d'éducation, dit le docteur Meilleur, fut amenée par corvée sur les lieux, en décembre de l'année 1828, et j'ai eu le plaisir d'y prendre part, pendant toute une semaine, en conduisant ma propre voiture. Les principaux habitants du village de Saint-Eustache en firent autant, ayant à leur tête leur digne curé. » (*Mémorial de l'Education*, p. 196).

une histoire de l'Eglise de notre pays ; l'autre, comme nous l'avons vu, composa une histoire complète du Canada : et malheureusement tous les deux moururent avant d'avoir publié leur travail. Par une coïncidence encore plus fâcheuse, les manuscrits de l'un et de l'autre devinrent la proie des flammes : celui du docteur Labrie, durant les troubles de 1838 ; celui de M. Pâquin, en 1852, « lors de l'incendie de l'évêché de Montréal, où ce travail avait été déposé après la mort de l'auteur. »

M. Jacques Pâquin, né à Deschambault en 1791, et ordonné prêtre en 1814, était décédé à Saint-Eustache en 1847 à l'âge de cinquante-six ans.

# CHAPITRE IX

## LE Dr LABRIE ET LA GUERRE DE 1812

Labrie, médecin du deuxième bataillon de milice. — Guerre de 1812 ; son origine ; ses résultats. — Réflexions de Labrie sur cette campagne, et sur le gouverneur Prévost.

MÉDECIN, juge de paix, instituteur, ou plutôt directeur de maisons d'éducation, le docteur Labrie était encore « chirurgien du second bataillon de la milice d'élite et incorporée (1). »

Sa nomination datait du 25 septembre 1812. La guerre avait éclaté entre les Etats-Unis et l'Angleterre, et le territoire canadien venait

(1) C'est ainsi qu'il est désigné dans l'acte de baptême de l'un de ses enfants. (Archives paroissiales de Saint-Eustache.)

d'être envahi par les troupes américaines. Nos milices étaient sur pied. La charge que le docteur Labrie était appelé à remplir dans le deuxième bataillon n'était donc pas une sinécure. Il y apporta ce zèle, ce dévouement et cet entrain qu'il mettait en toutes choses.

Nouvellement établi à Saint-Eustache, marié depuis trois ans, père de famille, il lui en coûta sans doute de quitter son foyer. Mais la voix de la patrie se faisait entendre, et il n'était pas homme à reculer devant l'accomplissement du devoir. Le docteur Meilleur écrit à ce sujet :

« Jacques Labrie était, pendant la guerre de 1812 avec les Etats-Unis, le médecin du second bataillon de milice incorporée, et il remplissait les devoirs de sa charge toujours avec empressement, habileté et charité.»

Plusieurs fois, dans notre enfance, nous nous rappelons avoir entendu parler, au foyer de notre grand père maternel, de cette guerre de 1812, et du patriotisme qu'y déployèrent nos Canadiens. Qu'étaient ces récits, sinon des échos lointains de la parole de Jacques Labrie racontant à ses parents, dans ses visites à

Saint-Charles, son pays natal, les événements dont il avait été témoin dans le district de Montréal, auxquels il avait pris part lui-même, et dont il était resté vivement pénétré ?

On sait quelle fut l'origine de cette guerre de 1812. Elle était depuis longtemps dans l'air, avant d'éclater. Les Américains, depuis l'échec qu'ils avaient essuyé au pied des murs de Québec, en 1775 et 1776, n'avaient cessé de rêver leur revanche, et l'annexion du Canada. *Hoc erat in votis.* Leur pays venait, pourtant, de s'agrandir démesurément par l'abandon que Bonaparte leur avait fait (1), pour quelques millions de dollars, de la Louisiane et de toute la vallée du Mississipi (2). Mais l'appétit vient en mangeant. Le panaméricanisme n'exigeait-il pas que la vallée du Saint-Laurent, elle aussi, leur fût annexée ?

---

(1) La Louisiane, cédée à l'Espagne en 1762, fut rendue à la France en 1803, et le président Jefferson en fit presque aussitôt l'acquisition de Bonaparte.

(2) Les Américains célébrèrent, en 1903, le centenaire de l'annexion de la Louisiane à leur pays, par l'exposition internationale de Saint-Louis.

Il fallait seulement guetter une occasion propice : elle se présenta tout à point.

L'Angleterre soutenait en Europe une guerre de géants contre Bonaparte, et toutes ses forces sur terre et sur mer y étaient engagées. On est dans l'admiration à la vue du grand Capitaine qui promène ses armées victorieuses à travers le continent européen ; mais qui n'admirerait en même temps ces hommes d'Etat anglais, froids, déterminés, intrépides, restés debout en présence du rampement universel (1), qui ont juré haine à mort au dominateur de l'Europe, s'emploient sans cesse à ranimer ce qui reste de vie patriotique dans l'âme des peuples, forment et reforment à plusieurs reprises les armées de la coalition, et finissent par renverser le colosse à Waterloo ?

---

(1) A l'entrevue d'Erfurt (1808), par exemple, où presque tous les princes d'Europe étaient venus faire la cour à Bonaparte, et où l'Angleterre — à son grand honneur — brillait par son absence, Talleyrand nous assure qu'il fut témoin d'un asservissement inimaginable : « La bassesse, dit-il, n'avait jamais eu autant de génie. Je n'ai pas vu, à Erfurt, une seule main passer noblement sur la crinière du lion. » (Le *Correspondant* du 25 janvier 1891, p. 227).

Si les grands événements de cette époque héroïque provoquent notre admiration, que dire de certains faits possibles qui furent alors à un doigt de se réaliser? L'imagination se perd, par exemple, à concevoir ce qui serait advenu, si Bonaparte, au lieu de céder la Louisiane à Jefferson (1) pour quelques millions, l'eût gardée, et mis à exécution son plan d'y fonder une colonie française. Tous les détails de ce plan étaient prévus et arrêtés : Bernadotte était l'homme choisi par l'Empereur pour créer des villes, des arrondissements, des paroisses à la Louisiane, à mesure qu'on lui enverrait les vingt mille colons qui avaient été destinés à l'exécution du projet :

« On ne peut s'empêcher de songer, dit De Celles, à ce qui serait arrivé si Napoléon, reprenant les projets de Colbert, avait appliqué son puissant génie à la création d'un empire colonial. Cette deuxième Nouvelle-France aurait reçu les milliers d'individus dont le sang

---

(1) Thomas Jefferson, troisième président des Etats-Unis (1801-1809).

a été répandu sur tous les champs de batailles de l'Europe [1]. »

Mais assez de conjectures.

Dans la lutte gigantesque entreprise par la Grande-Bretagne contre la Révolution française, d'abord, puis contre Bonaparte, elle commit de criantes injustices à l'égard des nations neutres : aucune de ces nations, cependant, n'eut plus à souffrir que les Etats-Unis. L'Angleterre voulait-elle leur faire payer leur indépendance, qu'elle avait néanmoins fini par reconnaître ? Voulait-elle les punir pour la sympathie, bien naturelle pourtant, qu'en toute occasion ils témoignaient à la France, qui les avait aidés d'une manière si efficace à établir leur autonomie comme nation ? Maîtresse des mers, l'Angleterre prétendait interdire aux neutres l'entrée des ports français, et s'emparait de tous les navires américains chargés de marchandises à destination de la France. Elle s'arrogeait même le droit de visite sur les vaisseaux des Etats-Unis, et, avec un sans-gêne

---

(1) *Les Etats-Unis*, p. 262.

incroyable, en enlevait les matelots pour en faire des marins anglais.

Le commerce américain criait misère. L'opinion publique s'exaspéra, et le président Madison (1) déclara la guerre à l'Angleterre le 17 juin 1812.

Le Canada était tout naturellement désigné comme le principal champ de bataille. On jetait depuis longtemps des regards de convoitise sur cette colonie anglaise : l'occasion était belle de s'en emparer, l'Angleterre, occupée en Europe, n'étant pas là pour la défendre. On se jeta donc sur le Canada : guerre d'ambition, sans doute ; guerre aussi de justes représailles.

Il n'entre nullement dans le cadre de cet ouvrage de raconter les péripéties de cette campagne : commencée en 1812, elle ne se termina qu'en 1814 par la paix de Gand, qui laissa les Etats-Unis et le Canada dans le même état où ils étaient auparavant, sans un seul pouce de territoire de plus d'un côté ou de l'autre.

---

(1) James Madison. quatrième président des Etats-Unis (1808-1816).

Les résultats matériels étaient donc nuls : l'effet moral fut excellent. Les Canadiens sans exception, français comme anglais, firent preuve, dans cette guerre, d'une loyauté parfaite. En 1775, il y avait eu des hésitations, des atermoiements, des abstentions voulues, des partis pris de laisser les Anglais de chaque côté des lignes se débattre ensemble, et même des courants annexionnistes ; durant la Révolution française, il y avait eu des esprits « séduits », des mouvements d'adhésion aux émissaires de la Convention et du Directoire, des sympathies prononcées pour la France. En 1812, rien de pareil. Les milices canadiennes firent partout noblement leur devoir ; et celles qui allèrent au feu rivalisèrent d'entrain et de bravoure avec les troupes régulières.

L'histoire signale les engagements où les Américains eurent le dessus : à Put-in-Bay, à Moraviantown, à Toronto, au fort George, à Sackett's Harbour, à Chippewa. Les Canadiens furent vainqueurs à Détroit, à Frenchtown, au fort Meigs, à Burlington, à Oswego, à Lundy's Lane, à Lacolle, mais surtout à Chateauguay.

Chateauguay (26 octobre 1813) est vraiment la note dominante de la campagne, et c'est une victoire canadienne française.

Entre tous les officiers canadiens ou anglais qui se distinguèrent dans cette campagne, Brock, Scheaffe, Barclay, Vincent, Yeo, sans compter l'illustre chef sauvage Tecumseh, notre allié, le nom de Salaberry (1) brille d'un éclat incontesté. On ne peut s'empêcher d'admirer la tactique habile, le sang-froid, le coup d'œil avec lesquels il dirigea ses opérations militaires, et réussit, avec une poignée de trois à quatre cents braves, à faire reculer une armée de sept mille combattants. Ses travaux de défense sur la rive gauche de la rivière Chateauguay rappellent beaucoup ceux de Montcalm à Carillon.

Mais quelle part active eut Labrie à la cam-

---

(1) « Votre commandant (de Salaberry) est un militaire respectable et d'un mérite distingué... Il n'est parvenu que par ses talents et son mérite. Trois de ses frères ont suivi la même carrière et sont morts glorieusement au service du Roi et de leur Patrie... » (Lettre de Pambrun à son fils, citée dans *Une famille de héros*, par l'auteur, p. 19).

pagne de 1812? A-t-il été au feu? S'est-il trouvé à quelque engagement?

Les renseignements fournis par nos archives militaires nous permettent de retracer avec précision les différents endroits où le gros du deuxième bataillon de milice, dont Labrie faisait partie, se trouva pendant la guerre, et d'en suivre les mouvements.

Le 12 novembre 1812, 399 hommes de ce bataillon, y compris le chirurgien, sont à Laprairie, 38 à l'Ile-aux-Noix et 6 à Saint-Jean.

Le 21 décembre, le bataillon presque tout entier est encore à Laprairie; il n'y a que 21 hommes à l'Ile-aux-Noix.

Du 25 février au 24 mars 1813, nous trouvons encore à Laprairie 475 hommes du deuxième bataillon.

Le 25 juin 1813, ce bataillon est à Chambly, et compte 476 hommes, y compris le chirurgien et un assistant chirurgien.

Le 23 juillet, le général Sheaffe fait un rapport sur ce bataillon et ses officiers campés à Chambly, et constate que ce corps, qui a manqué jusque-là d'officiers compétents pour

l'exercer, s'est beaucoup amélioré depuis son arrivée à Chambly.

Le 15 septembre 1813, il y a encore 319 hommes du deuxième bataillon à Chambly, avec le chirurgien et l'assistant chirurgien : 130 sont à l'Ile-aux-Noix, 27 à Saint-Hyacinthe, 23 à Block House, 23 à South River.

Même situation le 19 et le 25 septembre : le deuxième bataillon compte encore 130 hommes à l'Ile-aux-Noix.

Le 27 septembre 1813, le deuxième bataillon, ainsi qu'un certain nombre d'autres, reçoit l'ordre de se rendre à Chateauguay.

Dans un rapport hebdomadaire des troupes au sud du Saint-Laurent sous le commandement du Major général de Watteville, daté de Chateauguay le 20 janvier 1814, on voit que 408 hommes de ce bataillon, y compris le chirurgien et l'assistant chirurgien, sont campés dans le bas de la rivière Chateauguay : 177 hommes du même bataillon sont dans le haut Chateauguay, et 60 à Beauharnois.

Le 15 février 1814, le deuxième bataillon

est encore distribué aux mêmes endroits que le 20 janvier précédent.

Le 11 avril suivant, l'adjudant général des milices envoie au secrétaire militaire une liste des miliciens du deuxième bataillon qui assistaient à un engagement sur le lac Champlain et qui ont droit à une part de prise.

Cette liste de miliciens n'a pu être retrouvée. Mais il s'agit évidemment des deux compagnies anglaises du deuxième bataillon qui stationnaient à l'Ile-aux-Noix. Elles prirent part à l'engagement naval du 3 juin 1813, où nos troupes, après un combat de plus de trois heures, s'emparèrent de deux vaisseaux américains, le *Gowler* et l'*Eagle*, et firent près de cents prisonniers.

Labrie était à cette date avec le gros du bataillon à Chambly, et ne put donc prendre part à cet engagement, qui paraît être le seul où les miliciens du deuxième bataillon aient eu occasion de rencontrer l'ennemi.

Dans l'automne de 1813, les dix compagnies de ce bataillon étaient dans les environs de Chateauguay ; et il y avait au moins deux de

ces compagnies, sous les ordres du lieutenant colonel Mailhot, non loin de la première ligne où combattait De Salaberry, le 26 octobre : mais il est certain qu'elles ne prirent point part à l'action.

On ne peut donc affirmer que Labrie ait vu le feu, lors de la guerre de 1812. Il n'en a pas moins fait un service des plus actifs durant toute la campagne. Parti de Saint-Eustache à l'automne de 1812, son bataillon se rend à Laprairie, de là à Chambly, puis à Chateauguay et à La Fourche. Le 15 novembre 1813, ce bataillon reçoit ordre de stationner aux endroits suivants : huit compagnies à Chateauguay, et les deux autres à La Fourche, aux quartiers généraux. Labrie accompagne tout le temps le gros du bataillon, et ne rentre à son foyer que lorsque la guerre est terminée (1).

Nul plus que lui ne se réjouit des heureux résultats de la campagne de 1812. Nul surtout ne fut plus sensible aux attaques injustes dont

---

(1) Nous devons les détails ci-dessus à l'éminent directeur du Bureau des archives d'Ottawa, M. Doughty.

fut l'objet, la guerre terminée, notre brave gouverneur Prévost, qui l'avait menée à bonne fin. Prévost pouvait-il être tenu responsable de l'échec qu'avait essuyé sa petite armée à Plattsburg, sur les bords du lac Champlain, alors que la flotte anglaise qui devait aider ses opérations se laissait anéantir sur le lac par l'escadre américaine, alors que la direction de la campagne partait de Londres, et qu'il n'avait vraiment qu'en sous-ordre le commandement de ses troupes? La calomnie contre ce gouverneur a fait son chemin ; et tout récemment encore une importante Revue de Paris le traitait « d'officier incapable (1). » Ce n'est pas là le verdict que rendait, après la guerre, le pays tout entier, par la bouche de ses représentants : ceux-ci louaient sans réserve l'habileté et le courage avec lesquels il avait pu, « avec si peu de ressources, déjouer les projets de conquête d'un ennemi nombreux et plein de confiance en ses forces (2). »

---

(1) Le *Correspondant* du 10 août 1906, p. 423.

(2) Garneau, *Histoire du Canada*, t. III, p. 203.

Mais écoutons Labrie lui-même nous parler de la campagne de 1812 et de la loyauté des Canadiens ; écoutons-le venger avec chaleur et conviction la gloire et les mérites du général Prévost (1) : c'est peut-être une des plus belles pages qu'il ait écrites :

« La guerre avec les Etats-Unis, dit-il, vint réunir tous les esprits vers un même but, celui de la défense commune, à laquelle chacun se porta avec une ardeur qui confondit nos injustes calomniateurs. Encore une fois la vérité l'emporta sur le mensonge ; elle passa l'océan ; et, mieux informé, le monarque nous remercia de lui avoir conservé ce pays, superbe et précieux joyau de sa triple couronne.

« Après ce glorieux témoignage il semblait juste d'espérer qu'aucun nuage n'obscurcirait de nouveau notre horizon politique. L'estime mutuelle et l'harmonie parfaite devaient naturellement faire le partage de toutes les classes des sujets de Sa Majesté en cette province.

---

(1) Prévost était suisse d'origine, comme Haldimand, mais n'avait pas le même caractère. J'ai vu à Lausanne une rue qui porte le nom de Haldimand ; j'eusse préféré y rencontrer quelque souvenir de sir George Prévost.

« Mais, ô fragilité des calculs humains ! A peine la paix avait-elle réconcilié les deux nations, à peine nos guerriers avaient-ils revu leurs foyers domestiques, que la calomnie renaissant de ses défaites, vint répandre son poison subtil sur les discours et les intentions de ces mêmes patriotes dont le sang venait de couler pour le monarque et pour la patrie !

« Pour mieux assurer son succès, elle osa même attaquer le général qui avait dirigé les coups de leur bonne volonté et de leur bravoure ; et, ce qu'il y a de plus étrange, ce que la postérité pourra difficilement croire, c'est que celui qui avait conservé cette terre à l'empire, celui auquel tous les Canadiens décernaient une couronne civique, se vit réduit, comme un vil coupable, à supporter les fatigues d'une route longue et pénible, pour aller se justifier de méconduite, quand, dans nos cœurs, nous lui dressions des arcs de triomphe. »

# CHAPITRE X

## LE DOCTEUR LABRIE, PUBLICISTE. — ÉCRITS POLITIQUES

Labrie élu député des Deux-Montagnes. — Opuscule sur la constitution britannique. — A propos de Walter Scott. — Quelques lignes de M. Thiers, du duc de Broglie et d'Albert Sorel. — La grande Charte. — La constitution anglaise et l'acte impérial de 1791.

La confiance de ses compatriotes imposa au docteur Labrie de nouvelles fonctions. On le pria, en 1827, de se porter candidat pour représenter le comté des Deux-Montagnes (alors comté d'York) à l'assemblée législative. Il n'était pas homme à se désintéresser des affaires publiques. « La politique, a dit M. D'Audiffret-Pasquier, c'est notre sang, notre argent, notre honneur.» Labrie céda aux instances de ses amis, et fut élu sans difficulté.

C'est l'année même de son entrée en parle-

ment qu'il publia, à Montréal, son opuscule sur la constitution britannique, le seul ouvrage qu'il ait signé de son nom. Parmi les articles du *Courrier de Québec* et de la *Bibliothèque Canadienne*, du *Courrier*, surtout, il y en a un grand nombre qui sont sortis de sa plume ; mais comme ils n'ont pas de nom d'auteur, on ne peut les lui attribuer que d'une manière plus ou moins probable.

Du reste, n'eût-il écrit que cet opuscule sur la constitution britannique, il aurait droit au titre de publiciste :

« J'appelle et on appelle généralement de ce nom, disait naguère M. Brunetière, les écrivains qui font profession de raisonner sur les lois de la politique, et d'en rechercher les causes pour en procurer l'amélioration (1).»

Le titre de l'opuscule est très long, tel qu'on les écrivait généralement à cette époque : *Les premiers rudiments de la Constitution britannique, traduits de l'anglais de M. Brooke ; précédés d'un Précis historique ; et suivis*

---

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1907, p. 31.

*d'Observations sur la Constitution du Bas-Canada, pour en donner l'histoire et en indiquer les principaux vices, avec un aperçu de quelques-uns des moyens probables d'y remédier. Ouvrage utile à toutes sortes de personnes, et principalement destiné à l'instruction politique de la jeunesse canadienne, par Jacques Labrie, M. P. P. — Montréal, chez James Lane, 29, rue Saint-Paul, 1827.*

*L'instruction politique de la jeunesse Canadienne !* Comme le docteur Labrie comprenait bien les besoins de son temps (1) ! Comme cet homme était en avant de son siècle !

L'esquisse de la constitution britannique, elle-même, n'est qu'une traduction de l'anglais de M. Brooke, mais une traduction bien faite, qui montre que l'auteur possédait parfaitement la langue anglaise : il s'y était perfectionné, sans doute, durant son séjour à Edimbourg.

Du reste, l'anglais était enseigné, au Canada, dans les collèges et dans les écoles de tous les

---

(1) « Un peuple qui veut se gouverner doit d'abord s'instruire.» (Le *Correspondant* du 10 déc. 1904, p. 936.)

villages importants. Il y avait depuis longtemps une école anglaise à Québec.

On lit dans le *Courrier de Québec :*

« L'évêque Hubert (1788-97) a soutenu durant plusieurs années, à ses propres frais, une école anglaise, où les jeunes gens étaient instruits gratis. »

Mgr Hubert parlait lui-même de son école dans un mémoire en date de 1794 :

« L'évêque actuel, disait-il, entretient à ses frais dans la ville épiscopale une école anglaise, où les enfants sont admis gratuitement et fournis de livres. »

Chose singulière, l'esquisse politique de M. Brooke est tirée d'un roman (1) intitulé *The Fool of Quality.* « Dans cet ouvrage, où l'utile

---

(1) Que sont les romans de Walter Scott, sinon de magnifiques tableaux historiques ? Celui d'*Ivanhoe*, par exemple, nous présente d'une manière admirable le grand drame de la conquête de l'Angleterre par les Normands et ses terribles conséquences pour la race anglo-saxonne qu'ils subjuguèrent :

« Les amateurs d'études historiques, dit M. de Pontmartin, voyaient dans ce romancier le précurseur, le révélateur, l'initiateur d'une réforme radicale dans la façon d'écrire l'histoire, réforme qui se reflétait dans les œuvres d'Augustin Thierry ou de M. de Barante. » (*Mes Souvenirs*, t. II, p. 3.)

« Le cri de douleur des Saxons dépossédés, dit à son

est joint à l'agréable, dit Labrie, le pinceau ferme et vigoureux du sensible Brooke, dont toutes les productions respirent la plus sublime morale, le saint amour de la patrie, le dévouement à la cause sacrée de l'humanité et de la liberté, donne à la jeunesse une esquisse courte mais parfaite de la Constitution... »

Brooke traite d'abord du *Roi*, puis de l'*Aristocratie* ou second état, ensuite du *Tiers état* ou branche démocratique, puis enfin des *Trois états réunis en parlement.* Tout cela est renfermé dans une quinzaine de pages.

Mais cette esquisse est précédée d'un magnifique résumé de toute l'histoire politique de l'Angleterre depuis l'époque de la domina-

---

tour le duc de Broglie, est arrivé jusqu'à nous à travers les âges, et il a trouvé de nos jours un écho touchant et inattendu dans l'admirable roman *Ivanhoe* de Walter Scott, qui est un vrai poème ; et cet écho s'est prolongé dans les écrits immortels de notre Augustin Thierry dont les récits, conformes à toute la sévérité de l'histoire, ont pourtant la grâce des plus touchantes fictions et le charme des plus beaux vers. » (Le *Correspondant* de 1869, t. I, p. 1103).

« Walter Scott, écrit Augustin Thierry lui-même, l'homme que je regarde comme le plus grand maître qu'il y ait jamais eu en fait de divination historique. » (*Lettres sur l'Histoire de France*, p. 295).

tion romaine jusqu'à Guillaume de Hollande ; elle est suivie d'observations sur la constitution du Bas-Canada telle qu'établie par l'acte de 1791 : et ces deux parties de l'opuscule, sans compter l'introduction, qui est assez longue, sont l'œuvre du docteur Labrie lui-même.

Citons d'abord quelques passages de l'introduction : on y voit que l'auteur ne manquait pas de verve. Il vient de parler de l'époque où les Canadiens ne s'entendaient pas entre eux, parce qu'ils ne connaissaient pas les droits que leur assurait la constitution anglaise :

« Combien, à cette époque, dit-il, un ouvrage élémentaire sur la constitution fût venu à propos ! Qu'il eût rendu de services ! Je le savais ; j'en avais tous les jours la preuve dans mes conversations avec ceux que les affaires, le hasard ou le goût me faisaient rencontrer. Je soupirais après le moment qui nous mettrait en possession d'un pareil ouvrage. . ., lorsque, l'hiver dernier, un monsieur nous l'annonça dans la *Bibliothèque Canadienne.*

« J'étais heureux ; je touchais au moment de voir mes vœux accomplis. Plein de cet espoir, j'attendais l'ouvrage avec impatience, lors-

qu'enfin il arriva. Je l'ouvre avec hâte..., je lis... Quelle ébauche informe! Elle fut loin de répondre à mon attente. Je n'y trouvai rien de ce que je cherchais, mais en revanche, beaucoup de notions étranges, nouvelles, erronées : tout, jusqu'au début, m'y parut extrêmement singulier.

« Je ne pus voir à quelle fin l'auteur introduit son sujet pour nous apprendre, qu'avant la Révolution, la France avait une constitution ; et cela, sans le soupçonner, car les Français se trouvèrent bien embarrassés quand il leur fallut définir ce que c'était que leur constitution. Avoir une constitution, et ne pas le savoir, et n'être pas en état d'en donner une définition, voilà quelque chose d'étrange ! »

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le docteur Labrie s'accorde ici parfaitement avec M. Thiers. Voici ce que dit le grand historien de la Révolution :

« L'objet de la convocation de l'assemblée constituante était la réforme de l'État, c'est-à-dire, l'établissement d'une constitution, dont la France manquait, malgré tout ce que l'on a pu dire. Si l'on appelle ainsi toute espèce de rapports entre les gouvernés et le gouver-

nement, sans doute la France possédait une constitution ; un roi avait commandé, et des sujets obéi... Mais il n'y avait aucune loi qui assurât la responsabilité des agents du pouvoir, la liberté de la presse, la liberté individuelle, toutes les garanties enfin qui, dans l'état social, remplacent la fiction de la liberté naturelle (1). »

M. de Broglie n'est pas moins explicite sur le même sujet :

« A dire vrai, aucun effort pour donner à la France une constitution véritable n'a été sérieusement tenté pendant les huit siècles de l'ancienne monarchie, ce qui explique pourquoi la recherche des bases de cette constitution primitive qui n'a jamais existé a toujours fait le désespoir des publicistes. Ceux qui, après l'effondrement de 1789, en invoquaient le retour, n'ont jamais pu dire en quoi elle consistait ; et si une restauration leur eût permis de mettre la main à l'œuvre pour la rétablir, rien n'eût égalé leur embarras (2). »

---

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 76.

(2) Le *Correspondant* du 10 nov. 1884, *Richelieu et la monarchie absolue*, p. 331.

Citons encore M. Albert Sorel :

« On a beaucoup discuté, dit-il (1), pour savoir si la France, sous l'ancien régime, possédait une constitution. Le fait est qu'on aurait pu fouiller les archives les plus secrètes du royaume sans en découvrir le texte, que les rois n'y croyaient point, et que leurs légistes en niaient l'existence. »

Le fait que le docteur Labrie avait jugé la constitution ou la prétendue constitution française de la même manière et presque dans les mêmes termes que ces grands historiens, dénote chez lui beaucoup de sagacité. Il continue sa critique de l'écrivain de la *Bibliothèque canadienne*, et le fait avec une fière ironie :

« Je ne fus pas moins surpris, scandalisé même, dit-il, de voir un peu plus loin ce génie créateur de constitutions singulières avancer hardiment que la Grande Charte *n'offre aucune trace de la constitution britannique.* Jusqu'à lui, on avait toujours cru qu'elle en formait la base, et que, pour l'amener à perfection, on n'avait

(1) *L'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 187.

eu besoin que d'expliquer et de développer, en les étendant, dans les lois subséquentes, les grands principes qui y sont énoncés ; c'est au moins le jugement qu'en ont porté MM. Hume, Blackstone, DeLolme et plusieurs autres bons écrivains. Mais grâce aux grandes découvertes de M. C. D'E., tous ces hommes vont perdre leur réputation usurpée ; car, d'après lui, ce n'est qu'au détrônement de Jacques II qu'il faut rapporter l'origine de la constitution britannique. Quelle agréable nouvelle ! quelle utile esquisse ! Combien en faudrait-il de semblables pour nous conduire à la connaissance de nos droits ? »

Vers la fin de l'introduction, la plume de l'auteur change d'allure, et devient presque lyrique. Il s'agit de la guerre de 1812 et de notre excellent gouverneur, sir Georges Prévost. Nous avons cité ce passage au chapitre précédent.

Le Précis historique de la constitution anglaise débute par une page magistrale, vraiment digne d'Augustin Thierry :

« Peu de royaumes, dit le docteur Labrie, ont éprouvé les commotions fréquentes et

terribles qui ont agité l'Angleterre, depuis qu'abandonnée à elle-même par les Romains elle devint la proie des hordes guerrières que vomirent contre elle les parties septentrionales de l'Europe. Presque toujours en lutte avec la France, contre laquelle elle éprouva des fortunes diverses, elle eut encore le malheur de se voir déchirer le sein, d'abord par la rivalité des maisons d'York et de Lancastre, pour la possession de la couronne, puis par les dissensions qu'enfantèrent, sous les Tudors, la réforme religieuse, et, sous les Stuarts, le besoin et la recherche de la liberté par le tiers état.

« On s'étonne qu'après tant de massacres et tant de sang répandu, qu'après les revers essuyés tant au dehors qu'au dedans des limites que lui a assignées la nature..., elle ait pu guérir ses plaies, et renaître, pour ainsi dire, de ses ruines, plus fraîche et plus puissante qu'elle n'était avant ses malheurs. A quoi faut-il attribuer ce phénomène singulier ? Serait-ce à la plus grande perfection de ses habitants ? La Providence les a-t-elle doués de plus de prudence, de sagesse et de raison que n'en ont les peuples qui les avoisinent ? C'est un compliment que nous n'oserions hasarder : et tout avantageuse que soit l'opinion

que nous devrions avoir des Anglais, comme nation, il n'en faut pas moins admettre que l'histoire nous les montre sujets, comme les autres peuples, aux infirmités et aux passions humaines qui tendent continuellement à saper les institutions politiques, même celles qui nous semblent reposer sur les bases les plus solides.

« Nous préférons donc, avec plusieurs écrivains illustres, regarder la grande puissance de l'Angleterre comme le résultat de l'influence qu'a eue sur ses destinées la nature particulière de sa constitution, de cette belle fabrique politique, où tout, jusqu'à son origine, a de quoi nourrir la curiosité et commander le respect et l'admiration de l'observateur... (1) »

Puis il fait l'historique de cette constitution ; et, dans le cours de son récit, caractérise par quelques mots bien frappés chacun des règnes des différents souverains anglais, entre autres ceux d'Edouard I, de Charles I, de Charles II et de Jacques II :

---

(1) « Ces institutions, si défectueuses, mais si vivantes, ont suffi pour faire du peuple anglais, malgré sa faiblesse naturelle, le peuple le plus heureux et le plus puissant du monde. » (*L'Europe en 1789*, par Léonce de Lavergne.)

« Edouard I, dit-il, fut celui des rois d'Angleterre qui le premier chercha à s'étayer de l'influence que pourraient lui donner, dans la grande assemblée de la nation, les lumières et les richesses du peuple. Il chargea les shérifs des bourgs et des villes des différents comtés, de les prier de se choisir des représentants et de les envoyer prendre place au parlement, en 1295. C'est à cette date qu'il faut reporter l'origine légale de la Chambre des Communes...

« Charles I finit par recevoir sur l'échafaud la punition de l'aveugle entêtement qui l'empêcha de se mettre au niveau des temps et de se conformer aux désirs de ses peuples...

« Gâté par les appâts et par l'usage immodéré des plaisirs, Charles II négligea les affaires, ou y apporta des prétentions qui lui aliénèrent ses peuples et préparèrent la chute entière de sa race dans la personne de Jacques II.

« Ne pouvant se résoudre à se contenter des pouvoirs constitutionnels auxquels on voulait le restreindre, ce monarque, plus dévôt qu'habile, prit le parti peu glorieux de laisser furtivement ses états, et de se retirer sur le continent, où il ne tarda pas à apprendre que, prenant sa fuite pour une abdication volontaire du trône, ses sujets lui avaient donné un suc-

cesseur dans la personne de Guillaume de Hollande. »

Je ne veux pas abuser des citations, et ne ferai qu'un court extrait des *Observations* du docteur Labrie sur la constitution du Bas-Canada telle que créée par l'acte impérial de 1791. L'auteur met en regard cette constitution et la constitution anglaise, et trouve que le principal défaut de la nôtre est dans la composition vicieuse de notre conseil législatif :

« Qu'attendre, dit-il, d'un corps anormal et antipathique aux principes de la constitution britannique, dans lequel le roi appelle à vie qui bon lui semble, sans exiger souvent d'autre qualification que celle d'avoir su plaire à un gouverneur en le flattant ? Qu'attendre d'une chambre que l'on peut remplir d'hommes qui ne tiennent au pays ni par l'étendue de leurs propriétés, ni par l'éclat de services rendus, encore moins par l'illustration d'un nom ancien ou par aucun autre genre d'influence personnelle ? »

Puis il ajoute :

« Nous n'avons donc point une constitution

modelée sur celle de l'Angleterre. Elle n'est point propre à faire notre bonheur, comme celle de l'Angleterre fait celui des Anglais : ce n'est, au contraire, qu'un simulacre de constitution, où deux des colonnes agissant dans le même sens deviennent trop fortes et trop pesantes pour la troisième. L'édifice doit donc s'écrouler tôt ou tard, à moins qu'alarmée du malheur qui nous menace, la métropole, à laquelle nous devons demander le remède à nos maux, ne vienne à notre secours, et ne rétablisse l'équilibre, en corrigeant ce que le second état a de défectueux dans sa composition... De toutes manières, elle devra prohiber sous les peines les plus rigoureuses, l'alliance inconstitutionnelle des conseils exécutif et législatif. »

Le docteur Labrie nous montre ensuite la constitution du Bas-Canada fonctionnant d'une manière plus ou moins heureuse pour les Canadiens, suivant le caractère des différents gouverneurs :

« Quand le bien se fait, dit-il, c'est parce que les gouverneurs le veulent ; et pour l'effectuer, ils n'ont besoin que de se ranger du côté de la constitution. Le contraire arrive-t-il ?

La marche des affaires est-elle interrompue ? C'est qu'ils se sont unis au conseil contre la chambre, c'est que la constitution est lésée : et elle n'est lésée que parce qu'elle porte dans son sein les éléments de cette lésion, savoir, la composition vicieuse de l'une de ses parties constituantes...

« Pliable au désir des gouverneurs, qui le composent et l'entretiennent pour être l'organe de leurs volontés, le conseil suit leur dictée et se porte au bien avec la chambre, lorsque le gouverneur y est lui-même enclin ; et alors, les trois branches étant d'accord, la constitution a son plein effet.

« Mais le gouverneur est-il méchant, peu instruit ? ou, homme faible, prête-t-il une oreille docile aux conseils des ambitieux et des calomniateurs, il en est tout de suite obsédé, il tombe dans leurs vues, et avec lui l'officieux conseil : tous deux alors s'unissent contre la chambre, qui, forte et vigoureusement constituée, oppose une noble résistance, garantit ses constituants de mauvaises lois, mais ne peut faire le bien ni apporter de remède efficace aux nombreux abus qui résultent de l'union des deux autres branches... »

En faisant du conseil législatif le tableau

peu attrayant que nous venons de présenter à nos lecteurs, le docteur Labrie exprimait bien les idées de son temps. Le conseil législatif était la bête noire de l'époque, celle que l'on accusait de tous les maux. Pourtant, abstraction faite des juges et autres fonctionnaires publics qui en faisaient partie, et qui, selon nos idées actuelles, n'auraient pas dû s'y trouver, le conseil n'était pas pire dans sa composition que les chambres hautes nommées par la couronne de nos jours. On y voyait des représentants de nos meilleures familles, des hommes riches, influents, instruits ; on y voyait bon nombre de Canadiens français.

Pour atteindre la source du mal, Labrie aurait dû viser de suite au conseil exécutif. Ces ministres nommés et payés par la couronne, nullement responsables au peuple, dont aucun n'avait de siège en chambre, à qui même on ne permettait pas d'en avoir (1), voilà la grande anomalie de l'époque. On n'avait

(1) Dominique Mondelet ayant accepté un portefeuille de ministre, fut expulsé de la chambre. (De Celles, *Papineau*, p. 77).

pas le gouvernement responsable, on en avait à peine l'idée. Il n'en fut nullement question dans les fameuses quatre-vingt-douze résolutions (2). On frappait à tort et à travers sur la personne du gouverneur, et de guerre lasse on tombait sur le conseil législatif, qui, nommé par le gouverneur, marchait naturellement avec lui.

Avec le gouvernement responsable, la constitution de 1791 aurait pu fonctionner à merveille : sans lui, c'était une machine privée d'un organe important. De bons gouverneurs, comme lord Dorchester, par exemple, ou sir George Prévost, réussirent quelquefois à faire marcher d'accord le conseil exécutif, le conseil législatif et la chambre d'assemblée. Mais le fait qu'ils encoururent souvent la haine du parti anglais prouve qu'il manquait quelque chose pour que la constitution de 1791 fonctionnât régulièrement : c'était le gouvernement responsable ; il n'était pas connu au Canada.

---

(2) *Ibid.*, p. 99.

L'était-il plus en Angleterre? Oui, sans doute. Et cependant, l'abus que les souverains faisaient assez souvent de leur prérogative royale ne prouve-t-il pas qu'à cette époque le gouvernement responsable, à Londres même, n'était pas arrivé à sa pleine maturité? Il ne l'atteignit tout-à-fait que sous le règne de Sa Majesté la reine Victoria, sous les grands ministères des Palmerston, des Disraéli et des Gladstone.

Faut-il s'étonner qu'au Canada, lorsque le gouvernement responsable y fut introduit par le ministre des colonies, lord John Russell, à l'Union, nos vétérans parlementaires, nos plus francs patriotes, comme Denis-Benjamin Viger, par exemple, ne parurent pas tout d'abord en saisir toute la portée, en manier avec dextérité les différents rouages, s'en servir avec une parfaite assurance ? Ce sera l'éternel honneur de Lafontaine, sous les auspices de l'illustre lord Elgin, d'avoir compris immédiatement le mécanisme et tous les ressorts, la force et la souplesse du gouvernement responsable, d'avoir utilisé de main de maître ce

précieux instrument, et de lui avoir imprimé ce mouvement régulier qui n'a fait que se perfectionner de plus en plus jusqu'à nos jours.

# CHAPITRE XI

## LE DOCTEUR LABRIE AU PARLEMENT

Principes constitutionnels sur le contrôle du revenu public. — Le gouverneur Dalhousie proroge la chambre. — Destitution de Labrie comme officier de milice. — Il est réélu député. — Nouvelle prorogation de la chambre. — Mission de MM. Viger, Neilson et Cuvillier en Angleterre. — Rapport du comité de la chambre des communes sur les affaires canadiennes. — Plaintes contre Dalhousie.

Le gouverneur qui était à la tête de l'administration canadienne lorsque Labrie entra au parlement, était le comte de Dalhousie (1) ; et l'on venait d'avoir un exemple frappant du vice radical de la constitution de 1791, surtout lorsqu'elle était appliquée par un gouverneur jaloux de l'usage strict de ses

(1) Gouverneur du Canada de 1820 à 1828.

prérogatives et de son droit légal. L'incident eut lieu à l'occasion de la question des subsides.

Aujourd'hui que nous jouissons du vrai régime constitutionnel, dans sa forme authentique, le gouvernement responsable, il semble si naturel que le parlement ait le contrôle absolu de tous les revenus publics, que nous pouvons difficilement nous figurer le contraire. Les ministres ne peuvent dépenser un seul denier de ces revenus, sans l'assentiment de la chambre (1) : s'ils violent cette loi, devenue

---

(1) Il y a longtemps que cette maxime : le peuple a droit d'être consulté sur l'emploi des deniers publics, est en vigueur. Lorsque Guillaume le Conquérant forma le projet de descendre en Angleterre pour l'assujétir à sa couronne, il réunit les hauts seigneurs de Normandie (1066), parmi lesquels était son frère utérin, l'évêque de Bayeux, et leur demanda leur avis. Ils lui promirent leur appui :

« Mais ce n'est pas tout, lui dirent-ils ; il vous faut demander aide et conseil à la généralité des habitants de ce pays ; car il est de droit que qui paie la dépense soit appelé à la consentir. » (*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, Augustin Thierry, t. I, p. 175).

« Le principe fondamental de toute liberté politique, écrit le duc de Broglie, est le droit du contribuable à voter lui-même les impôts qu'il doit payer. » (Le *Correspondant* de 1869, t. I, p. 1114).

élémentaire, ils s'exposent à perdre la confiance de la chambre, et par là même le pouvoir, car les deux choses sont corrélatives. Les ministres sont responsables au peuple, représenté par ses députés : si le peuple leur retire sa confiance, le gouverneur doit se choisir d'autres conseillers qui la possèdent. La personne et l'autorité du gouverneur lui-même ne sont jamais en cause.

Il n'en était pas de même, comme nous l'avons vu, du temps du docteur Labrie. L'exécutif était tout à fait indépendant de la chambre d'assemblée, où il n'avait pas même un seul représentant. Les ministres, nommés par le gouverneur, ne dépendaient que de lui ; et par suite c'est lui aussi que le peuple tenait responsable de leurs actes. La plupart siégeaient dans ce conseil législatif, dont le docteur Labrie a fait le tableau que nous avons cité, et qui n'était pas moins impopulaire que l'exécutif.

La chambre avait-elle, du moins, quelque moyen de contrôler efficacement les actes de l'administration ? Aucun. Elle pouvait bien

diminuer les impôts, restreindre la dépense : c'est le pays, alors, qui en souffrait. Mais il y avait une partie du revenu public dont la couronne prétendait avoir la jouissance, en vertu de l'acte impérial de 1774 ; et, de fait, le gouverneur du Canada en disposait absolument : il se payait à même ce revenu, ainsi que les ministres et tous les principaux fonctionnaires publics.

C'est de cette partie du revenu public que la chambre ne cessait de revendiquer le contrôle ; et elle le fit surtout d'une manière énergique, au printemps de 1827. Dalhousie lui ayant soumis les comptes publics et le budget sous une forme qui impliquait la reconnaissance de ce prétendu droit de la couronne :

« Cette chambre, répondit-elle, ne reconnaît et ne sanctionne aucun paiement fait à même le revenu public de la province, qui n'a pas été ordonné par un acte de la législature, ou fait suivant ses désirs. Elle n'en demeure pas moins disposée à accorder les subsides pour l'année courante, pourvu que ce soit dans la forme suivie en 1825. Mais dans l'état où ils

lui sont soumis maintenant, elle ne peut les voter.»

Irrité de ce refus, Dalhousie adresse aux députés de vifs reproches et proroge les chambres, puis, quelques mois après, dissout le parlement, et en appelle au peuple.

Les élections se firent en juillet. L'excitation populaire était à son comble. Partout se tenaient des assemblées pour discuter la conduite du gouverneur, approuver celle de la chambre, et proclamer énergiquement les droits du peuple.

Une fois lancé dans la voie de l'arbitraire, on ne sait plus où s'arrêter. Au lieu de chercher à apaiser les esprits, Dalhousie les irrite davantage. La chambre, prorogée inopinément, a laissé plusieurs lois à l'état de projet : elle n'a pas eu le temps de renouveler la loi de milice qui vient d'expirer. Le gouverneur en profite pour ressusciter de vieilles ordonnances qui remontent à quelques années avant la constitution de 1791, ordonnances impopulaires, qui obligent tous les citoyens de quinze à soixante ans de s'enrôler et de passer en

revue à des époques déterminées. Puis il enjoint aux officiers de milice de fixer le jour où leurs compagnies devront se réunir.

On l'informe que beaucoup d'officiers subalternes, usant de leurs droits de citoyens, ont pris part aux assemblées où l'on a discuté et réprouvé sa conduite. Il ordonne aussitôt qu'ils soient destitués de leurs charges ; et cet ordre odieux est exécuté sans merci. C'est ainsi que le docteur Labrie, chirurgien du premier bataillon du comté d'York, les deux Mondelet, Louis Bourdages, Vallières de Saint-Réal, Louis-Joseph Papineau, Louis-Michel Viger, et un grand nombre d'autres se voient subitement dégradés et réduits au rang de simples miliciens.

Le cas du docteur Labrie était particulièrement intéressant. Son officier supérieur, le lieutenant-colonel Dumont, qui l'avait dénoncé « comme encourageant des assemblées publiques qui tendaient à exciter le mécontentement du peuple,» était le député même du comté. Il reçut la récompense ordinaire des délateurs, à savoir beaucoup d'éloges et de

remerciements de la part de l'autorité civile. Mais le peuple lui voua son mépris.

Avec son ancien collègue, Simpson, partisan comme lui de l'administration, il briguait de nouveau les suffrages des électeurs du comté d'York : le docteur Labrie et Jean-Baptiste Lefebvre étaient les candidats du parti populaire. La lutte, très vive dans tout le pays, le fut spécialement dans le comté d'York : il y eut des rixes à Saint-Eustache. Mais le parti populaire triompha.

La nouvelle assemblée législative est convoquée dans l'automne, le 20 novembre, pour le treizième parlement depuis 1791. L'ancien orateur, M. Papineau, est réélu pour la sixième fois. Le gouverneur, mécontent de ce choix, proroge de nouveau le parlement.

C'est dans ces circonstances que le docteur Labrie publia son opuscule sur la constitution britannique : il ne pouvait venir plus à propos, et comme il était écrit avec autant de modération que de compétence, il produisit un heureux effet.

Le parlement, prorogé inopinément par

Dalhousie le 23 novembre 1827, ne fut convoqué de nouveau que le 21 novembre de l'année suivante, par l'administrateur qui le remplaça, sir James Kempt. Le pays resta donc sans subsides, sans législation, sans véritable gouvernement constitutionnel, à partir du 7 mars 1827 jusqu'au 21 novembre 1828, c'est-à-dire plus de vingt mois.

Dans l'intervalle, les députés canadiens ne demeurèrent pas inactifs : l'opinion populaire fut fortement remuée, et l'on signa de nombreuses pétitions au parlement anglais pour exposer tous les griefs des Canadiens contre l'administration de lord Dalhousie.

Que les temps sont changés ! Se figure-t-on aujourd'hui de semblables pétitions contre un gouverneur ? Elles n'auraient plus leur raison d'être. Le gouvernement responsable que nous avons leur ôte même la possibilité d'exister. Un gouverneur n'est plus censé commettre rien de répréhensible. S'il se permet quelque chose d'impolitique ou de maladroit, ce sont ses ministres qui en assument la responsabilité. Et cependant des

gouverneurs intelligents et habiles ont souvent exercé parmi nous, comme le souverain en Angleterre, une salutaire et bienfaisante influence sur la conduite des affaires. L'histoire bien renseignée leur en tient compte : mais elle ne peut leur imputer ce que leur intervention aurait pu produire de désavantageux.

Dalhousie était un homme affable, laborieux, éclairé, aux vues nobles et élevées (1). Québec lui doit le monument de Wolfe et Montcalm, symbole de l'union qui doit exister entre les deux grandes races qui peuplent notre pays. Il est aussi le fondateur de la Société historique et littéraire de cette ville. Avec des ministres responsables, il eût été un gouverneur de premier ordre. Mais le gouvernement responsable n'avait pas encore été donné au Canada. Comme tous les gouverneurs, Dalhousie avait reçu de la mère patrie des

---

(1) « Nous allons (sept. 1842) à Dalhousie, chez lord Dalhousie. Son habitation est un vieux castel écossais en grès rouge... Lord Dalhousie nous dit qu'aucun souverain anglais n'était entré chez lui depuis Henri IV.» (*Journal de la reine Victoria, sa vie dans les montagnes d'Ecosse*).

instructions qu'il crut devoir exécuter à la lettre. Il est resté dans l'histoire comme l'un de nos gouverneurs les plus impopulaires.

Dans le mois de février 1828, MM. Denis-Benjamin Viger, Neilson et Cuvillier furent députés à Londres pour transmettre les pétitions dont nous venons de parler, et les appuyer auprès du gouvernement anglais. L'une de ces pétitions portait 87,000 signatures.

Le docteur Labrie dut se réjouir, lorsqu'il vit les intérêts canadiens confiés à ces trois hommes distingués, à son ami Viger surtout, dont il connaissait la haute sagesse. De fait, leur mission fut couronnée d'un grand succès. La chambre des communes nomma un comité spécial de vingt-et-un membres pour s'occuper des pétitions des Canadiens, et ce comité fit un rapport qui nous fut très favorable. Jamais peut-être dispositions plus conciliantes ne fleurirent au sein d'une puissante métropole à l'égard d'une colonie de race étrangère. La chambre d'assemblée du Bas-Canada le reconnut solennellement quelques mois plus tard :

« Ce comité, dit-elle, faisant preuve de talent et de patriotisme d'une manière frappante, et joignant la science générale du droit public et constitutionnel à une connaissance particulière de la situation des deux Canadas, a formellement approuvé presque toutes les réformes que sollicitaient le peuple canadien et ses députés, et qu'ils réclament encore de toutes leurs forces. »

De son côté, Dalhousie ne restait pas inactif. Il continuait à destituer sans merci les officiers de milice, ainsi que les juges de paix qui se montraient peu favorables à son administration. De nombreuses poursuites étaient intentées contre les éditeurs de journaux qui critiquaient sa conduite. Tout cela n'était pas de nature à calmer l'agitation populaire : elle était à son comble. Dans tous les principaux centres, on signait des pétitions à la chambre d'assemblée pour exposer ses plaintes et demander des réformes.

Ces pétitions furent soumises au parlement, aussitôt après sa convocation, dans l'automne de 1828. L'une d'elles venait du comté des Deux-Montagnes, et fut présentée par le doc-

teur Labrie : M. Christie la cite comme le modèle de toutes les autres. J'en donnerai deux courts extraits qui ont rapport, au moins indirectement, au docteur Labrie : l'un regarde la destitution des officiers de milice :

« Le comte de Dalhousie a pris sur lui de ressusciter de vieilles ordonnances, depuis longtemps annulées par la législature provinciale, exerçant ainsi un pouvoir législatif que la constitution n'accorde qu'aux trois branches du parlement... Toujours guidé par les mêmes principes despotiques, il a destitué de leurs charges, en sa qualité de commandant en chef de la milice, des officiers qui n'avaient pas jugé à propos de faire son éloge auprès des électeurs de la province. Nulle part ces abus de pouvoir n'ont été plus criants que dans le comté d'York, où l'on a vu de très dignes citoyens, occupant, à la grande satisfaction des habitants, des situations soit dans la magistrature, soit dans la milice, privés de leurs charges, parce que le lieutenant-colonel Dumont et d'autres amis de l'administration les ont malicieusement accusés de déloyauté envers la couronne. Et, cependant, ces citoyens n'ont rien fait de plus que d'exercer

le droit incontestable de tout sujet anglais, de se plaindre des abus et de s'adresser au roi et au parlement pour y mettre fin. Sous des prétextes illégaux et frivoles, ces officiers ont été punis et outragés, ou plutôt, c'est le peuple lui-même qui s'est vu outragé, car on l'a privé des services de ceux qui possédaient sa confiance, pour lui imposer d'autres personnes qu'il ne peut pas respecter, et qui, dans le cas où la milice sera réorganisée par une nouvelle loi, ne seront pas qualifiées pour la position qu'on leur a donnée. »

Un autre passage de la pétition présentée à la chambre par le docteur Labrie, de la part du comté des Deux-Montagnes, nous révèle quelque chose des mœurs électorales de l'époque :

« Nous ne voulons cacher, disaient les pétitionnaires, aucun des abus criants qui sont venus à notre connaissance, et dont nous avons souffert nous-mêmes. Voici un fait que nous croyons devoir mentionner. Aux dernières élections pour le comté d'York, le lieutenant-colonel Dumont et John Simpson, écuyer, tous deux candidats, ont, sans aucune nécessité, sans la moindre excuse, fait prêter ser-

ment à tous les électeurs qui se sont présentés pour voter. C'est une pratique qui n'est nullement conforme à l'esprit de la loi. La loi permet sans doute de faire prêter serment quand il y a quelque doute raisonnable au sujet de la qualification des électeurs. Mais n'est-ce pas une moquerie, que des citoyens âgés, qui ont blanchi sous le poids des ans, soient forcés par un candidat de jurer qu'ils ont atteint leur vingt-et-unième année? Une telle pratique ne peut être regardée que comme un abus pernicieux et une profanation de la sainteté du serment. »

# CHAPITRE XII

## LE Dr LABRIE AU PARLEMENT (*suite*).

Labrie et la loi d'éducation de 1829.— Les députés, inspecteurs d'écoles.—Labrie et John Neilson.—Sir James Kempt.—La question des biens de Saint-Sulpice.—Ce qu'était Labrie comme député.—Il se sépare de Papineau.

NOUS n'avons pas l'intention d'examiner en détail la carrière politique du docteur Labrie. Elle fut courte —il ne siégea en chambre que trois sessions dans deux parlements, le treizième et le quatorzième parlement, — mais elle fut bien remplie, car il prit part à beaucoup d'actes de législation extrêmement importants pour l'avenir du pays,tel que la loi pour l'érection de plusieurs phares dans le golfe et dans le fleuve Saint-Laurent, afin de rendre la navigation plus sûre, et la loi pour

favoriser l'ouverture de grands chemins de colonisation.

Deux causes ne pouvaient manquer d'occuper en chambre l'attention toute particulière du docteur Labrie : l'intérêt de la profession à laquelle il appartenait, puis la cause sacrée de l'éducation. Il donna son concours aux lois sages qui furent présentées à ce sujet :

« Un de ses premiers soins, dit le docteur Tessier, fut de travailler à relever la profession dont il était un ornement, de l'état abject où elle était restée depuis la découverte du pays... C'est au docteur Labrie et à ses collègues médecins de la chambre d'assemblée que nous sommes redevables d'avoir enfin réussi à instituer ces tribunaux qui sont maintenant chargés de veiller à l'honneur de la profession médicale...»

Quant à l'éducation, une excellente loi fut présentée en chambre, en 1829, pour favoriser l'établissement d'écoles élémentaires dans tous les comtés du pays. Cette loi accordait une aide généreuse pour la construction des maisons d'école et pour le paiement des instituteurs.

Elle subventionnait aussi certaines institutions établies pour l'enseignement secondaire :

« On accordait, dit M. Chauveau, des pouvoirs assez étendus à des visiteurs qui n'étaient autres que les membres du conseil et de l'assemblée législative pour tout le comté, les curés ou ministres pour leur paroisse respective, et les plus anciens juges de paix et officiers de milice...

« C'était alors, ajoute-t-il, l'âge d'or de l'instruction publique. Les membres du parlement qui, alors, ne recevaient pas d'indemnité, étaient eux-mêmes inspecteurs d'écoles gratuitement et distribuaient des récompenses aux élèves.»

Non seulement le docteur Labrie prit une part importante à la préparation de cette loi d'éducation, mais une fois qu'elle fut sanctionnée par la législature, il travailla de toutes ses forces à son exécution. On le vit alors parcourir avec une activité étonnante les différentes paroisses de son comté, ouvrir des écoles, les visiter, les diriger lui-même au besoin, comme il avait fait pour son école de Saint-Eustache : et tout cela avec un désinté-

ressement parfait, se trouvant suffisamment récompensé par la joie qu'il éprouvait de voir enfin réalisé le rêve de toute sa vie, l'instruction mise à la portée du peuple et favorisée par le gouvernement du pays.

La politique réserve souvent à ceux qui s'y livrent bien des déceptions. Voici quelques réflexions que communiquait Labrie à un de ses amis, à la suite de la première session à laquelle il avait pris part :

« Les grands et larges travaux de notre législature n'ont pas produit à beaucoup près les heureux résultats qu'on en attendait. Les lois un peu importantes ont été réservées pour la sanction royale, c'est-à-dire remises aux calendes grecques, car c'est la conclusion que l'on doit tirer de l'expérience que nous avons du passé. Sur les soixante-douze bills sanctionnés, il n'y en a pas trois qui soient d'un intérêt général. On dirait que nos représentants ont voulu s'étourdir, en prenant beaucoup de besogne de détail pour se faire excuser d'avoir négligé les grandes questions.

« On murmure beaucoup ici de n'avoir pas de bill de milice. Quoi ! dans quatre mois,

M. Neilson, qui s'était volontairement chargé de cette mesure, n'a pas pu faire plus tôt rapport d'un bill quelconque ? Fallait-il donc tant de temps pour faire un bill de milice ? En fallait-il beaucoup pour faire revivre le bill expiré au 1er mai 1827 ? Une loi quelconque valait mieux que les maudites, exécrables, abominables ordonnances, sous l'empire desquelles on nous laisse si injustement, si maladroitement, si criminellement. Les habitants vont crier, et ils auront raison. Pour cette fois, on ne peut pas rejeter la faute sur le Conseil. Il n'était pas raisonnable d'attendre à l'avant-veille de la prorogation pour lui envoyer un bill. C'est donc la faute seule de la chambre, et en particulier de M. John Neilson. Comment pourra-t-il se laver aux yeux de la province, qu'il laisse en souffrance, aux yeux du gouverneur, qu'il met dans l'embarras ?

« Je voulais aussi vous dire un mot du bill des paroisses : mais voilà que le papier est plein. N'est-il pas étrange que ce gouverneur ne soit pas autorisé à sanctionner pareille loi ?

« Que tout ceci pourtant soit entre nous, surtout par rapport à M. Neilson. J'espère qu'il aura les moyens de se justifier. Cet homme doit mourir populaire... »

Que de choses dans ces dernières paroles : *Cet homme doit mourir populaire !...* Comme elles expriment bien l'estime que l'on avait pour Neilson et l'affection que lui témoignaient les Canadiens pour les services qu'il leur avait rendus en faisant de leur cause la sienne propre ! Il n'y a pas dans toute notre histoire de plus belle figure que John Neilson. Ecossais d'origine, il s'attache aux Canadiens français, qu'il voit injustement traités comme des parias, sur le sol qu'ils ont défriché à la sueur de leur front. Il flagelle impitoyablement dans son journal *la Gazette de Québec* et à la chambre, non pas les Anglais en général, mais ceux du *Family Compact*, qui se sont constitués en une sorte d'oligarchie et prétendent monopoliser à leur profit les libertés politiques :

« Ces hommes que le hasard a faits si grands dans ce pays, dit-il, qui seraient demeurés si obscurs ailleurs, que ne jouissent-ils en ce pays des privilèges sans nombre dont ils sont en possession, sans entreprendre de dépouiller les habitants de notre province de leurs droits (1) ? »

---

(1) Cité dans *Papineau*, p. 54.

Deux fois John Neilson accompagne en Angleterre les députés Bas-Canadiens qui vont demander à la cour le redressement des torts dont ils ont à se plaindre. Il s'oppose de toutes ses forces à l'Union politique du Haut et du Bas-Canada, et vote contre elle au Conseil spécial, parce qu'il y voit de grands dangers pour l'avenir politique des Canadiens français. Il reste longtemps fidèle à Papineau, et ne se sépare de lui que lorsqu'il le voit à la tête d'un parti avancé, sortir des voies constitutionnelles.

Ecrivant encore, quelques mois plus tard, au même ami auquel il avait adressé la lettre que nous avons citée, le docteur Labrie lui faisait part d'un projet littéraire; puis il ajoutait :

« Pour en revenir à l'Histoire, je m'en occupe constamment: elle a fait du progrès; cependant il reste encore quelques lacunes dans mes renseignements, et je prévois ne pouvoir les compléter que lorsque Son Excellence l'Administrateur nous rappellera (à Québec) pour *prendre nos avis*, et ne rien faire de ce que nous lui recommanderons : c'est la mode à

présent. Nous lui avons indiqué les hommes qui avaient fait le malheur du pays sous son prédécesseur ; le pays avait droit d'attendre qu'il les traiterait comme des gens dont il n'est pas bon de prendre et de suivre les avis. Cependant Sir James Kempt a continué de les voir et de les consulter, et de les placer même sur le banc judiciaire ! Qu'en pensez-vous ?

« Je me suis jusqu'ici évertué à trouver des raisons d'applaudir à la conduite conciliatrice de notre administrateur en chef, et je vous avoue que j'étais sincère dans le désir que j'avais de trouver en lui l'ami du pays et de ses habitants. Mais *tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.* M. Kempt avait de nombreuses injustices à réparer : il n'en a réparé aucune ! Il avait un conseil législatif à augmenter, pour y faire entrer des hommes indépendants et amis de leur pays : c'est encore à faire ! Il avait des magistrats et des officiers de milice démis, à rétablir dans leurs grades : en est-il un seul de rétabli ? Il avait... Mais ce serait trop m'engager que d'entreprendre le tableau de tout ce que Sir James Kempt avait à faire et qu'il n'a pas fait ; il n'attend peut-être que l'occasion : laissons-le donc faire. Attendons l'événement.

« Il faut avouer, malgré tout, que notre administrateur est plein de talent et d'esprit. Ça serait dommage s'il n'usait point de ses bonnes qualités pour notre commun avantage. Il n'est assurément personne plus propre que lui à gouverner et à bien gouverner le pays. »

Voici ce qu'il écrivait encore, au sujet des biens de Saint-Sulpice, que le gouvernement anglais menaçait, à cette époque, d'enlever à leurs légitimes propriétaires :

« Nous sommes réjouis d'apprendre que le clergé va adopter des mesures pour arrêter les démarches indiscrètes de M. Roux. Ce monsieur nous a dit dans son mémoire, il y a quelques années, qu'ils n'étaient que des *fidéicommissaires* de leurs biens, et que comme tels ils ne pouvaient accéder à aucunes transactions qui tendraient à les en dépouiller. Et aujourd'hui il s'en va, part à la dérobée, pour transiger et faire cession ! J'ai vu dans une lettre de M. Demers l'argument de M. Vallières : il est nouveau, je crois, et peut être bon ; mais il contredit l'assertion de M. Roux, qui invoque une cession faite par les Sulpiciens de Paris à ceux de Montréal. Il faudrait, pour bien faire, tâcher de ne point mettre de contra-

dictions dans nos moyens. Au reste, j'ai toujours été d'avis que le meilleur argument serait l'unanimité avec laquelle les habitants du pays parleraient en faveur de la possession du Séminaire. Faites-les parler, faites parler le clergé, et vous réussirez ; les ministres n'aimeront pas à heurter de front l'opinion générale de la province.

« Pour moi, je considèrerai comme un grand malheur de voir ces biens passer dans les mains du gouvernement, parce que s'il commence une fois à nous dépouiller, où s'arrêtera-t-il ? Je suis celui qui ai donné le branle aux résolutions que nous avons transmises à Sa Grandeur, et rien n'a pu m'être plus agréable que de voir que mes idées avaient rencontré son approbation. J'espère encore que nous réussirons, quoiqu'il soit peut-être tard... (1). »

La question des Biens du séminaire de Montréal, dont le gouvernement voulait s'emparer, passionnait en ce moment les esprits. Ces biens, savoir les seigneuries de l'Ile de Montréal, du Lac des Deux-Montagnes et de

(1) Archives du séminaire de Québec, Lettres du Dr Labrie à l'abbé N. Fortier, de l'archevêché.

Saint-Sulpice, avaient été donnés autrefois au séminaire pour des fins religieuses, et celui-ci, de l'aveu de tout le monde, avait toujours bien rempli ses obligations.

Craig et son ami Ryland jetèrent sur ces biens des yeux de convoitise : quelle belle aubaine si l'on pouvait en ajouter le revenu à celui des Terres de la Couronne, et se passer, pour la liste civile, du vote de la chambre, qui se montrait si intraitable sur la question des subsides !

Mais il fallait des raisons et des autorités pour motiver un acte d'usurpation si évidente. Elles ne manquèrent pas. Il y a toujours des gens complaisants pour le pouvoir. Le procureur général Stuart assura que le séminaire de Montréal n'avait aucun droit à ces biens, et que le gouvernement n'avait qu'à les prendre.

De son côté, le supérieur de Saint-Sulpice, M. Roux, dressa un excellent mémoire, dans lequel il faisait valoir les titres de propriété du séminaire et l'emploi qu'il faisait de ses biens, dont il n'était que le fidéi-commissaire :

« Ils servent, disait-il, au soulagement des

pauvres, au service des hôpitaux, au soin de l'immense paroisse de Montréal, à plusieurs missions de sauvages, à un grand nombre d'écoles, à un collège nombreux regardé comme le premier établissement en ce genre dans le pays, et peut-être dans toute l'Amérique septentrionale. »

Ryland répondit à ce mémoire avec beaucoup de violence et de sans-gène. Il allait jusqu'à traiter M. Roux de Tartuffe :

« Je ne sais pas, disait-il, si un pareil Tartuffe mérite davantage notre indignation ou notre mépris (1). »

Dans le voyage qu'il fit en Europe en 1819, Mgr Plessis se rendit à Londres, et présenta à la cour plusieurs mémoires. L'un d'eux avait trait à la question des biens de Saint-Sulpice ; et le prélat revint avec l'espoir qu'elle était définitivement réglée en faveur du séminaire.

Elle reparut toutefois en 1827, deux ans après la mort de l'évêque, mais sous une forme un peu nouvelle. Cette fois, le gouvernement anglais proposait aux Sulpiciens de leur donner

(1) Christie, *History of Canada*, t. VI, p. 424, 370, 386.

une gratification en échange de leurs seigneuries ; et, comme le remarque le docteur Labrie dans la lettre que nous venons de citer, M. Roux, probablement de guerre lasse, se montrait disposé à « transiger et à faire cession.»

L'évêque et le clergé, en général, ne l'entendirent pas ainsi : ils prétendirent, et avec raison, « qu'une compensation, soit en argent, soit en rentes constituées, ne pourrait jamais être équivalente au produit des fonds » que l'on voulait ôter au séminaire, et qu'il fallait s'en tenir à la possession des propriétés (1). Des résolutions furent rédigées en ce sens, et transmises à tous les curés du Canada, qui y apposèrent leurs signatures, puis envoyées au roi George IV sous forme de requête demandant que le séminaire de Montréal fût confirmé, pour le bien du pays, dans la possession pleine et entière de ses seigneuries et de ses biens fonds.

Nous avons vu que le docteur Labrie — il l'avouait lui-même — n'avait pas été étranger

(1) *Mandements des Evêques de Québec*, t. III, p. 229.

à ces résolutions. Il en avait pris l'initiative, et se réjouissait de voir l'unanimité avec laquelle l'évêque et le clergé s'étaient entendus pour arrêter ce qu'il appelait « les démarches indiscrètes de M. Roux.»

« J'espère, disait-il, que nous réussirons, quoiqu'il soit peut-être tard... »

Il n'était pas trop tard. Non seulement Mgr Panet réussit, par sa sagesse et sa fermeté, et grâce à l'appui du clergé et de tous les bons citoyens, à faire écarter le projet qui avait menacé sérieusement les biens de Saint-Sulpice, mais dix ans plus tard, en 1839, une ordonnance du gouvernement canadien confirma pour toujours le séminaire de Montréal dans la possession de ses biens fonds et de ses seigneuries (1).

Nous avons montré le député des Deux-Montagnes inaugurant sa carrière politique par la publication d'un opuscule sur la constitution britannique; puis, en chambre, prépa-

(1) Garneau, *Histoire du Canada*, t. III, p. 377.

rant des résolutions, s'intéressant à toutes les questions qui regardaient le bien public, soutenant la bonne volonté de ses collègues et de ses amis. Il était là dans son véritable rôle. Nous ne nous le figurons pas, en effet, orateur, et n'avons rien vu qui nous autorise à croire qu'il avait le don de l'éloquence. C'était un homme d'étude, de travail ; il avait de grandes connaissances, et était très versé, surtout, dans les sciences historiques et dans le droit constitutionnel ; c'était un esprit droit, lucide, une âme généreuse, essentiellement honnête, sincèrement dévouée au bien de son pays : avec toutes ces qualités et ces avantages, il ne pouvait manquer d'être, en chambre, un député très utile, consulté, respecté. Mais il n'était nullement d'un tempérament à jouer un premier rôle, un rôle de chef de parti.

« Un homme droit, écrit quelque part et fort à propos M. Emile Ollivier, un homme instruit, sensé, ferme, vaut, quoique muet, mieux qu'un parleur même bon, qui a l'esprit faux et pervers ; il y en a toujours trop dans les assemblées ; les affaires iraient bien mieux si

la parole n'était prise que par les chefs de parti [1]. »

Si nous avions à comparer Labrie avec quelqu'un de nos anciens chefs parlementaires, nous associerions son nom à celui de Denis-Benjamin Viger, dont il se rapprochait peut-être plus que personne par une admiration sincère du régime constitutionnel, par la sagesse des vues et la modération dans les idées.

Il était aussi très attaché à M. Papineau, et il l'appuya de toutes ses forces dans la revendication de nos droits et de nos libertés politiques; mais Bibaud nous apprend qu'il finit par se séparer de lui sur la question des subsides, comme le firent aussi John Neilson et bien d'autres. Ce fut, sans doute, lorsqu'il put constater, par le rapport du comité de la chambre des communes d'Angleterre, que des idées plus conciliantes à l'égard des Canadiens commençaient à prévaloir dans les conseils de la mère-patrie. Quand il apprit, surtout, que

---

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1901, p. 769.

le parlement anglais se montrait disposé à abandonner à l'assemblée législative le contrôle de tous les revenus du Bas-Canada, excepté celui des terres de la couronne, moyennant une liste civile votée pour la vie du roi, il n'hésita pas à se déclarer satisfait, parce que l'on reconnaissait enfin le principe pour lequel il avait toujours combattu.

Il n'eut pas, toutefois, occasion d'exprimer là-dessus son opinion en chambre, puisque ce ne fut que dans la session d'automne 1831 que l'assemblée législative fut appelée à voter les subsides en conformité du nouvel acte impérial, qui lui accordait, à certaine condition, le contrôle des revenus de la province.

La majorité de l'assemblée resta alors avec M. Papineau, et repoussa la liste civile permanente demandée par l'Angleterre. « Jamais la chambre, dit Garneau, n'avait fait une faute aussi grave. Déjà une influence funeste l'emportait au delà des bornes de la prudence. »

# CHAPITRE XIII

## TRAVAUX HISTORIQUES DU Dr LABRIE

L'*Histoire du Canada* du docteur Labrie. — Labrie et M. Cazeau, secrétaire de l'évêché. — Lettres inédites de Labrie à Jacques Viger

Au milieu des travaux de sa profession, auxquels s'ajoutaient ses nouveaux devoirs comme député, au milieu de ses courses et de ses labeurs pour la cause de l'éducation, le docteur Labrie ne négligeait pas la grande œuvre qu'il avait entreprise, son *Histoire du Canada*, mais les choses n'allaient pas toujours au gré de ses désirs. Au mois d'août 1826, il n'était encore rendu qu'à l'époque de la conquête. Dans l'automne, il se mit au travail avec un redoublement d'ardeur ; et au printemps de 1827 nous le trouvons engagé déjà dans la période si tourmentée de 1775.

Ses amis et tous les Canadiens instruits, en général, l'engageaient à se presser, et le favorisaient autant qu'il était en leur pouvoir : on le regardait comme un des meilleurs écrivains de l'époque ; on avait confiance dans l'exactitude de ses recherches et la droiture de son jugement. Le clergé, en particulier, était sûr qu'il rendrait en toute occasion justice à l'Eglise.

M. Cazeau était alors secrétaire de l'évêché. Ce digne prêtre que nous avons bien connu, et qui restera à jamais comme le type du parfait ecclésiastique et du gentilhomme accompli, avait poussé la bienveillance jusqu'à lui permettre d'emporter chez lui quelques documents historiques dont il avait besoin. Le docteur lui écrit un jour de Saint-Eustache :

« Je profite de l'occasion de M. Rochon pour vous renvoyer les papiers que vous avez eu la complaisance de me confier... S'il arrivait que vous en eussiez découvert d'autres, qui soient de nature à m'être utiles, et que vous ne trouviez pas d'inconvénients à me les faire parvenir par le porteur, je vous aurais mille obligations. »

Puis il ajoutait :

« Vous désirez savoir si l'*histoire* va bien, et je dois vous dire que j'y travaille constamment, c'est-à-dire autant que les circonstances peuvent me le permettre. Mais un homme qui a une profession, une famille, et des terres, et qui est de plus astreint à remplir plusieurs devoirs publics, n'a pas tout le loisir qu'il désirerait. De tout cela vous devez conclure que la besogne va telle que telle dans les mains d'un homme qui a bonne volonté, mais qui manque un peu de moyens ; car il faut toujours chercher le pain avant tout... »

Lorsque ses devoirs de député l'appelaient à Québec, il lui en coûtait, sans doute, de se séparer de sa famille ; mais il était heureux, aussi, de se rapprocher quelque temps du pays natal, du séminaire de Québec où il avait fait ses études, et de plusieurs de ses amis. Parmi ceux qui lui témoignaient une confiance toute particulière, était, comme on vient de le voir, M. Cazeau. L'estime et la confiance étaient réciproques. Le docteur lui écrit un jour :

« J'espère que le seigneur évêque (Mgr Panet) conserve sa bonne et heureuse santé, en dépit des années. Puisse la Providence

prolonger son existence ! Je crois qu'elle nous est bien utile... Il s'est passé quelque chose que j'aimerais à vous conter ; mais le temps va me manquer ; il faut remettre à la première entrevue... »

Puis, toujours préoccupé de son *Histoire du Canada*, et des recherches historiques qui lui restaient à compléter :

« Répugneriez-vous, disait-il, à m'envoyer le volume des registres dans lequel je suis maintenant occupé, celui où se trouvent les papiers relatifs à Mgr de Pontbriand et à Mgr Briand ? Je suis seul, et pourrai faire bien de la besogne, ce soir... Je remettrai le registre demain matin moi-même. L'an dernier, ajoutait-il, on me fit la même faveur. »

Touchant exemple que celui de ce député intelligent et honnête, qui, loin de sa famille, consacre ses loisirs et ses veilles à compulser les archives pour écrire l'histoire de son pays !

Une grande culture intellectuelle, la lecture des ouvrages de premier ordre, les travaux littéraires, voilà ce qui a toujours fait l'élite des hommes publics ; voilà aussi ce qui les soutient et les fortifie au milieu des vilenies, des déboires et des dangers de la politique.

Citons à ce sujet quelques lignes de Thureau-Dangin sur l'utilité, pour un homme engagé dans la politique, d'avoir quelque autre occupation « subsidiaire » :

« De quel abondant et puissant secours, dit-il, les lettres ne sont-elles pas à tous les blessés de la politique, quand elles s'ajoutent à une force venant de plus haut ? Dans notre démocratie mobile, jalouse et ingrate, bien aveugle serait celui qui voudrait se donner tout entier, corps et âme, à la vie publique, comme peuvent encore le faire, en Angleterre, tel fils de lord, tel gradué d'Oxford ou de Cambridge. Le téméraire risquerait de se retrouver, au premier jour, gisant au milieu des ruines de ses espérances, peut-être de ses convictions, désorienté, en quelque sorte dépouillé, ayant perdu, en un seul coup de dé, tout l'enjeu de sa vie. La plus simple prudence oblige donc à n'entrer dans la politique qu'en se réservant un autre emploi, au moins subsidiaire, de son temps et de ses forces. Heureuse l'élite qui sait trouver cet emploi dans les travaux et les jouissances de l'esprit ! »

Voulons-nous avoir une idée du travail de Jacques Labrie et de la passion avec laquelle

il se livrait à ses recherches historiques? Lisons quelques extraits de lettres inédites adressées à son ami Jacques Viger, cet autre chercheur qui a rendu tant de services à notre histoire. Mais auparavant faisons plus ample connaissance avec le personnage auquel elles sont adressées, et qui a déjà été nommé plusieurs fois dans cet ouvrage.

Jacques Viger était cousin germain de Denis-Benjamin et de Louis-Michel, mais d'un tempérament tout différent: (1) ceux-ci, Denis-Benjamin surtout, se livrèrent presque exclusivement à la politique; lui, paraît y avoir été à peu près indifférent et étranger toute sa vie. Il s'occupa activement de milice; et M. Verreau nous apprend « qu'il servit avec honneur dans la guerre de 1812 ». Il s'intéressa beaucoup aux affaires municipales de sa ville natale et fut le premier maire de Montréal. Il s'occupa aussi d'éducation, et donna tout

---

(1) Les trois Viger se trouvèrent un jour réunis à Saint-Charles, à l'occasion du mariage de l'un d'eux, Louis-Michel, que l'on appelait le *beau Viger*. On trouvera dans l'Appendice l'acte de ce mariage.

son concours à M. Holmes, lorsque ce prêtre distingué fonda les Ecoles Normales en 1837. Mais il fut surtout le grand «chercheur historique» de son époque.

Il avait la passion des documents inédits : il avait le culte des textes, et ne pouvait souffrir qu'on y fît la moindre altération en les citant. Doué d'un grand sens historique, il avait du flair pour discerner et choisir les matériaux qui sont la base et comme le tissu de l'histoire. Riche, il ne reculait devant aucune dépense pour se les procurer. A une époque où il n'y avait pas encore de chemins de fer, il prenait une voiture, parcourait les campagnes, allait de presbytère en presbytère, où il était toujours bien accueilli et avait un accès facile à toutes les archives ; il copiait ou faisait copier ce qui pouvait lui servir ; puis il rentrait à Montréal chargé d'une riche moisson, qu'il engrangeait dans sa *saberdache* (1).

---

(1) Cette saberdache, léguée par Jacques Viger à M. l'abbé Verreau, appartient maintenant au séminaire de Québec.

Cette saberdache faisait envie à tous les travailleurs. Viger n'était pas précisément avare de ses trésors, mais il aimait qu'on se rappelât —ce qui n'était d'ailleurs que justice — qu'ils étaient bien à lui, et qu'il les avait acquis à la sueur de son front :

« Je suis seul en possession de tel manuscrit », disait-il.

Ecrivant un jour à M. Bibaud :

« Parlez, M. Bibaud, disait-il, et tous mes trésors sont à votre disposition : mais au moins que celui qui le peut en fasse autant que moi (1). »

Aujourd'hui que nous avons des archives publiques déjà si riches et relativement si complètes, cette saberdache a perdu, sans doute, de sa valeur : on y trouve pourtaut encore des choses qui ne sont nulle part ailleurs, comme par exemple ces lettres de Labrie à Viger, que nous donnons ici telles qu'elles sont, dans leur aimable simplicité. Le docteur écrit

(1) *Mémoires de la Société historique de Montréal, Règne militaire en Canada*, p. 8.

de Saint-Eustache à son ami le 23 janvier 1827 :

« Mon cher ami, En venant me voir, apporte-moi donc, si tu veux bien, tout ce que tu as sur 1775, et nommément ce morceau dont tu m'as lu la traduction (1), car je vais commencer la semaine prochaine cette époque intéressante de notre histoire... »

Dix jours plus tard, le 2 février, il écrit de nouveau à son ami :

« Mon cher Jacques, je renvoie M. Boucher et les Ordonnances dont j'ai extrait ce qui pouvait me servir. Mille et mille remerciements.

« La traduction d'Allen sera prête la semaine prochaine ; j'y annexerai une petite préface en réfutation du *Canadian Review*, si tu peux me le procurer.

« Si tu ne peux me procurer ce *bon livre*, je t'enverrai la traduction simplement et tu en tireras le parti que ton patriotisme et ton bon goût reconnus ne manqueront pas de te suggérer...

---

(1) Traduction de partie des Mémoires d'Ethan Allen, un des officiers Bostonnais qui prirent part à l'invasion du Canada en 1775.

« Hughes n'est pas encore arrivé. Je le regrette, et s'il a les ordres généraux de l'époque de la conquête, ou de toute autre, nous les aurons certainement, dussè-je lui donner plusieurs dîners.

« Adieu, cher ami, continue tes recherches, louables au delà de toute expression : sans toi notre histoire serait peut-être demeurée fort longtemps encore dans un état d'imperfection désolante ; par tes soins, elle se débrouille et promet d'atteindre la perfection... »

Evidemment les deux amis travaillaient en collaboration : l'un faisait les recherches ; l'autre indiquait ce qu'il fallait trouver à tout prix, mettait toutes choses à leur place, arrangeait, coordonnait, faisait un livre ; et il n'épargnait rien, de son côté, pour compléter les recherches, comme nous le verrons dans la lettre suivante, datée du 8 février :

« Mon cher Jacques, tu seras sans doute surpris de ne point recevoir l'écrit en question. Mais il ne faut point me condamner sans m'entendre. M'étant procuré le livre d'ordres de Hughes, je me suis occupé à le parcourir et à en faire quelques extraits, ignorant combien

de temps il me le laisserait en mains. Malheureusement il manque dix-sept pages au livre, qui paraît avoir commencé au 1er janvier 1761. La première page, du 8 février, contient un article annonçant que le lendemain, à 11 heures du matin, le roi Georges III sera proclamé. Puis les pages suivantes sont écrites avec de l'encre si blanche qu'on ne peut presque rien déchiffrer jusqu'à la page 25, où commence le mois d'avril. Je n'y vois conséquemment rien de semblable à ce que nous cherchons. Beaucoup de cours martiales de garnison et générales. J'y vois quantité de soldats fustigés, et... quelques Canadiens, pour vols, infractions de la paix, insultes à des soldats, etc. Les punitions extrêmement sévères : un Canadien, pour avoir été trouvé avec des outils du Roi en sa possession, condamné à quatre cents coups de fouet ; d'autres étaient condamnés à des amendes pour avoir vendu des liqueurs sans licence ou avoir enivré des soldats ; d'autres fustigés pour avoir recelé des objets volés ; deux marchands anglais, condamnés, l'un à £30, l'autre à £20 d'amende, et à demander pardon à un enseigne Nott, pour l'avoir insulté, etc. Mais point de causes pour dettes. D'où il paraîtrait qu'on avait réservé à ces cours

martiales à juger des choses qui se traitent maintenant aux sessions de quartier.

« Il y a dans ce livre plusieurs choses qui peuvent donner une idée de l'administration de cette époque obscure de notre histoire ; mais aucune pièce qui puisse nous apprendre de quelle manière on jugeait des dettes jusqu'à 1761 ou l'ordonnance de Gage. Peut-être y aurait-il dans Montréal des livres contenant les ordres qui ont suivi immédiatement la reddition de cette ville.

« Je vais aujourd'hui au Lac des Deux-Montagnes et y prendrai quelques notes sur l'histoire ecclésiastique antérieure à la conquête. Demain je continuerai mes notes sur le livre de Hughes, et la semaine prochaine t'enverrai l'écrit en question...

« Plamondon m'a envoyé l'ordre général ou l'ordonnance de M. Jacques Murray en l'automne de 1760. Il tient toujours à ce que tout était militaire.

« Le manque de temps m'empêche de te répéter quelques petites anecdotes venues dernièrement de Québec, et que j'ai mises dans la lettre de Kimber. Il t'en fera part, je pense.

« Adieu, cher ami. Si tu pouvais venir me voir, nous causerions encore, et examinerions

ensemble les ordres. Dans le cas contraire, je te communiquerai mes extraits, qui contiendront tout ce qui s'y trouve de relatif aux habitants du pays... »

L'écrit dont il est question dans cette lettre et la précédente est évidemment la traduction des mémoires d'Allen, document anglais que Jacques Viger avait confié à son ami. Le docteur Labrie possédait en effet parfaitement la langue anglaise, et ses amis en profitaient largement. Il écrit encore à Jacques Viger le 22 mars :

« Mon cher Viger, Je n'ai que le temps de te demander les Mémoires dont tu m'as parlé, s'ils sont prêts.

« Aurais-tu quelque moyen de te procurer de M. Papineau, père, ou de quelque autre, des renseignements sur l'expédition des 600 Canadiens dont parle le *Canadien ?* Avec quels généraux ou officiers commandants marchèrent-ils ? jusqu'où furent-ils ? est-ce bien en 1762 ou 1763 ? Le *Canadien* dit 1762, mais je crois que c'est 1763. Cette affaire m'a occupé tout un jour, cette semaine, et je n'en ai rien pu faire, après tout... Mais voilà le courrier, adieu... »

Puis dès le lendemain, 23 mars, le docteur Labrie reprend la plume pour écrire à son ami :

« Mon cher ami, tâche donc de m'envoyer les deux volumes du *Canadian Review* que tu m'as dit avoir à ta disposition, je désire voir cette capitulation de Montréal. Ramsay, dans son histoire de la révolution, affirme que Montgomery dit aux Montréalistes, « que « n'étant point dans un état de défense, ils ne « pouvaient point espérer la faveur d'une capi- « tulation, mais qu'il leur promettait, sur son « honneur, qu'il respecterait leurs propriétés « et qu'ils auraient le libre exercice de leur « religion. »

« Autre anomalie. La *Gazette de Québec* dit que Carleton y arriva le 19 novembre au soir, étant parti le 16 de Montréal. Le mémoire de Bouchette dit la même chose. Smith dit que la flotte sous Prescott fut prise le 17 novembre à Sorel. Comment, s'ils étaient partis le 11 de Montréal (car ils ont dû en partir avant la capitulation, que tu me dis avoir eu lieu le 12), comment, dis-je, auraient-ils pris tant de temps pour se rendre à Sorel, quand ils savaient, ou devaient savoir, qu'on les y

guettait et qu'ils dussent sans doute souhaiter d'échapper à l'ennemi ?

« Il est certain que Carleton n'a pas pu rester à Montréal après la capitulation. Où se serait-il donc tenu ? Le mémoire de Bouchette dit, « qu'ils laissèrent Montréal le soir, « firent force de rames pour dépasser Berthier « dans la nuit, —ce qu'ils effectuèrent en effet « après avoir couru de grands dangers — et « arrivèrent le lendemain aux Trois-Rivières, « où ils ne purent rester que quelques heures, « l'ennemi y étant arrivé par un côté de la ville « pendant que Carleton et Bouchette s'embar- « quaient de l'autre et poussaient au large. » Tout cela est difficile à accorder. Parles-en donc à M. Papineau, père.

« Je voudrais bien aussi savoir ce que devinrent les seize Canadiens pris avec Allan. As-tu vu l'original de la capitulation ? N'y aurait-il pas quelque erreur dans les chiffres ?

« Dis-moi donc quels citoyens de la ville furent au devant de Montgomery, pour lui demander à capituler ? Quel jour Montgomery entra-t-il dans la ville ? Est-ce le 16 (nov.), jour du départ du général Carleton ? »

Jacques Labrie fit un petit voyage à Mont-

réal au commencement d'avril, et le 13 écrivit de nouveau à son ami :

« Mon cher Jacques, la presse où j'étais dans mon dernier voyage ne m'a permis que de te voir un instant, malgré que j'eusse mille choses à te dire. Il ne me revient point si je t'ai dit que la traduction d'Allan était prête, et qu'elle est à ton service quand tu voudras l'avoir, corrigée ou gâtée, tu en jugeras. C'est bien le morceau historique qui m'a donné le plus de peine à traduire, de longtemps. Je ne te l'envoie pas aujourd'hui, car il faut que je le relise, ne l'ayant pas fait encore depuis que Rochon l'a copié.

« Tâche donc de m'envoyer ces mémoires sur 75, et les réponses du père Papineau au sujet des seize Canadiens. Tâche aussi de tirer de lui : premièrement, si Carleton partit de Montréal en même temps que la flotte ; deuxièmement, quel jour il partit de Montréal. Le père Franchère, si tu le connais, pourrait te dire cela peut-être.

« J'ai fait de nombreux et copieux extraits, depuis quelques jours, de mémoires très intéressants : la défense de Vaudreuil, de Joncaire, de Duverger, de Saint-Blin, de Boishébert, Bréard, tous impliqués dans les malversations

du Canada. Tu verras cela. Renvoie-moi le P. Noiseux (1), si tu en as fini. Je désire voir ce qu'il dit de Le Loutre et autres.

« M. Boishébert dit du bien de Ménach, que Smith décrie. Je vois qu'il faut absolument se tenir en garde contre cet écrivain. Il écrit, je vois, sous l'impression de la haine que sa nation portait aux Acadiens et à tout ce qui leur touchait.

« Il faut absolument tâter le séminaire de Montréal. Ils doivent avoir plusieurs des mémoires imprimés pour la défense des accusés : ceux de Bigot, de Martel, Varin, Péan, Cadet, etc. ; les décisions prononcées et portées par la commission du Canada ; aussi, des mémoires relatifs aux démêlés des Jésuites avec l'intendant, etc.

« J'ai la Relation des voyages de M. Plessis dans le golfe, Terreneuve, Ile Saint-Jean, Cap-Breton, etc. C'est fort bien dit et très intéressant. Je la fais copier, et tâcherai d'obtenir la permission de la livrer à l'impression . . . »

Nous avons encore deux lettres de Labrie à son ami Viger. Il y revient sur les événements

---

(1) Auteur d'une *Liste chronologique du clergé canadien.*

de 1775, qui l'occupaient évidemment à cette époque. D'après lui, on aurait pu s'attendre à ce qu'il y eût plus de Canadiens qui auraient pris fait et cause pour les Américains. M. Garneau nous semble donner à ce sujet la note juste :

« Les souvenirs du passé, dit-il, avaient depuis longtemps confirmé les habitants dans leur résolution de laisser la métropole et les colons de race anglaise régler leurs différends ensemble, car ils ne voyaient dans les Américains que d'anciens ennemis (1). »

Quant à ce que dit Labrie du général Burgoyne, nous croyons que de nouvelles recherches, plus approfondies, l'auraient ramené à ses premières « impressions.» Burgoyne se montra trop injuste à l'égard de la petite poignée de Canadiens qui eurent le courage de le suivre dans son expédition du lac George et se firent massacrer dans l'affaire de Bennington, pour qu'on soit porté à lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes à propos du désastre qu'il subit à Saratoga :

---

(1) *Histoire du Canada*, t. III, p. 30.

« C'était, dit Laverdière, un officier d'une ambition et d'une suffisance que ses talents militaires étaient loin de justifier (1). »

Mais citons textuellement le docteur Labrie ; il écrit de Saint-Eustache, le 27 avril, à Jacques Viger :

« Mon cher ami, Je te renvoie Allen, avec remerciements. Il faudrait peut-être publier cela, avec un bout de préface, pour montrer que M. Lindsay (2) et ses compatriotes écossais ont exagéré sans droit ni raison le nombre des Canadiens qui ont pris les armes à cette époque contre le gouvernement. Il y en a eu beaucoup moins qu'il n'aurait dû y en avoir, si l'on considère la manière dont ils avaient été traités généralement depuis la conquête. L'Acte de Québec qui réparait en partie le mal, ne leur était pas, ne pouvait pas leur être encore connu. Il y aurait tout un livre à écrire sur ce sujet.

« J'ai lu et relu la communication de Dominique Mondelet dans la *Bibliothèque Cana-*

---

(1) *Histoire du Canada*, p. 184.

(2) Le *Canadian Review* publiait à cette époque un journal manuscrit. de M. Lindsay sur 1775, où les Canadiens ne sont guères épargnés. (J. V.)

*dienne :* c'est excellent. Ça complète les renseignements que peut invoquer l'historien pour donner une idée complète de la jurisprudence suivie à Montréal, (après la conquête). Il ne nous reste plus que Québec et les Trois-Rivières. Continue tes recherches, tu réussiras et tu mériteras une couronne civique. J'ai interrompu mon travail sur cette époque (du régime militaire), je le reprendrai, quand la *Bibliothèque* nous aura donné toutes les pièces originales qu'il sera possible de se procurer..

« La *Minerve* de lundi est excellente. Est-ce bien Morin qui a écrit l'article éditorial? Si c'est lui, on ne peut que bien augurer des travaux d'un jeune homme si avancé à l'âge qu'il a...»

La dernière lettre de Jacques Labrie est du 25 mai, et datée du Moulin du Crochet, dans la seigneurie de l'Ile Jésus. Il est probable que le docteur y était allé rencontrer quelqu'un de ses amis du séminaire de Québec qui s'y trouvait pour la perception des rentes seigneuriales :

« Mon cher Viger, Je m'occupe actuellement de l'expédition de Burgoyne, et quoique les impressions que j'avais d'abord de ce

général lui fussent défavorables, plus de connaissances de ses opérations et des difficultés qu'il a eu à surmonter, me persuadent que Wellington même ne s'en serait pas mieux tiré. On ne lui avait pas donné de forces, ni de moyens suffisants. J'ai pris occasion de citer M. de Saint-Luc (1) (et la lettre que tu m'en as fournie) au sujet des Canadiens qui combattaient à Bennington. C'est au moins un petit acte de justice qui palliera le mal que M. Burgoyne et d'autres ont dit de nos ancêtres dans cette occasion. Je ne négligerai aucune des occasions de faire la pareille. Puissé-je me procurer tous les renseignements qui pourront me mettre en état de le faire d'une manière complète... !»

***

(1) De Lacorne Saint-Luc, beau-père de Jacques Viger, commandait les sauvages dans l'expédition de Burgoyne. —Jacques Viger avait épousé en 1808 Marie-Marguerite, fille de Lacorne Saint-Luc et de Madeleine Boucher de Boucherville.—Marie-Marguerite de Lacorne, lorsqu'elle épousa Jacques Viger, était veuve de Jean Lennox, écossais de naissance, major dans l'armée anglaise. Les demoiselles Lennox qui demeuraient chez M. Viger étaient ses filles.

Les lettres que nous venons de citer du docteur Labrie nous le montrent à l'œuvre comme homme d'étude ; elles nous font connaître sa manière de travailler, sa passion pour les recherches historiques, son attention à s'assurer de l'exactitude des faits.

Et quels furent les résultats de ses travaux ? Quelle idée pouvons-nous nous faire de son œuvre ? Ce n'est pas tout de recueillir des documents : il faut y mettre de l'ordre, du mouvement et de la vie :

« Sur le squelette du document, écrit quelque part M. Doumic, il faut faire palpiter la chair et courir le sang (1). »

Les extraits que nous avons donnés de son opuscule sur la constitution britannique, de ses lettres, de ses articles du *Courrier de Québec*, ne nous ont pas paru manquer de vie ni d'intérêt, et semblent justifier la bonne opinion que ses contemporains avaient de lui comme écrivain.

---

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1906, p. 450.

Son histoire du Canada a été détruite ; mais il existe deux lettres du docteur Labrie sur le Règne militaire, qui devaient évidemment en faire partie.

Labrie et son ami Viger avaient étudié à fond ces premières années du régime anglais : ils jetèrent une vive lumière et fixèrent la vérité sur cette époque.

Quand les lettres du docteur Labrie parurent, ce fut toute une révélation. On avait généralement cru jusque là que durant les trois ou quatre années qui suivirent la conquête du Canada jusqu'au traité de paix de 1763, — ce qu'on est convenu d'appeler le règne militaire, parce que la paix n'étant pas encore conclue, le pays restait sous l'autorité des hommes de guerre—nos ancêtres avaient été traités rudement, militairement, conduits pour ainsi dire l'épée dans les reins. Il était prouvé, au contraire, que le gouverneur Murray, à Québec, et ses lieutenants, Gage, à Montréal, Burton, aux Trois-Rivières, avaient fait tout en leur pouvoir pour adoucir le joug aux nouveaux sujets anglais. Rien ne fut changé pour

l'usage de la langue et la pratique de la religion ; la justice, dans les causes civiles, continua à se rendre partout selon les lois françaises : les affaires criminelles, seules, étaient jugées en cour martiale. Le règne militaire fut un bienfait, comparé surtout aux dix années de régime despotique qui le suivirent.

Labrie exposait tout cela d'une manière parfaite dans ses deux lettres. Il y rendait justice aux administrations de Murray et de Carleton, comme il avait fait à celle de Prévost dans son opuscule sur la constitution britannique.

Ces lettres sont trop longues pour que nous les reproduisions ici. Qu'il nous suffise de les indiquer au lecteur, qui peut les voir dans les mémoires de la Société historique de Montréal (1) : elles lui donneront une juste idée de l'histoire du Canada du docteur Labrie.

---

(1) *Mémoires de la Société historique de Montréal, 5e livraison*, pp. 23 et 65.

# CHAPITRE XIV

## UN PROJET DE REVUE

Le *Coin du Feu*, annoncé par M. Bibaud. — Prospectus de la Revue. — Lettre du docteur Labrie à l'abbé Fortier, secrétaire de Mgr Panet. — *L'Observateur* remplace la *Bibliothèque Canadienne* et le *Coin du Feu* reste à l'état de projet.

Le docteur Labrie était vraiment infatigable ; il ne reculait devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agissait de favoriser une entreprise littéraire. C'est précisément au moment où il se livre avec tant d'ardeur à ses travaux historiques, qu'il promet son concours à M. Morin pour la publication d'une grande Revue. Voici en quels termes M. Bibaud saluait cette nouvelle publication :

« *Le Coin du Feu, journal politique, industriel, religieux et littéraire ;* tel est le titre

d'un journal annoncé par un prospectus qui a été publié ces jours derniers, et qui doit être rédigé par MM. J. Labrie et A.-N. Morin, déjà avantageusement connus parmi nous comme écrivains... Nous reproduisons quelques courts passages de ce prospectus :

« Pour mettre de l'ordre dans la disposition des articles, disent les éditeurs, nous les classerons, ainsi que le titre l'indique, en quatre divisions :

« La politique, l'histoire, l'éducation, la critique des ouvrages qui y auront rapport feront le sujet de la première partie. On aimera à y retrouver le souvenir de ceux de nos devanciers qui ont honoré le nom canadien, dans la guerre ou dans les conseils, ou qui se sont autrement illustrés par leurs travaux ou leurs vertus.

« La deuxième partie, qui traitera de l'agriculture, contiendra tout ce qui aura rapport au commerce, à l'économie domestique et à l'industrie.

« La troisième partie se composera de traits remarquables de l'histoire ecclésiastique du Canada, de documents qui y auront rapport, d'extraits à l'avantage des mœurs, etc. Outre les avantages qui tiennent aux idées reli-

gieuses, le peuple canadien a encore celui de trouver ses souvenirs historiques alliés à sa croyance. C'est la religion qui a créé et qui conserve les mœurs patriarcales de nos honnêtes habitants ; on la retrouve, dans tous les temps de la colonie, répandant ses bienfaits et ceux de la civilisation au milieu des peuplades sauvages et sous le chaume des premiers colons, au fond des déserts les plus reculés et dans la rustique habitation du cultivateur de nos jours (1). »

L'entreprise annoncée dans ce prospectus pouvait paraître téméraire, surtout de la part du docteur Labrie, qui avait déjà sur les bras tant de travaux, et surtout son histoire du Canada, à laquelle tout le monde s'intéressait. Aussi jugea-t-il à propos de donner des explications à quelques-uns de ses amis, notamment à ceux qui l'avaient encouragé dans ses recherches. Il écrivait le 25 septembre 1829 à l'abbé Fortier (2), de l'évêché de Québec, secrétaire de Mgr Panet :

---

(1) *Bibliothèque Canadienne*, t. IX, p. 141.

(2) L'abbé Narcisse-Charles Fortier, après avoir été secrétaire des évêques Plessis et Panet, devint curé de

« Mon cher monsieur, vous avez sans doute appris, avant la réception de la présente, que j'ai consenti à me joindre à M. Morin pour la publication d'un nouveau journal littéraire ; celui de M. Bibaud ne paraissant pas répondre à l'attente du public, non plus qu'aux besoins du pays, nous avons cru avoir en notre possession d'assez nombreux matériaux pour pouvoir rendre intéressant celui que nous entreprenons, et que nous sommes disposés à commencer aussitôt qu'il y aura assez de souscriptions pour défrayer l'impression.

« Le cadre que nous nous sommes tracé est grand, et sera susceptible de cette variété nécessaire dans un pays pauvre, où l'on est obligé de tout mettre dans le même journal, parce qu'on n'a pas les moyens d'en publier plusieurs. Les recherches qu'a nécessitées mon entreprise historique ont mis en ma possession quantité de documents qui ne peuvent entrer dans l'histoire, mais qui figureront avec

---

Saint-Michel de Bellechasse, où il mourut en 1859 après trente ans de ministère. Il a laissé la réputation d'un prêtre pieux, exact à tous ses devoirs, d'une politesse exquise, au cœur bienveillant. L'auteur devait ce souvenir à ce digne prêtre qui a honoré de son amitié quelques membres de sa famille.

avantage dans les pages du *Coin du Feu.*

« Ne riez pas du titre : il signifie beaucoup et correspond à l'objet que nous avons surtout en vue, celui d'offrir à ceux qui n'ont point de livres les moyens de s'amuser et de passer agréablement les jours nébuleux ou froids, qui réunissent les membres d'une famille « au coin du feu, » où l'on s'occupe si souvent de choses inutiles, quelquefois dangereuses, et très fréquemment de rien du tout.

« Nous espérons même que les messieurs du clergé trouveront quelque avantage à prendre notre journal ; et c'est en partie dans cette vue que nous y introduirons une partie, un chapitre ecclésiastique, destiné à contenir tout ce qui a rapport à la religion, et sera de nature à intéresser et à instruire, sans danger de scandaliser ou d'égarer personne.

« Pour le remplir donc, nous nous fierons en partie aux directions de messieurs nos évêques, à leur travail, s'ils veulent nous en favoriser, et surtout à celui de tels d'entre nos bons prêtres qui voudront bien consacrer quelques heures de leurs loisirs à orner les pages de notre journal par des écrits de leur composition et de leur goût.

« M. de Telmesse (1), à qui nous avons communiqué notre plan, l'a beaucoup approuvé, et a eu la complaisance de faire écrire à M. Morin pour lui faire connaître sa manière d'en juger. Je voulais aussi en écrire à Sa Grandeur l'évêque de Québec et à M. son coadjuteur (2), mais des occupations diverses et très multipliées ne m'en ont pas jusqu'ici laissé le temps. En attendant que je le fasse, me permettriez-vous de vous prier de leur faire part de notre projet et de leur remettre les exemplaires du prospectus qui vous seront probablement transmis avec la présente, ou peu de jours après, s'ils ne se trouvent pas prêts lorsque l'occasion par laquelle vous recevrez celle-ci partira de Montréal ?

« Je m'imagine bien que vous allez m'accuser d'inconstance, et croire que je substitue le *Coin du Feu* à mon entreprise d'histoire. Non, mon cher monsieur, ce n'est pas le cas ; mon histoire va toujours, quoique petit train. Et

(1) Mgr Lartigue, alors auxiliaire de l'évêque de Québec pour le district de Montréal. Il devint évêque en titre de Montréal le 13 mai 1836.

(2) Mgr Joseph Signay, alors évêque de Fussala. Il devint évêque de Québec à la mort de Mgr Panet le 14 février 1833.

comment pourrait-elle aller bien vite, quand je ne puis lui consacrer que les moments que me laissent libre une profession que vous savez être très occupante et une variété de devoirs tels que doit avoir un homme qui élève une famille..., tels que doit avoir un citoyen politique, auquel les administrations coloniales ne manquent pas de fournir des moyens d'occupations très nombreuses... (1). »

D'après cette lettre et le prospectus cité plus haut, on pouvait augurer favorablement de la revue que se proposaient de publier MM. Labrie et Morin. Mais cette revue était destinée à remplacer la *Bibliothèque Canadienne*, « qui ne paraissait pas répondre aux besoins du pays. » Or, M. Bibaud ayant décidé de transformer sa publication et de substituer l'*Observateur* à la *Bibliothèque*, le *Coin du Feu* n'eut plus sa raison d'être, et les auteurs du projet renoncèrent à le mettre à exécution.

---

(1) Archives du séminaire de Québec.

# CHAPITRE XV

## ÉPILOGUE

Le docteur Labrie et sa famille. — Il marie sa fille aînée au docteur Chénier. — Mort du docteur Labrie, et ses funérailles. — Acte de sépulture de Chénier et autres victimes de 1837. — Episode relatif à la veuve Chénier. — Le docteur Labrie et sa paroisse natale.

En terminant cette courte et imparfaite monographie d'un homme de bien, il nous reste à dire un mot de sa vie privée, de son foyer domestique.

Il n'y avait que quelques mois qu'il était établi à Saint-Eustache comme « chirurgien et pharmacien », lorsqu'il épousa, le 12 juin 1809, Marie-Marguerite Gagnier, fille du notaire de l'endroit. Ce fut son confrère de classe, l'abbé Lajus, qui bénit leur union.

Sa femme lui donna neuf enfants, dont la

plupart moururent en bas âge et furent inhumés dans l'église de la paroisse.

Ceux qui survécurent furent l'objet des plus tendres soins de leurs parents, dont ils faisaient la joie et remplissaient l'existence, suivant la pensée si vraie, si bien exprimée du poète :

« *Nous n'existons vraiment que par ces petits êtres*
*Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres,*
*Qui prennent notre vie et ne s'en doutent pas,*
*Et n'ont qu'à vivre heureux pour n'être point ingrats* (1). »

L'aînée des enfants du docteur Labrie, Marie-Zéphyrine, reçut une éducation très soignée à cette école supérieure de Saint-Eustache qu'avait fondée et que dirigeait son père. Elle n'avait pas encore dix-huit ans accomplis, lorsqu'elle épousa, le 26 septembre 1831, le jeune docteur Chénier, l'infortunée victime des troubles de 1837.

Ce mariage, célébré à Saint-Eustache, eut pour témoins un grand nombre de personnages

(1) Vers d'Emile Augier, cités dans les *Souvenirs de M. Legouvé*, t. II, p. 57.

distingués, entre autres Louis-Joseph Papineau, orateur de l'assemblée législative, Augustin-Norbert Morin, député de Bellechasse, Louis-Michel Viger, député de Chambly, Jacques Viger, William-Henry Scott, député du comté des Deux-Montagnes conjointement avec le docteur Labrie, Pierre LeBlanc, Amable Berthelot, Jean-Baptiste Dumouchel, Charles Boucher de Grosbois, Côme-Séraphin Cherrier : quelle élite de citoyens ! quelle noce splendide !

Hélas ! un mois après ce joyeux événement, jour pour jour, la scène était changée : le village de Saint-Eustache était en deuil, et pleurait la perte d'un de ses citoyens les plus distingués. Le docteur Labrie avait assisté à toute la session de l'assemblée législative, le printemps précédent ; puis, de retour à Saint-Eustache, il s'était occupé, avec son activité et son zèle ordinaires, de l'organisation de ses écoles. Sitôt après le mariage de sa fille, il entreprit de les visiter, et parcourut sans relâche toutes les paroisses du comté des Deux-Montagnes, afin de pouvoir, sans doute, rendre compte à la Chambre, qui allait s'ouvrir de

nouveau le 15 novembre, du fonctionnement de la loi scolaire de 1828. Mais sa « constitution délicate » ne put résister à ce surmenage. « Il contracta, dit le docteur Tessier, une péripneumonie » qui le conduisit au tombeau. Il n'avait que quarante-huit ans.

La plupart de ceux qui avaient assisté au mariage du docteur Chénier, entre autres MM. Papineau, Viger et Morin, revinrent à Saint-Eustache, rendre leurs derniers devoirs à cet ami de cœur, à cet homme d'élite. Il fut inhumé le 29 octobre dans l'église de la paroisse.

Voici l'acte de sa sépulture :

« Le vingt-neuf octobre mil huit cent trente-un, par nous curé soussigné a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Jacques Labrie, écuyer, médecin, membre du parlement, décédé le 26 du courant, âgé de quarante-huit ans, époux de dame Marie-Marguerite Gagnier, de cette paroisse. Témoins de l'inhumation, Louis-Joseph Papineau, écuyer, orateur de la chambre d'assemblée, Augustin-Norbert Morin, écuyer, membre du parlement, et autres, soussignés avec nous. L.-J. Papineau, A.-N. Morin, J.-B. Laviolette, L.-M. Viger, J.-O.

Chénier, M. LeMaire, LaMothe, Augustin Blanchet, prêtre (1), Yves Tessier, J. Pâquin, prêtre (2). »

On aimera peut-être à trouver ici, à la suite de la sépulture du docteur Labrie, l'acte de sépulture de son gendre Chénier et autres victimes de 1837 :

« Le quatorze décembre mil huit cent trente-sept, a eu lieu une bataille, dans laquelle ont été tués Jean-Olivier Chénier, écuyer, médecin, âgé de trente-quatre ans, époux de dame Zéphyrine Labrie, Joseph Pâquet, âgé de trente ans, journalier, époux de Adélaïde Lauzé, Jean-Baptiste Lauzé, âgé de vingt-cinq ans, époux de Marie Tessier, Nazaire Filion, âgé de vingt-deux ans, cultivateur, époux de Julie Gratton, Séraphin Doré, cultivateur, âgé de vingt-neuf ans, époux de Henriette Bélanger, François Dubé, journalier, âgé de vingt-neuf ans, époux de Marguerite Gosselin, Joseph Guitard, culti-

---

(1) Il était alors curé de Saint-Charles de Richelieu et devint en 1846 évêque de Walla-Walla, en Orégon. François-Norbert Blanchet, archevêque d'Orégon-City, était son frère.

(2) Archives paroissiales de Saint-Eustache.

vateur, âgé de vingt-six ans, époux de Théotiste Jeannotte, Pierre Dubeau, aubergiste, âgé de vingt-huit ans, époux de Olive Ouimette, Joseph Bouvret, âgé d'environ vingt-trois ans, fils de Jean Bouvret et de Isabelle Reginbal. Toutes ces différentes personnes étaient de la paroisse de Saint-Eustache, et y furent inhumées, ainsi que Jean-Baptiste Toupin, âgé de trente ans, fils de François Toupin, cultivateur. Témoins, Jacques et François Beauchamp. F.-X. Desèves, prêtre (1). »

En lisant cette lugubre page de nos annales, on se rappelle involontairement les réflexions que fait Augustin Thierry à l'occasion d'une liste de proscrits, qui furent, au douzième siècle, victimes de leur zèle impatient pour assurer à la ville de Laon, leur patrie, les libertés communales :

« Je ne sais, dit-il, si vous partagez l'impression que j'éprouve en transcrivant ici les noms obscurs de ces proscrits du douzième siècle. Je ne puis m'empêcher de les relire et de les prononcer plusieurs fois, comme s'ils devaient

(1) Archives paroissiales de Saint-Eustache.

me révéler le secret de ce qu'ont senti et voulu les hommes qui les portaient il y a sept cents ans. Une passion ardente pour la justice et la conviction qu'ils valaient mieux que leur fortune, avaient arraché ces hommes à leurs métier, à leur commerce... Jetés, sans lumières et sans expérience, au milieu des troubles politiques, ils y portèrent cet instinct d'énergie qui est le même dans tous les temps, généreux dans son principe, mais irritable à l'excès, et sujet à pousser les hommes hors des voies de l'humanité...

« Je ne puis, ajoute Thierry, regarder avec indifférence ce peu de noms et cette courte histoire, seul monument d'une révolution qui est loin de nous, il est vrai, mais qui fit battre de nobles cœurs, et excita ces grandes émotions que nous avons tous ressenties ou partagées (1). »

La veuve Chénier restait sans ressources pour sa propre subsistance et celle de sa petite famille. Mais elle avait hérité de son père une grande force d'âme et un courage à toute

---

(1) *Œuvres* d'Augustin Thierry, édit. de 1861, t. III, p. 185.

épreuve. Ayant reçu de lui une excellente éducation, elle résolut de faire l'école pour gagner sa vie, et n'hésita pas à se présenter aux examens pour obtenir le diplôme exigé par la loi. On raconte à ce sujet un incident fort touchant. Le professeur qui l'interrogeait sur l'histoire du Canada,à l'examen oral, et ne savait pas qui elle était, lui posa par hasard une question qui se rapportait aux événements de 1837. Elle éclata en sanglots, et ce ne fut qu'au bout de quelques minutes qu'elle put s'expliquer, et donner à ses examinateurs la cause de ses larmes, le souvenir de la mort tragique de son mari, tué au cours de ces événements. Le professeur s'empressa de faire des excuses, et passa à d'autres points de l'histoire.

*
* *

Nous avons essayé, au cours de cette esquisse, de montrer ce que fut le docteur Labrie comme citoyen, comme homme politique, comme écrivain ; nous avons fait connaître en même temps ses qualités personnelles. Un mot

achèvera de dépeindre l'homme privé : jamais il n'oublia l'humble condition d'où il était sorti. Arrivé à une position honorable et élevée dans la société canadienne, il n'eut jamais rien plus en horreur que la sotte vanité du parvenu :

« Un parvenu, écrit le duc de Broglie, a le tort de regarder souvent d'un mauvais œil la modeste chaumière où son père, par le travail de ses mains, a posé les fondements de sa fortune. »

Qu'on nous permette de citer ici quelques lignes du grand vicaire Mailloux, qui fut longtemps attaché à la paroisse Saint-Charles, où il a laissé d'impérissables souvenirs comme prédicateur et comme directeur d'âmes. Il parle dans son *Histoire de l'Ile-aux-Coudres* d'un ancien marchand de Québec, M. Lagueux, qui, parti bien pauvre de l'Ile, avait acquis une fortune considérable :

« En laissant la campagne, dit-il, pour prendre commerce en ville, il avait apporté avec lui son habit d'étoffe du pays. Il avait eu soin de placer ce vêtement dans un coffre

fermant à clef. Pour ne pas oublier ce qu'il avait été autrefois, il allait souvent regarder ce modeste habit, et le mettait en présence des splendides parures que portaient son épouse et ses filles ; il allait quelquefois chercher cette relique pour la leur montrer et leur faire connaître ce qu'il était au début de sa carrière. Quelle leçon pour tant d'autres, qui rougissent, dans la prospérité, d'avoir été des enfants de la campagne ! »

Le docteur Labrie aimait à revoir de temps en temps le toit paternel, le modeste village qui l'avait vu naître, ce qu'un orateur appelle quelque part « la petite patrie », c'est-à-dire, le coin de terre natale, que nous avons connu et aimé avant la grande patrie commune, faite des traditions nationales et de tous les souvenirs qui nous attachent à elle par ses douleurs comme par ses gloires (1). Il aimait à entendre la messe dans l'église paroissiale où il avait été baptisé et fait sa première communion (2),

(1) Le *Correspondant* du 25 août 1895, p. 736.

(2) ... « *Temple que je chéris,*
*Temple où j'ai tout reçu, temple où j'ai tout appris.* »
(Lamartine, dans l'*Hymne au Christ.*)

à rencontrer ses amis d'enfance, à revoir le cimetière où reposaient ses ancêtres :

« *Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,*
*Le devant de la porte où l'on jouait jadis,*
*L'église où, tout enfant, et d'une voix légère,*
*Vous chantiez à la messe auprès de votre mère ;*
*Et la petite école où traînant chaque pas,*
*Vous alliez le matin ; oh ! ne la quittez pas* (1) ! »

Tous les hommes de cœur restent attachés à leur pays natal, et, comme Antée, se sentent plus forts lorsqu'ils touchent la terre maternelle : en voici quelques exemples que nous aimons à rappeler, parce qu'ils rehaussent encore celui du docteur Labrie :

« Chaque année, écrit M. Doumic, Pasteur se plaisait à venir passer les mois de vacances dans ce pays du Jura, qui était le sien, dont les aspects lui étaient familiers, auquel il tenait par toutes les fibres de son cœur . . . « Oh ! mon « père et ma mère, disait-il, oh ! mes chers dis- « parus, qui avez si modestement vécu dans « cette petite maison, c'est à vous que je dois « tout (2). »

---

(1) Auguste Brizeux.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1903, p. 460.

Et le Père Didon, parlant de sa paroisse natale, où il allait quelquefois se refaire de ses fatigues :

« Je me sens toujours meilleur ici, en vivant plus ardemment de mes souvenirs. Je repasse par les mêmes chemins que suivait ma mère, je vois la place où elle s'agenouillait à l'église. Je regarde ces rochers qu'elle aimait, et je retrouve sa grande âme partout (1). »

Et M. Legouvé, ce nonagénaire encore si vif, si alerte, qui se sent rajeunir à la vue du toit paternel :

« J'arrive, dit-il, je parcours le jardin, la maison, toute ma jeunesse me remonte au cœur (2). »

Nous avons vu nous-même le vénérable M. Morin — il était alors juge de la cour d'appel, — de passage à Saint-Charles, où il avait des parents et beaucoup d'amis, entrer dans le cimetière et aller s'agenouiller sur la tombe de quelques personnes chères qui y étaient inhumées. Il paraît que le docteur Labrie en faisait

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1902, p. 855.
(2) *Souvenirs*, t. II, p. 167.

autant : il avait le culte des sentiments du cœur, la religion des souvenirs. On peut conjecturer par là ce qu'il était dans sa vie privée, et, comme il a été dit naguères d'un illustre académicien, M. Taine, « ce qu'il cachait, au foyer domestique, de tendresse, de charme, d'indulgente et cordiale simplicité.»

Le docteur Labrie n'avait pas de fortune à léguer à sa famille ; il avait tout donné aux pauvres, tout sacrifié à la cause de l'éducation. En revanche, il laissait un nom respecté et le souvenir de services précieux rendus à son pays.

Une de ses dernières paroles, sur son lit de mort, avait pour objet son *Histoire du Canada*, qui lui avait coûté tant de travail ; il exprimait l'espoir qu'elle serait un jour publiée, et qu'il pourrait ainsi continuer, même après sa mort, à rendre quelque service à ses compatriotes.

FIN

# APPENDICE

## I

### LISTE DES DÉPUTÉS DE BELLECHASSE

### AVANT L'UNION

**Marcoux**, Pierre, du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796.

**Dunière**, Louis, du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796.

**Dunière (fils)**, Louis, du 20 juillet 1796 au 4 juin 1800.

**Têtu**, Fél., du 20 juillet 1796 au 4 juin 1800.

**Tellier**, Michel, du 28 juillet 1800 au 13 juin 1804.

**Blais**, Louis, du 28 juillet 1800 au 13 juin 1804.

**Turgeon**, Louis, du 6 août 1804 au 2 octobre 1809.

**Roy**, Etienne-Féréol, du 6 août 1804 au 9 février 1820.

Blanchet, François, du 23 novembre 1809 au 29 février 1816.

Turgeon, Louis, du 25 avril 1816 au 10 mars 1818.

Blanchet, François, du 6 avril 1818 au 24 juin 1830.

Paré, F.-X., du 11 avril 1820 au 6 juillet 1824.

Boissonneault, Nicolas, du 28 août 1824 au 2 septembre 1830.

Boissonneault, Nicolas, du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838.

Morin, A.-N., du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838.

SOUS L'UNION

Ruel, A.-G., du 8 avril 1841 au 1er janvier 1842.

Turgeon, Abraham, du 6 juin 1842 au 23 septembre 1844.

Morin, A.-N., du 12 novembre 1844 au 6 novembre 1851.

Chabot, Jean (1), du 16 décembre 1851 au 23 juin 1854.

---

(1) Natif de Saint-Charles ; ministre des Travaux Publics dans les ministères Hincks-Morin et McNab-Morin ; puis commissaire de la tenure seigneuriale ; puis enfin juge de la Cour Supérieure.

Chabot, Jean, du 10 juillet 1854 au 22 septembre 1854.

Fortier, Oct., du 17 octobre 1854 au 10 juin 1861.

Rémillard, Edouard, du 2 juillet 1861 au 1er juillet 1867.

APRÈS L'UNION ; SOUS LA CONFÉDÉRATION

*A Québec*

Pelletier, (le docteur), du 3 septembre 1867 au 7 juin 1875.

Fradette, Pierre, du 7 juillet 1875 au 22 mars 1878.

Boutin, Pierre, du 1er mai 1878 au 7 novembre 1881.

Faucher de Saint-Maurice, du 2 décembre 1881 au 9 mai 1890.

Turgeon, Adélard (1), du 17 juin 1890...

*A Ottawa*

Casault, Napoléon, du 4 septembre 1867 au 27 mai 1870.

---

(1) Ministre de la colonisation dans les ministères Marchand et Parent, 1897-1902 ; secrétaire de la Province, 1902 ; ministre de l'Agriculture, 1903-1906 ; ministre des Terres et Forêts dans le ministère Gouin.

Fournier, Telesphore (1), du 15 août 1870 au 8 octobre 1875.

Blanchet, J.-G., du 26 novembre 1875 au 17 août 1878.

Larue, Achille, du 17 septembre 1878 au 11 février 1881.

Amyot, Guillaume, du 19 mars 1881 au 30 mars 1896.

Talbot, O.-E., du 23 juin 1896...

## II

### LISTE DES CURÉS DE SAINT-CHARLES

| | |
|---|---|
| Louis-Pascal Sarault | 1749-1794 |
| Charles-Denis Dénéchaud | 1794-1795 |
| Jean-Joseph Roy | 1795-1799 |
| Jean-Baptiste Perras | 1799-1837 |
| Pierre Villeneuve | 1837-1856 |
| David Martineau | 1856-1883 |
| Charles-François Cloutier (2) | 1883-1896 |
| Joseph-Damase Beaudoin (3) | 1896-1905 |
| Edouard Pagé | 1905 |

(1) L'un des ministres du gouvernement McKenzie, et plus tard juge de la Cour Suprême.

(2) Aujourd'hui aumônier de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

(3) Aujourd'hui curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec.

## III

### UN MARIAGE FASHIONABLE À SAINT-CHARLES
### 19 JUILLET 1824

« Le dix-neuf juillet de l'an mil huit cent vingt-quatre, après la publication d'un ban de mariage au prône de la messe paroissiale, M. Robert (1), vicaire général, ayant accordé dispense de deux bans entre Louis-Michel Viger, écuyer, avocat, domicilié dans la ville et paroisse de Montréal (2), fils majeur de feu monsieur Louis-Michel Viger, en son vivant bourgeois de la dite ville, et de feue dame Marie-Agnès Papineau (3), ses père

---

(1) Antoine-Bernardin Robert, supérieur du séminaire de Québec du temps de Labrie.

(2) Il n'y avait encore, à cette date, 1824, — et même plus tard, en 1847— qu'*une seule paroisse*, celle de Notre-Dame, dans la ville de Montréal, qui en compte aujourd'hui 44, outre 4 dessertes. qui sont de fait de véritables paroisses.

Vingt-quatre de ces paroisses et dessertes ont été fondées depuis l'élévation de Mgr Bruchési à l'épiscopat, c'est-à-dire depuis dix ans, et il y a encore, paraît-il, de nouvelles paroisses en voie de formation.

On nous écrit : « La population de Montréal est d'environ 450,000 âmes avec la banlieue ou les villages qui l'entourent et en dépendent... Montréal augmente comme par enchantement ; ce sera une ville d'un million d'âmes avant vingt ans... »

(3) Tante de l'honorable Louis-Joseph Papineau.

et mère, d'une part ; et demoiselle Marie-Ermine Turgeon, domiciliée dans cette paroisse, fille majeure de l'honorable Louis Turgeon (1), un des membres de l'honorable Conseil législatif de Sa Majesté (2), seigneur de Beaumont (3), et de dame Geneviève Turgeon (4), ses père et mère, d'autre part ; ne s'étant découvert aucun empêchement, nous soussigné, curé de Saint-Charles, (après dispense de trois bans dans la paroisse de Montréal. accordée par monseigneur l'évêque de Telmesse), avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Denis-Benjamin Viger, écuyer, un des membres du parlement provincial, de Jacques Viger et de Joseph Planté, écuyers, parents et amis de l'époux, de l'honorable Louis Turgeon, père de l'épouse, de messieurs Louis et Hubert Turgeon, frères de l'épouse, de Messire Raby (5), curé de Saint-

---

(1) Frère consanguin de l'évêque Turgeon. Voir p. 78.

(2) Conseiller législatif du 10 mars 1818 au 26 septembre 1827, date de sa mort.

(3) Par sa mère, une Couillard de Beaumont.

(4) Sœur de Dlle Marguerite Turgeon, qui fut si longtemps l'occupante du manoir seigneurial de Saint-Charles, en l'absence de son neveu, le jeune seigneur Turgeon, domicilié à l'Assomption.

(5) Allié par sa mère à la famille Turgeon. Voir p. 75 et 78.

Antoine, de monsieur Abraham Turgeon, oncle de l'épouse, de monsieur Amiot (1), négociant, et de monsieur Langevin, un des membres du parlement provincial, amis, lesquels ont signé avec nous, ainsi que l'époux et l'épouse :

(signé) Marie-Ermine Turgeon
L.-M. Viger
L. Turgeon
Aug. Amiot
Abraham Turgeon
D.-B. Viger
Jacques Viger
Jos. Planté
L. Turgeon
P.-B. Viger
H. Turgeon
Ls. Raby, prêtre
Charles Langevin
J. B. Perras, prêtre (2).»

---

(1) Beau-frère du curé Raby.

(2) Archives paroissiales de Saint-Charles de Bellechasse.

## IV

### Officiers du 2ème bataillon de la milice incorporée, juin 1813

Lieut. colonels : Hertel de Rouville et Pierre-Ignace Mailhot.

Majors : René de LaBruère et Louis-Joseph de Beaujeu.

Capitaines : Guillaume Lamotte, Phil. Pyrne, Louis Barbeau, Michel Curotte, Alphonse Dumont, Pierre Grisé, Gamelin Gaucher, Hattsall, P. de LaBruère, F. P. (ou X.) Mailhot, Th. de Montigny, Steph. McKay, John McGillivray, William Porteous, Pierre Weilbrenner.

Lieutenants : Pierre Lévesque, E.-M. Leprohon, P.-J. Lafontaine, J. Bouthillier, Jean Barbeau, Alexis Campion, Richard Grant, Antoine Grant Grisé, Edouard Kimbert, Pierre Marassé, James Périgreur, J.-M. de Tonnancour, Phil. Vigneau.

Enseignes : William Larue, Gabriel Côté, Michel B. Dosty, Louis Dufresne, Narcisse Faribault, Michel G. Gaucher, Ph. (ou Thos.) Heywood, H.-P. Jean, John Kay, F. Maturin, Juste Neville, Henry Pierre, Riant (ou Ryan), John Walace, P. Weilbrenner (fils), James White.

Paye-Maîtres : Benjamin Frobisher, Pierre Lukin et François Rolland.

Adjudant : John Cameron.
Quartiers-Maîtres : J.-Bte. Laviolette, René Boileau et Ls.-Ed. Hubert.
Chirurgiens : Jacques Labrie et T.-A. Talham.
Assistant-Chirurgien : E.-D. Martineau.

Le 2e bataillon comprenait 38 officiers et 824 sous-officiers et soldats, répartis en 10 compagnies (1).

## V

### LE « CHATEAU VAUDREUIL », TRANSFORMÉ EN « PREMIER COLLÈGE DE MONTRÉAL. » (P. 80)

Sous ce titre, nous avons trouvé dans la « Saberdache » de Jacques Viger une note intéressante, qui trouve ici sa place. On y voit que Denis-Benjamin Viger, dont il a été question à maintes reprises dans cet ouvrage et qui fit ses études au Château, comme nous l'avons dit p. 80, fut un des sept élèves de la première classe de philosophie :

« M. Curatteau entra dans ce collège avec ses élèves dès le 20 octobre 1773, et il l'habitait en même temps qu'on le réparait. Ce collège a été incendié le 6 juin 1803. Il y avait au-dessus de la porte principale l'inscription : « *Alma litterarum domus* », peinte sur bois.

---

(1) Archives du Canada, Ottawa.

« Jusqu'en 1789, il n'y a point eu de classe de philosophie à Montréal ; les élèves étaient envoyés à Québec pour ce cours d'étude. M. Ignace-Raphaël Leclerc, prêtre (1), a le premier dirigé au collège de Montréal une classe de philosophie, d'octobre 1790 à août 1791, laquelle classe a continué depuis...

« On a conservé au collège les noms des sept écoliers (2) qui ont formé sous M. Leclerc la première classe de philosophie ouverte à Montréal. Les voici :

« Michel Vallé (3), 18 ans ; Charles Cazeau, 18 ans ; Ambroise Sanguinet, 16 ans ; Etienne Dubois, 21 ans ; Denis Vigé (4), 16 ans ; Louis Delaunay (5), 29 ans ; Alexis Dubois, 20 ans. »

---

(1) Canadien, né à Québec le 16 janvier 1767, décédé à Montréal le 8 mai 1833.

(2) Cette classe aurait eu deux élèves de plus, sans la mort de MM. J.-B.-Luc Jobert et J.-Bte Curot, étudiants au collège, qui se noyèrent le 31 juillet 1790 près de l'Ile Sainte-Hélène, et furent inhumés le 2 août dans la chapelle Saint-Amable, Jobert à 20 ans, Curot à 19 ans.

(3) Michel-Herménégilde Vallé, prêtre en 1794, mort à Saint-Thomas le 16 octobre 1823 à 52 ans, Inhumé à Saint-Pierre, rivière du Sud.

(4) Denis-Benjamin Viger, avocat, vivant à Montréal le 8 mars 1857, à 82 ans accomplis au 19 août 1856.

(5) Louis Delaunay, prêtre en 1798, mort à Saint-Léon le 7 mai 1837 à 75 ans.

# INDEX

## A

Acadiens, 37, 39.
Acte de Québec de 1774, 6, 176, 223.
Allen (Ethan), 213, 217, 219, 220, 223.
Angleterre, 140, 142, 181, 182, 209.
Audiffret-Pasquier (le duc d'), 153.
Aylmer (Lord), 14.

## B

Baby (le major), 52.
Beaumont, 24, 25, 39.
Bedard (l'abbé), 72.
Bedard (Pierre-Stanislas), 72, 86.
Bellechasse (Comté de), 13, 25, 83, 251.
Bennington, 222, 225.
Berquin, 103.
Berthier, 25.
Bibaud, 17, 76, 94, 121, 122, 123, 202, 212, 229, 235.
*Bibliothèque Canadienne* (la), 94, 122, 130, 131, 133, 154, 158, 231, 235.
Blanchet (Dr), 11, 85, 108, 123.
Blanchet (les évêques), 241.
Boishébert, 220, 221.

Bonaparte, 95, 101, 102, 139, 140, 141, 142.
Bossuet, 76.
Bostonnais, 49, 51, 213, 222.
Bouchette (Joseph), 14, 218, 219.
Boyer (rivière), 25, 26, 36.
Brassard (le curé), 33.
Briand (Mgr.), 35, 49, 50, 51, 55, 208.
Brizeux (Auguste), 247.
Broglie (le duc de), 76, 157, 160, 174, 245.
Brooke (M.), 155, 156, 157.
Brunetière (M.), 154.
Burgoyne, 222, 224, 225.

C

Canada (Invasion du), 41, 49.
*Canadien* (le), 86, 87, 89.
Carleton (le gouverneur), 46, 90, 170, 218, 219, 220.
Cazeau (l'abbé), 206, 207.
Chabot (l'hon. Jean), 252.
Champlain, 25, 27.
Charlevoix, 2, 37.
Chateauguay, 145, 147, 148, 149.
Chauveau (M.), 62, 189.
Chénier (Dr), 124, 238, 241.
*Chouayens* (les), 88.
Christie (l'historien), 184, 198.
Cooke (Mgr), 70.
Concessions, 37.
Conseil législatif, 166, 168.
Constitution de 1791, 5, 158, 166, 170.
Couillard de Beaumont, 22, 24, 29.
*Courrier de Québec* (le), 93, 94, 100, 102, 103, 104, 105, 107, 156.
Craig (le gouverneur), 87, 197.

Crochet (Moulin du), 224.

D

Dalhousie (Lord), 173, 176, 177, 179, 181, 183, 184.
DeCelles, 5, 8, 43, 46, 66. 141, 169, 192.
DeGaspé (Ph. Aubert), 75, 78.
Demers (le grand vicaire), 71, 72, 195.
Deschenaux (Brassard), 37.
Deux-Montagnes (Lac des), 10, 153, 183, 185, 196, 216.
Didon (le Père), 248.
Dosque (le curé), 39.
Dosquet (Mgr), 100.
Doumic (René), 226, 247.
Doughty (M.), 149.
Dumont (lieut-colonel), 178, 184, 185.
Dupuy (l'intendant), 80, 82.

E

Ecoles Normales, 123, 125, 211.
Edimbourg, 107, 109, 112, 114. 155.
Elgin (Lord), 171.
Etats-Unis, 90, 91, 137, 139, 142, 143.

F

*Family Compact* (le). 8, 86, 192.
Ferland (l'abbé), 89.
Fête de l'Education, 131.
Fortier (l'abbé), 196, 231.
Foucher (le juge), 129, 130.
Franchère, 220.

G

Gage, 216, 227.
Gand (la paix de), 143.
Garneau (l historien), 17, 59, 150, 200, 203, 222.
*Gazette de Québec* (la), 45, 121, 192.
George IV, 199.
George (le lac), 222.
Girouard, 16.
Gosselin, 44, 59, 83.
Gravé (l'abbé), 72.
Grey (Lord), 7. 86.
Guerre de 1812, 137, 210, 257.
Guillaume de Hollande, 158, 166.
Guillaume le Conquérant, 174.
Guyon (l'abbé), 118.

H

Haldimand, 151.
Holmes (l'abbé), 51, 75, 211.
Holyrood, 110.
Hubert (Mgr), 3, 60, 61, 63, 66, 91, 156.

I

Institution Royale, 119.

J

Jefferson (le président), 141.
Jésuites (Biens des), 129.

K

Kempt (Sir James), 180, 193, 194.
Kimber, 216.

L

Labrie (Jacques), 2, 9, 15, 17, 21, 30, 57, 59, 67, 70, 72, 79, 82, 83, 85, 87, 92, 100, 103, 104, 107, 111, 113, 114, 117, 118, 123, 130, 131, 133, 137, 145, 148, 153, 155, 161, 162, 178, 179, 184, 185, 187, 193, 199, 200, 202, 205, 209, 212, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 226, 227, 229, 237, 239, 240, 244, 246, 248.
Labrie (Zéphyrine), 238, 243.
Lacorne Saint-Luc (de), 225.
Lafontaine, 9, 171.
Lagueux (M.), 245.
Lahaille (l'abbé), 72.
Lajus (l'abbé), 75, 113, 237.
Lamartine, 246.
Lamennais, 66.
Lartigue (Mgr), 82, 234.
Laval (Mgr de), 3, 70.
Laval (Université), 11, 111.
Laverdiere (l'abbé), 223.
Laviolette (M.), 133, 134.
Lefebvre (J.-Bte.), 179.
Legaré (l'abbé Cyrille), 79.
Legouvé (M.), 238, 248.
Lindsay, 223.
Louisiane (la), 139.

M

Madison (le président), 143.
Mailhot (lieutenant-colonel), 149.
Mailloux (le grand vicaire), 215.
Meilleur (Dr), 10, 62, 120, 123, 126, 135, 138.
Mercier (Honoré), 129.
*Mercury* (le), 86, 93.

*Minerve* (la), 224.
Mondelet (Dominique), 14, 167, 178, 223.
Monro (Dr), 111.
Montcalm, 145, 181.
Montgomery, 218, 219.
Montréal, 113, 124, 216, 218, 254, 255, 258.
Moquin (Louis), 75, 76, 77.
Morin (A.-N.), 9, 13, 15, 83, 224, 229, 230, 239, 240, 248, 252.
Murray (le général), 42, 46, 47, 48, 216, 227.

N

Nadeau (le capitaine), 41, 42.
Neilson (John), 9, 130, 182, 191, 192, 193, 202.
Nicolet (le séminaire de), 33, 120.
Noiseux (l'abbé), 221.

O

Ollivier (Emile), 201.

P

Painchaud (Jos.), 78.
Painchaud (l'abbé), 114.
Panet (le juge), 88.
Panet (Mgr), 200, 207.
Papineau (Louis-Joseph), 5, 7, 8, 12, 42, 75, 77, 79, 80, 82, 92, 123, 130, 178, 179, 193, 202, 203, 239 240.
Papineau, père, 217, 219.
Pâquin (le curé), 130, 133, 135, 136, 241.
Parant (l'abbé Antoine), 75.
Parent (Etienne), 89.

Parloir (rue du), 3.
Pasteur (Louis), 247
Péan, 29, 37, 39.
Perras (le curé), 257.
Perreault (Jos.-Frs.), 123.
Plamondon (Louis), 75, 77, 92, 121, 130.
Planté (M.), 129.
Plattsburg, 150.
Plessis (Mgr), 75, 89, 138, 221.
Ponsant (Joachim), 78.
Pontbriand (Mgr de), 100, 209.
Prescott, 218.
Prévost (Sir George), 150, 151, 162, 170.

Q

Québec, 2, 7, 98.

R

Raby (l'abbé Louis), 75, 78, 256, 257.
Racine, 76.
Ramsay, 218.
Raudot (l'intendant), 97.
Raymond (Mgr), 83.
Règne militaire, 227.
Responsable (gouvernement), 169.
Révolution française, 90, 142, 159.
Rochon (Paul), 123, 206.
Roslin (chapelle de), 111.
Roux (l'abbé), 195, 197, 198, 199.
Roy (le curé), 22, 34, 58.
Roy (le seigneur), 29, 34, 251.
Roy (J.-E.), 23, 36, 42, 48, 49.
Royer (le capitaine), 53.
Russell (Lord John), 171.
Ryland, 197, 198, 199.

S

Saintes, 21, 33.
Sainte-Anne de la Pocatière (collège de), 114, 120.
Saint-Benoit, 17.
Saint-Charles de Bellechasse, 21, 22, 25, 29, 30, 34, 35, 39, 40, 46, 49, 52, 59, 60, 83, 139, 210, 254, 255.
Saint-Eustache, 60, 113, 117, 118, 123, 124, 125, 126, 127, 133, 135, 137, 149, 179, 206, 213, 223, 237, 238, 239.
Saint-Gervais, 37, 40.
Saint-Henri, 28, 35, 37.
Saint-Hyacinthe (le séminaire de), 120.
Saint-Michel, 25, 29, 49, 52, 83.
Saint-Ours (M. de), 1, 5.
Saint-Sulpice (séminaire de), 80, 195, 196, 197, 198, 200.
Sainte-Thérèse (le séminaire de), 120.
Saint-Vallier (Mgr de), 2, 3.
Salaberry (de), 145, 149.
Sarault (le curé), 31, 33, 35, 36, 40, 41, 44, 49, 54, 57, 59.
Saratoga, 222.
Scott (Walter), 156, 157.
Séminaire de Québec, 3, 33, 51, 52, 54, 57, 58, 69, 70, 71, 211, 254.
Signay (Mgr), 234.
Simpson (le député), 179, 185.
Smith (l'historien), 218.
Société littéraire et historique de Québec, 15, 16.
Sorel (Albert), 161.
Stuart (procureur général), 197.

T

Tacite, 19.
Taine (M.), 61, 101, 249.

Talleyrand, 140.
Taschereau, 9, 75, 86.
Tessier (Dr), 11, 79, 118, 119, 188.
Thierry (Augustin), 156, 157, 162, 174, 242.
Thiers (M.), 159.
Thureau-Dangin, 209.
Turgeon (Mgr), 75, 78, 255.
Turgeon (l'hon. Louis), 251, 255.
Turgeon (l'hon. Adélard), 253.

U

Union du Haut et du Bas-Canada, 193.
Ursulines de Québec, 64, 65, 88, 90.

V

Vaudreuil (Château de), 80, 82, 259.
Verreau (l'abbé), 210, 211.
Versailles (traité de), 89.
Victoria (la reine), 171, 181.
Viger (D.-B.), 9, 64, 80, 82, 121, 171, 182, 202, 210, 256, 258, 259, 260.
Viger (Jacques), 82, 210, 211, 212, 217, 223, 225, 227, 239, 256, 258.
Viger (Louis-Michel), 178, 210, 239, 240, 254.
Virgile, 6.
Voltaire, 65.

W

Washington, 90, 91.
Waterloo, 140.
Wolfe, 47, 181.

Y

Youville-Dufrost (l'abbé), 34.

# TABLE DES MATIÈRES


PAGES

Dédicace.....VII

Préface de l'édition précédente.....IX

Préface de cette nouvelle édition.....XIII

CHAPITRE I.—Préambule..... 1

A propos d'une *Histoire du Canada* du docteur Labrie, p. 1.—Somme votée par l'assemblée législative pour sa publication, p. 2. — Coup d'œil sur l'assemblée législative du Bas-Canada en 1831, p. 2.— Paroles de MM. Papineau, Morin et Mondelet, p. 12. — Le manuscrit de Labrie périt dans un incendie, p. 16.— L'œuvre est détruite, mais la mémoire de l'auteur reste, p. 19.

CHAPITRE II. — La paroisse Saint-Charles. 21

Naissance du docteur Labrie, p. 21 —Les commencements de la paroisse Saint-Charles, p, 22. — Couillard de Beaumont, p. 23.—La rivière Boyer, p. 26. — Maison où naquit Jacques Labrie, p. 30.

CHAPITRE III. — Le curé Sarault..... 33

Le curé Sarault ; son esprit de sagesse et de prudence, p. 33. — Annexion d'une partie de Saint-Charles à Saint-Henri, p 35. — Formation de Saint-Gervais, p. 37.— Deschenaux et Péan, p. 37. — La paroisse

PAGES

Saint Charles lors de la conquête, p. 40.— Affaire du capitaine Nadeau, p. 41.—Carleton et Murray, p. 46. — Invasion du Canada par les Américains, p. 49.— Lettre de Mgr Briand, p. 50.— Qualités personnelles de M. Sarault, p. 54.

CHAPITRE IV. — L'instruction publique, à l'époque du curé Sarault..... 57

L'instruction à Saint-Charles, p. 57. — Au Canada, en général, p. 61.—Obstacles à vaincre, p. 62.—Une ère d'incrédulité, p. 64.

CHAPITRE V.—Le séminaire de Québec.... 69

Hommage au séminaire de Québec, p. 69.—Directeurs du séminaire, du temps de Labrie, p. 71. — Ses notes d'écolier, p. 73.— Ses confrères de classe et leurs notes, p. 77. — Denis-Benjamin Viger, au collège de Montréal, p. 80.—Labrie et Morin, p. 83.

CHAPITRE VI. — Les opinions politiques du docteur Labrie..... 85

Au bureau du Dr Blanchet, p. 85.—Le *Canadien*, 86.— Opinions modérées de Labrie, p. 87.— Le *Courrier de Québec*, p. 93 —Situation matérielle des Canadiens sous le régime français et sous le régime anglais, comparée, p. 95. — Opinion de Jacques Labrie sur Bonaparte, p. 101.—Projet d'une édition de Berquin, p. 103.

CHAPITRE VII.—Jacques Labrie, médecin. 107

A Edimbourg, p. 107.—Description de cette ville et des environs ; l'Université, p. 109. — A Saint-Eustache, p. 113. — Le docteur Labrie et l'abbé Painchaud, p. 114.

CHAPITRE VIII. — Le docteur Labrie et l'éducation..... 117

PAGES

Influence de Labrie à Saint-Eustache, p. 117. — Il se dévoue à l'œuvre de l'éducation populaire, p. 123. — L'académie de Saint-Eustache, p. 124. — Jacques Labrie et les examens d'écoles, p. 126. — La grande fête de l'éducation, p. 131. — L'école latine de M. Laviolette, p. 133. — Le curé Pâquin, p. 134.

CHAPITRE IX. — Le docteur Labrie et la guerre de 1812 ..... 137

Labrie, médecin du deuxième bataillon de milice, p. 137. — Guerre de 1812 ; son origine ; ses résultats, p. 139. — Réflexions de Labrie sur cette campagne, et sur le gouverneur Prévost, p. 150.

CHAPITRE X. — Le docteur Labrie, publiciste. — Ses écrits politiques ..... 153

Labrie élu député des Deux-Montagnes, p. 153. — Opuscule sur la constitution britannique, p. 154. — A propos de Walter Scott, p. 156. — Quelques lignes de M. Thiers, du duc de Broglie et d'Albert Sorel, p. 159. — La grande Charte, p. 161. — La constitution anglaise et l'acte impérial de 1791, p. 166.

CHAPITRE XI. — Le docteur Labrie au parlement ..... 173

Principes constitutionnels sur le contrôle du revenu public, p. 174. — Le gouverneur Dalhousie proroge la chambre, p. 177. — Destitution de Labrie comme officier de milice, p. 178. — Il est réélu député, p. 179. — Nouvelle prorogation de la chambre, p. 179. — Mission de MM. Viger, Neilson et Cuvillier en Angleterre, p. 182. — Rapport du comité de la chambre des communes sur les affaires canadiennes, p. 183. — Plaintes contre Dalhousie, p. 183.

CHAPITRE XII. — Le docteur Labrie au parlement (*suite*) ..... 187

Labrie et la loi d'éducation de 1829, p. 188. — Les députés,

PAGES

inspecteurs d'écoles, p. 189.—Labrie et John Neilson, p. 191.—Sir James Kempt, p. 194.— La question des biens de Saint-Sulpice, p. 196.— Ce qu'était Labrie comme député, p. 200. — Il se sépare de Papineau, p. 202.

CHAPITRE XIII. — Travaux historiques du docteur Labrie..... 205

L'*Histoire du Canada* du docteur Labrie, p. 205.—Labrie et M. Cazeau, secrétaire de l'évêché, p. 206.—Lettres inédites de Labrie à Jacques Viger, p. 213.

CHAPITRE XIV.—Un projet de Revue. ... 229

Le *Coin du Feu*, annoncé par M. Bibaud, p. 229. — Prospectus de la Revue, p. 230.—Lettre du docteur Labrie à l'abbé Fortier, secrétaire de Mgr Panet, p. 232.— L'*Observateur* remplace la *Bibliothèque Canadienne* et le *Coin du Feu* reste à l'état de projet, p. 235.

CHAPITRE XV.—Epilogue..... 237

Le docteur Labrie et sa famille, 237. — Il marie sa fille aînée au docteur Chénier, p. 238. — Mort du docteur Labrie et ses funérailles, p. 239.— Acte de sépulture de Chénier et autres victimes de 1837, p. 240.— Episode relatif à la veuve Chénier, p. 243.— Le docteur Labrie et sa paroisse natale, p. 244.

APPENDICE

Liste des députés du comté de Bellechasse.. 251

Liste des curés de Saint-Charles de Bellechasse ..... 254

Un mariage fashionable à Saint-Charles.... 255

Liste des officiers du 2e bataillon de milice, 1812..... 258

Le château de Vaudreuil, 1er collège de Montréal..... 259

Index alphabétique..... 261

LIBRARY
JUN 1 1976
UNIVERSITY OF TORONTO

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CT
310
L22G6
1907

Gosselin, Auguste Honore
Un bon patriote d'autrefois

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 17 02 15 008 3